

**QUALITÉ  
2016**

RIVIÈRES DU  
DÉPARTEMENT  
DE MAINE-ET-LOIRE

**CONSTATS ET PERSPECTIVES**

## **Présentation du document**

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX .....	4
LES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU .....	9
L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU.....	10
ÉTAT DES MASSES D'EAU 2013 .....	11
CARTE DE PRÉSENTATION DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE .....	12
CARTE DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE .....	13
CARTES DES INDICATEURS BIOLOGIQUES.....	14
CARTES DE QUALITÉ PAR ALTÉRATION .....	17
LES FICHES BASSIN.....	23
LE SEQ-EAU : PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	101
LA GESTION DES ÉTIAGES.....	102
L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES .....	104
GLOSSAIRE .....	105
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	106
COORDONNÉES DES ACTEURS DES RÉSEAUX .....	107

### **TABLE DES CARTES ET FIGURES**

ÉTAT DU PEUPEMENT DES DIATOMÉES : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°1) .....	14
ÉTAT DU PEUPEMENT DES INVERTEBRÉS : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°2).....	15
ÉTAT DU PEUPEMENT PISCICOLE : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°3).....	16
ALTERATION MATIÈRES ORGANIQUES ET OXYDABLES : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°4) .....	17
ALTERATION MATIÈRES PHOSPHORÉES : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°5).....	18
ALTERATION NITRATES : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°6).....	19
ALTERATION MATIÈRES AZOTÉES : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°7).....	20
ALTERATION PROLIFÉRATION VÉGÉTALE OU PHYTOPLANCTON : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°8) .....	21
ALTERATION PESTICIDES : CARTE DE LA QUALITÉ 2016 (CARTE N°9).....	22

# COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

## Actualités réglementaires

- ☞ **Loi biodiversité** - LOI N°2016-1087 DU 8 AOÛT 2016 : La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de donner un nouvel élan à la préservation et à la valorisation de nos richesses naturelles en conférant force de loi au choix de ce nouveau modèle de développement, de société et de civilisation. Elle vise à fournir un cadre clair et des règles simplifiées. Elle doit permettre d'aller également le plus loin possible dans les réponses à la perte de la biodiversité et dans le soutien aux économies verte et bleue, créatrices d'emplois. Après la loi sur la nature de 1976 et la loi sur la reconquête des paysages de 1993, une nouvelle étape est franchie avec la promulgation de la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**.  
**Les 7 titres de la loi** : Principes fondamentaux ; Gouvernance de la biodiversité ; Agence Française pour la biodiversité (AFB, ex-ONEMA) ; Gouvernance de la politique de l'eau ; Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitables des avantages ; Espaces naturels et protection des espèces ; Paysage.
- ☞ **Mise en œuvre de la cartographie des cours d'eau** : L'instruction du 3 juin 2015 relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien, demande aux services de l'État de cartographier les cours d'eau soumis à la police de l'eau afin de faciliter l'application de la réglementation. Après un comité de pilotage en janvier, une seconde campagne d'expertise terrain a permis de présenter et valider une cartographie départementale. Cette cartographie sera amenée à évoluer en fonction des expertises futures.
- ☞ **Note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction** : La publication de la nouvelle note technique du 12 août 2016 fait évoluer l'action de recherche et de réduction des substances dangereuses dans les eaux. Cette note remplace et abroge la circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées.
- ☞ **Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts** et l'instruction interministérielle du 26 avril 2016 relative à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts (définition des prescriptions techniques pour les installations de réutilisation des eaux usées traitées, du contenu du dossier de demande, des modalités d'autorisation et du délai de régularisation des installations existantes).
- ☞ **SOCLE** : L'arrêté précisant le contenu de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) a été signé le 20 janvier et publié au JORF le 2 février 2016. Cette stratégie, dont la première version est à établir avant fin 2017 contient un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ainsi que des propositions d'évolution les modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

## Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau

Le Programme de Surveillance, mis en œuvre dans le cadre de la DCE, se décline en trois réseaux de mesure :

- Le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Le contrôle de surveillance a pour objectif principal de permettre une évaluation pérenne de l'état général des eaux. Il est placé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau ou de l'État (DREAL et AFB) ;
- Le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO). Le contrôle opérationnel provisoire est destiné à suivre l'état des Masses d'Eau et des Très Petits Cours d'Eau qui n'ont pas atteint le Bon Etat Ecologique en 2015 requis par la Directive Cadre Européenne (DCE). Il s'appuie notamment sur un partenariat avec le Département de Maine-et-Loire (Département 49) ;
- Le Réseau Complémentaire Agence (RCA). Ce réseau a pour objectif l'acquisition de données. Il est placé principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau et s'appuie sur un partenariat avec les maîtres d'ouvrages locaux.

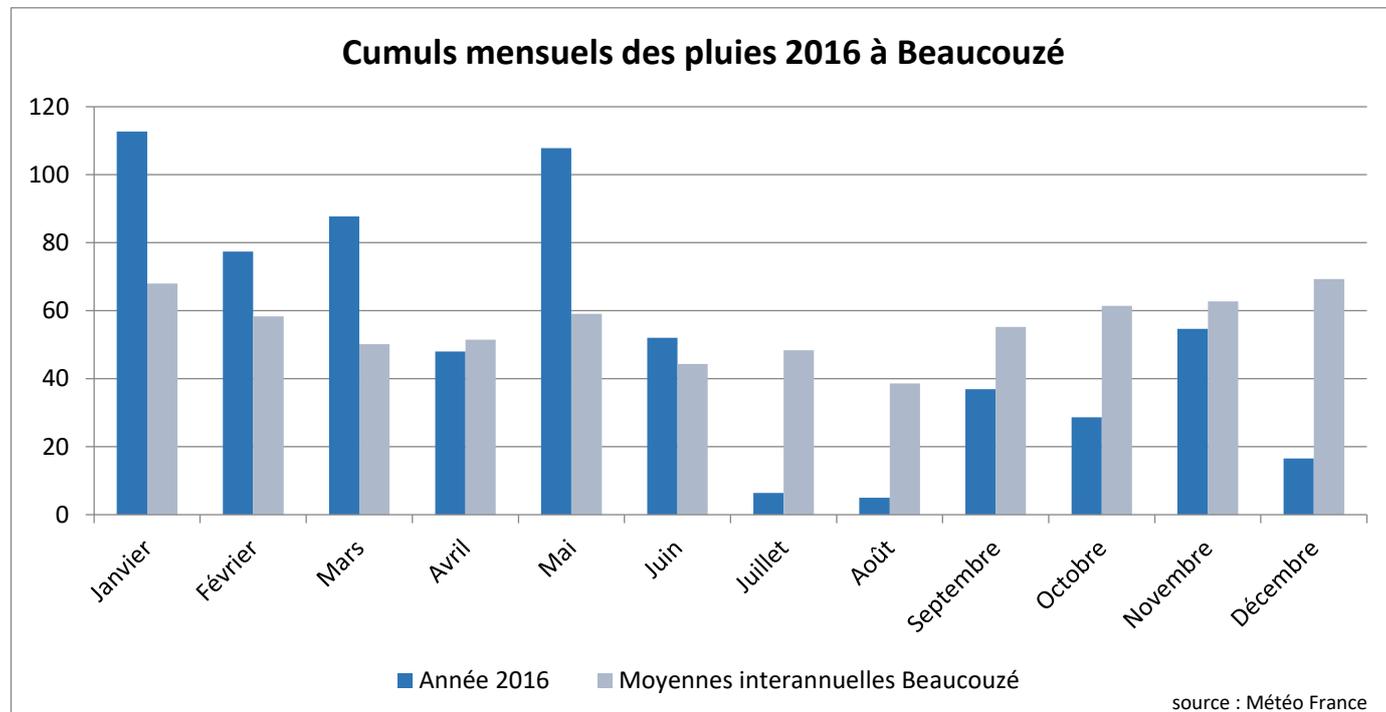
En complément ou en appui de ce réseau, le Réseau Départemental (RD) est constitué de points suivis par le Département.

Le réseau 2016 de mesure comptait 81 points répartis de la façon suivante :

- 20 points de contrôle de surveillance RCS dont 14 intégrés au réseau de contrôle opérationnel RCS/RCO
- 19 points de contrôle opérationnel RCO
- 21 points de contrôle opérationnel RCO/RD
- 17 points du réseau de suivi départemental RD
- 1 point du réseau complémentaire agence RCA
- 1 point du réseau complémentaire agence RCA/RD
- 2 points sur l'Authion (EIABA)

## Bilan hydrologique

Globalement, la pluviométrie annuelle est proche de la normale : 95 % à Beaucouzé, 95% à Montreuil-Bellay et 98% à St-Georges-des-Gardes. Toutefois, après un premier semestre très pluvieux, le second fut au contraire assez sec.



Les débits moyens de l'année 2016 des cours d'eau ont été conformes par rapport aux débits moyens interannuels. Après un début d'année avec des débits plutôt déficitaires, le mois de mai a présenté des débits excédentaires, ponctué par une crue printanière en juin. L'étiage s'est quant à lui prolongé sur tout le deuxième semestre.

## **Bilan de l'été 2016**

Sur le plan administratif, l'été a débuté assez tardivement.

Le premier arrêté a été pris à la mi-juillet. Au total, **12** arrêtés de gestion des étages ont été signés entre le **19 juillet** et le **18 octobre**, pour la gestion des différentes périodes d'alerte, alerte renforcée, de coupure et de crise.

## **Alimentation en eau potable**

L'alimentation en eau potable a donné lieu en 2016 à la réalisation de 2 690 prélèvements au titre du contrôle sanitaire dont près de 540 à la ressource : cours d'eau et eaux souterraines.

Les pollutions diffuses par les nitrates pour les eaux de surface sont à un niveau comparable à la situation observée en 2015. Il n'a pas été noté en 2016, pour l'Oudon, de dépassement de la valeur limite de 50 mg/l en nitrates exigée pour la production d'eau potable à partir d'une ressource de surface.

En ce qui concerne les phytosanitaires, l'évolution favorable de la problématique des teneurs excessives en métaldéhyde mise en évidence en 2015 s'est poursuivie en 2016.

Par contre, de nouvelles recherches ont été menées en 2016 avec l'analyse de sous-produits de dégradation (métabolites) de l'alachlore et du métolachlore. Ces recherches ont mis en évidence une pollution généralisée des eaux de surface mais aussi des eaux souterraines y compris pour des ressources habituellement indemnes de pollutions diffuses par les nitrates. Certaines molécules concernent des pesticides dont l'usage est interdit depuis plusieurs années ce qui constitue un réel signe d'inquiétude sur la rémanence très longue de ces molécules dans les ressources en eau.

Par ailleurs, le traitement de ces molécules très solubles dans l'eau n'est pas simple avec les méthodes classiques d'adsorption sur charbon actif. Il doit être fait appel à des charbons spécifiques, plus coûteux et avec des rendements qui restent limités. C'est ce qui explique qu'en 2016, les dépassements de la valeur réglementaire en pesticides ont concerné près de 260000 habitants, soit 33,7 % de la population. Toutefois, dans la mesure où les molécules mises en évidence sont peu toxiques, aucun des seuils qui auraient nécessité une restriction de la consommation n'a été atteint.

Enfin, l'élaboration à l'échelle des collectivités en charge de l'eau d'alimentation de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), décidée dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan Régional de Santé-Environnement (PRSE3) et dont le but est d'apporter le maximum de sécurité sanitaire aux installations de production et distribution, s'est concrétisée en 2016 par le lancement de la démarche sur 4 collectivités : Cholet, Rochefort-sur-Loire, Durtal et Beaufort-en-Vallée.

## **Assainissement**

L'ensemble des stations d'épuration connues du département a été saisi dans la base Réseau Organisé Surveillances des Eaux Assainissement Urbain (ROSEAU). Pour 2016, le bilan de la mise en œuvre de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines en Maine-et-Loire est le suivant :

- Sur 49 agglomérations d'assainissement  $\geq 2000$  équivalents-habitants (EH), 28 sont conformes (dont 2  $> 100\ 000$  EH) et 21 sont non conformes : 18 pour autosurveillance insuffisante (défaut de matériel ou données non validées par l'agence de l'eau) et 3 pour mauvaises performances,
- Sur 235 agglomérations d'assainissement  $\geq 200$  EH et  $< 2000$  EH (dont 65  $\geq 1000$ EH), 38 sont non conformes : 3 pour équipement et 35 pour performances insuffisantes,
- Et 130 agglomérations d'assainissement  $< 200$  EH.

Dans le domaine de la gestion des boues de stations d'épuration, déchets issus de l'épuration des effluents, 95% des boues sont épandues dans le cadre d'un plan validé et 5 % sont valorisées par d'autres méthodes (compostage...).

## **Les actions et projets du Département de Maine-et-Loire**

### **☞ Le Domaine Public Fluvial attaché aux rivières du bassin de la Maine**

Le Département a adopté le 22 février 2016 le nouveau règlement départemental du domaine public fluvial et du chemin de service et de randonnée de la Mayenne. Celui-ci fixe les modalités d'occupation du domaine public dont le Département est propriétaire et gestionnaire. Environ 200 autorisations d'occupation temporaires (AOT) sont gérées par le service, dont plus d'un quart ont été renouvelées en 2016. Le règlement peut être téléchargé au lien suivant : <http://www.eau-anjou.fr/thematiques/leau-en-anjou/cours-deau-et-milieux-aquatiques/le-statut-juridique-des-cours-deau/le-domaine-public-fluvial-departemental/>

Le Département a également participé à l'élaboration du nouveau Règlement Particulier de Police de la navigation sur le bassin de la Maine, en collaboration avec les services de l'Etat, et les départements limitrophes (Mayenne et Sarthe). Ce règlement est également disponible au lien suivant : <http://www.eau-anjou.fr/thematiques/leau-au-quotidien/peche-loisirs-et-tourisme/>

Le Conseil Départemental a décidé de classer en réserve de pêche les 50 mètres situés en aval de tous les ouvrages du domaine public fluvial. Ainsi, la pêche y est interdite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, quelle que soit la période de l'année.

### **☞ L'Observatoire Départemental de l'Eau**

Le site internet de l'observatoire départemental de l'eau est régulièrement consulté : en moyenne 1 800 visiteurs différents par mois. Sur l'année 2016, on compte 25 500 visites et 55 000 pages consultées.

### **☞ Le réseau de suivi piézométrique des captages d'eaux souterraines**

Le réseau départemental, constitué de 83 ouvrages de prélèvement, est opérationnel depuis juillet 2012. Le réseau et la plate-forme de consultation constituent un outil d'aide à la gestion quantitative des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable en Maine-et-Loire. Pour l'année 2016, les données de suivi ont été transmises pour 71 ouvrages, soit 28 unités de captage. Des travaux restent nécessaires pour 10 ouvrages insuffisamment équipés.

En 2016, la recharge des aquifères bien qu'amorcée tardivement a été soutenue et s'est prolongée jusqu'en mai ou juin selon la réactivité des aquifères. La période de baisse saisonnière des niveaux (période de « vidange » saisonnière) s'amorce habituellement en avril-mai. Cette année, la fraîcheur et les précipitations abondantes du mois de juin ont occasionné un retard de la période de vidange saisonnière. Au début de la période de vidange saisonnière des nappes, les niveaux piézométriques enregistrés étaient particulièrement élevés (en majorité très supérieurs aux niveaux moyens calculés voire supérieurs aux plus hauts niveaux enregistrés à cette période de l'année depuis 2004). En juillet et août, après avoir tardé à se mettre en place, la vidange saisonnière des ressources en eau souterraine s'est installée. La baisse des niveaux piézométriques observés s'est globalement déroulée à un rythme habituel pour la saison. A partir de début juillet et jusqu'à mi-août, sous l'effet de pompages saisonniers, les niveaux ont été notablement rabattus dans certains secteurs puis ont connu une forte remontée en septembre (liée à l'arrêt de ces prélèvements). La fin de l'année, marquée par une pluviométrie faible, n'a pas permis la recharge des aquifères et incite à la vigilance pour l'année 2017.

Dans ce contexte, le maintien des suivis piézométriques réalisés (réseau DCE mais aussi réseau AEP49) s'avère indispensable en accompagnement d'une amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine pour mieux analyser la situation et être en mesure de définir des solutions de gestion quantitative qui permettraient de préserver ces ressources et de faire coexister les différents usages.

### **Bilan de l'action des services de police de l'eau (DDT-AFB-ONCFS)**

En application de la nomenclature loi sur l'eau définie à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, la DDT a instruit au cours de l'année 2016 :

- 120 dossiers de déclarations ;
- 10 dossiers d'autorisations et 6 autorisations temporaires

Ces projets portent principalement pour la création de plans d'eau et de forages, pour les prélèvements en rivière, pour les rejets d'eaux pluviales ainsi que pour le traitement des eaux usées domestiques et l'épandage des boues de stations d'épuration.

Ces missions d'instruction ont été réalisées dans un contexte réglementaire « rénové » suite à l'adoption du nouveau SDAGE 2016-2021 et aux expérimentations liées à l'« autorisation unique IOTA » (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités).

Dans le cadre du plan de contrôles inter-services, l'ensemble des activités relatives à l'exercice de la police de l'environnement, tous services confondus, a représenté environ 13,25 ETP (Equivalent Temps Plein) correspondant à 1350 contrôles ayant donné lieu à 340 non-conformités et 208 procès-verbaux.

Ainsi, durant l'année 2016, 83 procès-verbaux d'infraction ont fait l'objet d'une procédure de transaction pénale, dont 28 dans le domaine de l'eau, 7 dans le domaine de la pêche, 24 dans le domaine de la chasse et espèces protégées et 24 pour les produits phytopharmaceutiques.

# LES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

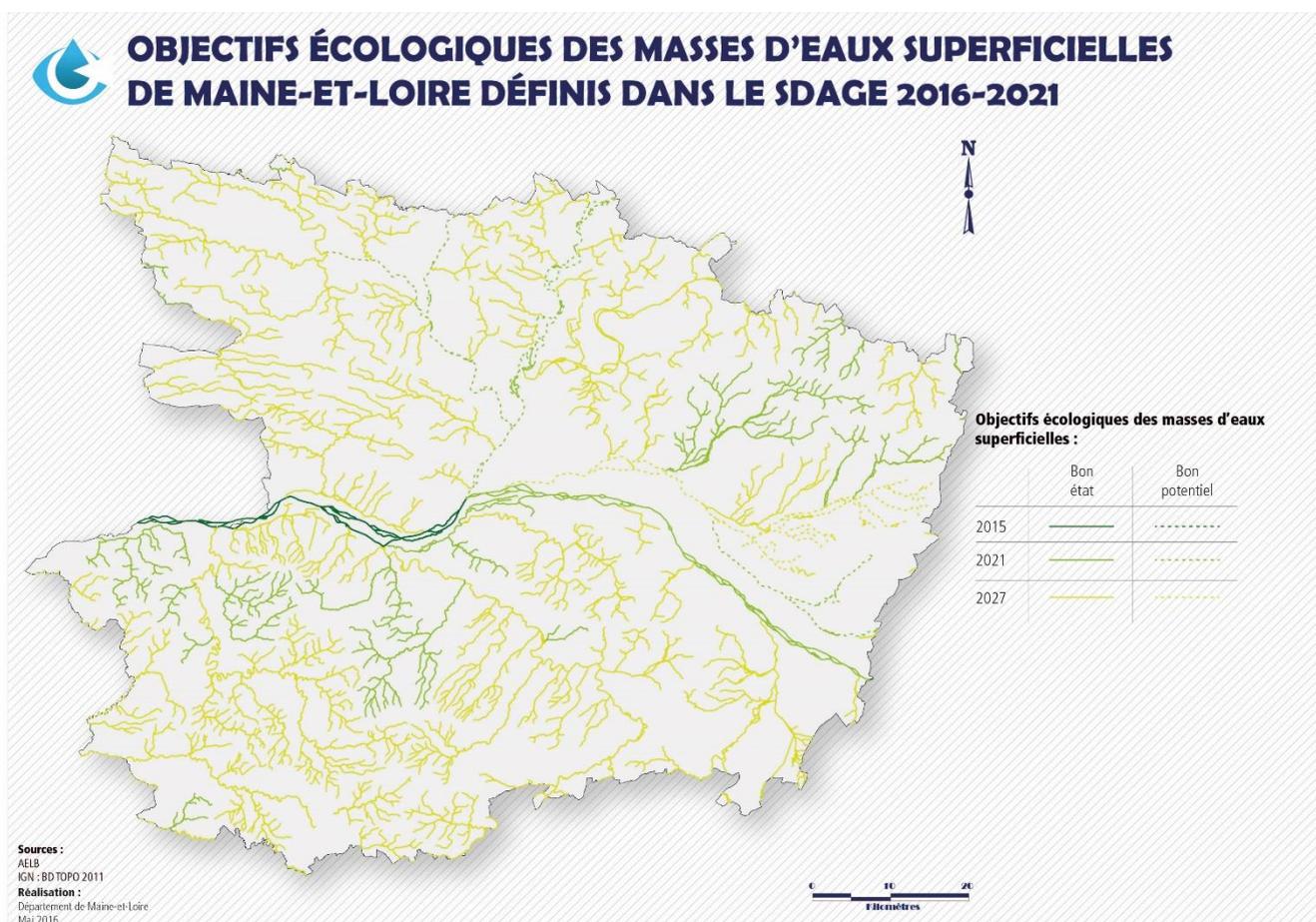
Issu de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, le découpage en masse d'eau permet d'utiliser un référentiel élémentaire unique employé par tous les pays membres de l'Union Européenne. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de l'état des eaux.

En Maine-et-Loire sont identifiées 106 masses d'eau pour les cours d'eau et 2 pour les plans d'eau.

Certaines masses d'eau sont classées comme Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM), ce sont notamment les cours d'eau aménagés pour la navigation. Le bon état écologique n'est donc pas exigé mais un bon potentiel doit être recherché. Dans le Maine-et-Loire, sont classées en MEFM, les masses d'eau suivantes :

- l'Oudon en aval du Lion d'Angers,
- la Mayenne,
- la Sarthe,
- la Maine,
- l'Authion et le Lathan.

La DCE définit le bon état comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. L'échéance à laquelle le bon état devait être atteint était fixée à l'année 2015. En Loire-Bretagne, 61 % des cours d'eau auraient dû être en bon état écologique en 2015, contre environ 30 % actuellement. Chaque évaluation de l'état des eaux indique le chemin qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif. Le SDAGE 2016-2021 repousse les objectifs ci-dessus à l'année 2021.



# L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU

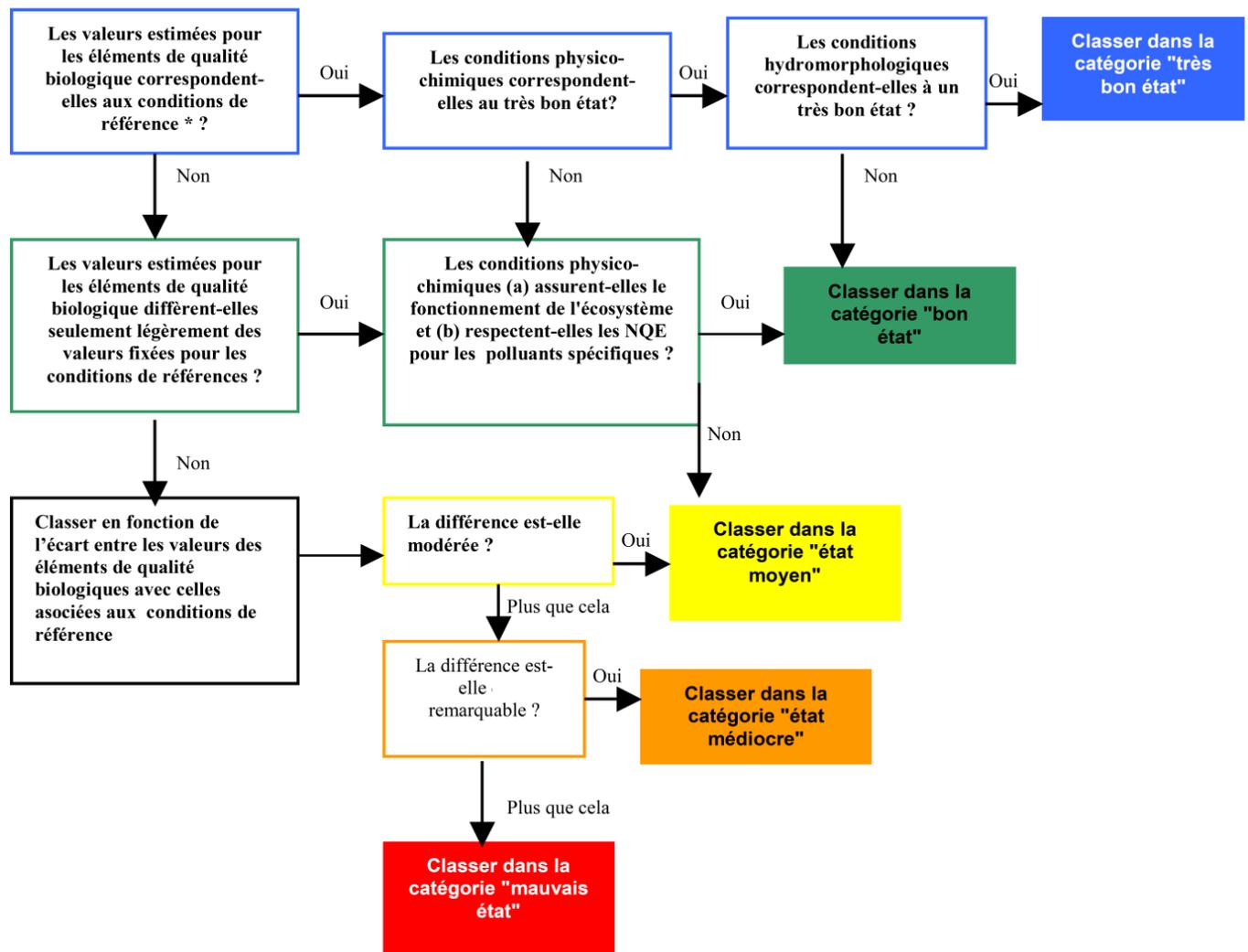
Afin d'acquérir des données sur l'état des masses d'eau, un programme de surveillance avec des critères définis par la réglementation a été mis en place. L'évaluation du bon état des masses d'eau s'appuie sur :

- des données mesurées pour les masses d'eau où ces mesures existent
- une analyse des pressions qui s'exercent sur chaque masse d'eau
- une modélisation pour les masses d'eau où il n'a pas été encore possible d'acquérir des données mesurées.

Un guide technique sur l'« évaluation de l'état des eaux de surface » version mars 2016, permet de préciser les modalités de l'évaluation. Globalement, le bon état des masses d'eau repose sur :

- le bon état écologique mesuré à partir des éléments biologiques (macro-invertébrés, diatomées, macrophytes, poissons) et des éléments physico-chimiques généraux (matières organiques, oxygènes dissous, température, nitrates, matières phosphorées...),
- le bon état chimique mesuré à partir des résultats d'analyses de 41 substances (voir liste dans le guide),
- le bon état hydromorphologique.

Par état écologique, il faut entendre l'état biologique soutenu par l'état physico-chimique car selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques. Aussi, ce guide précise les indicateurs, les valeurs-seuils et les modes de calcul pour chaque indicateur qu'il soit biologique, physicochimique et chimique. De fait, on obtient une classification de l'état écologique en 5 classes (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais) auquel a été ajouté un indice de confiance.



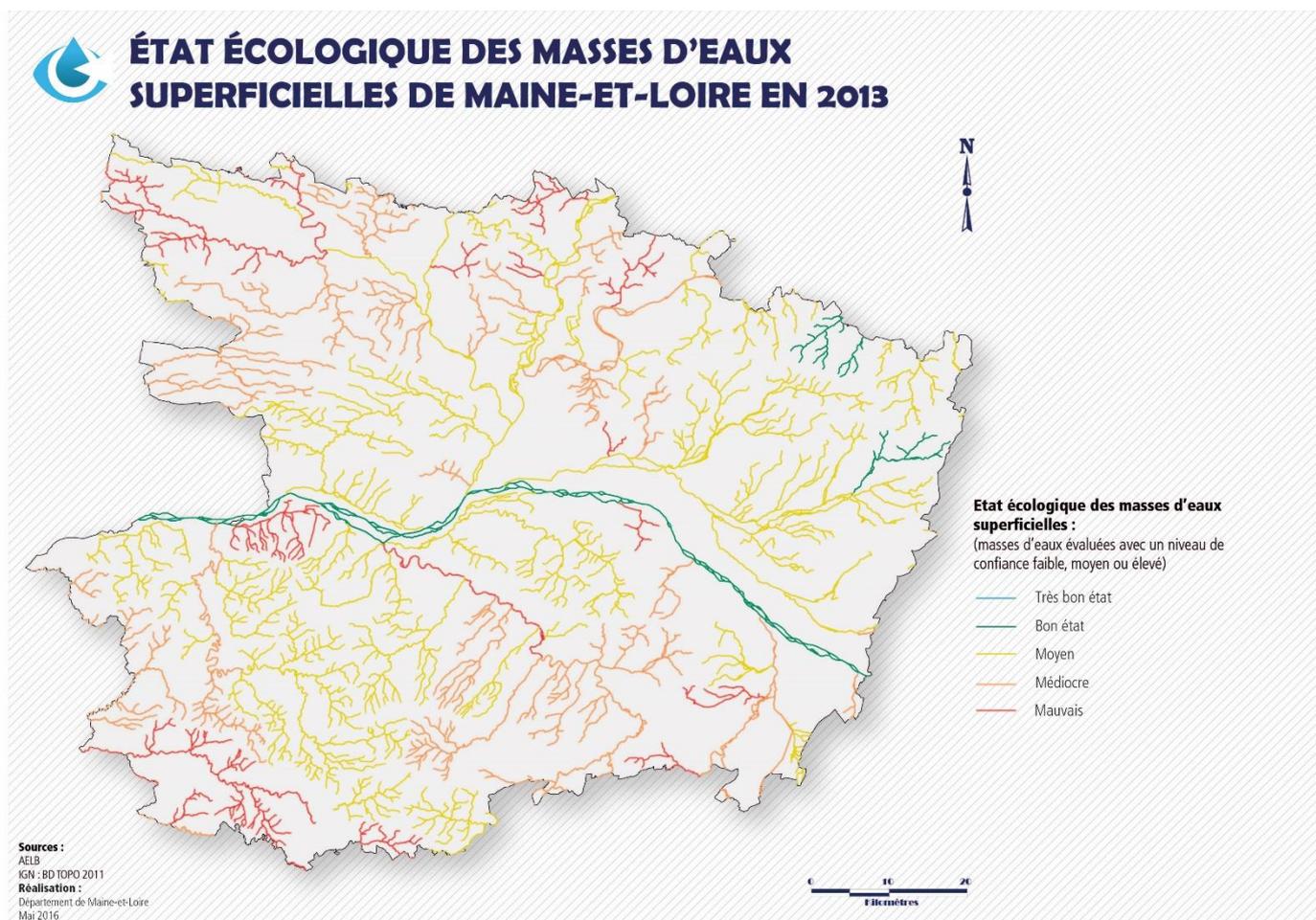
\* correspondre aux conditions de références pour un élément de qualité biologique donné signifie que la valeur estimée pour cet élément de qualité biologique se situe au-dessus de la limite inférieure du très bon état.

# ÉTAT DES MASSES D'EAU 2013

Depuis 2009, cinq évaluations ont été réalisées pour les cours d'eau. La dernière réalisée en 2013 avec les données 2011-2013 pour l'état biologique et 2008-2013 pour l'état chimique répartit les 106 masses d'eau de Maine-et-Loire de la manière suivante :

- 5 masses d'eau qualifiées en bon état (4,7 %)
- 52 masses d'eau qualifiées en état moyen (49,0 %)
- 31 masses d'eau qualifiées en état médiocre (29,4 %)
- 18 masses d'eau qualifiées en état mauvais (16,9 %).

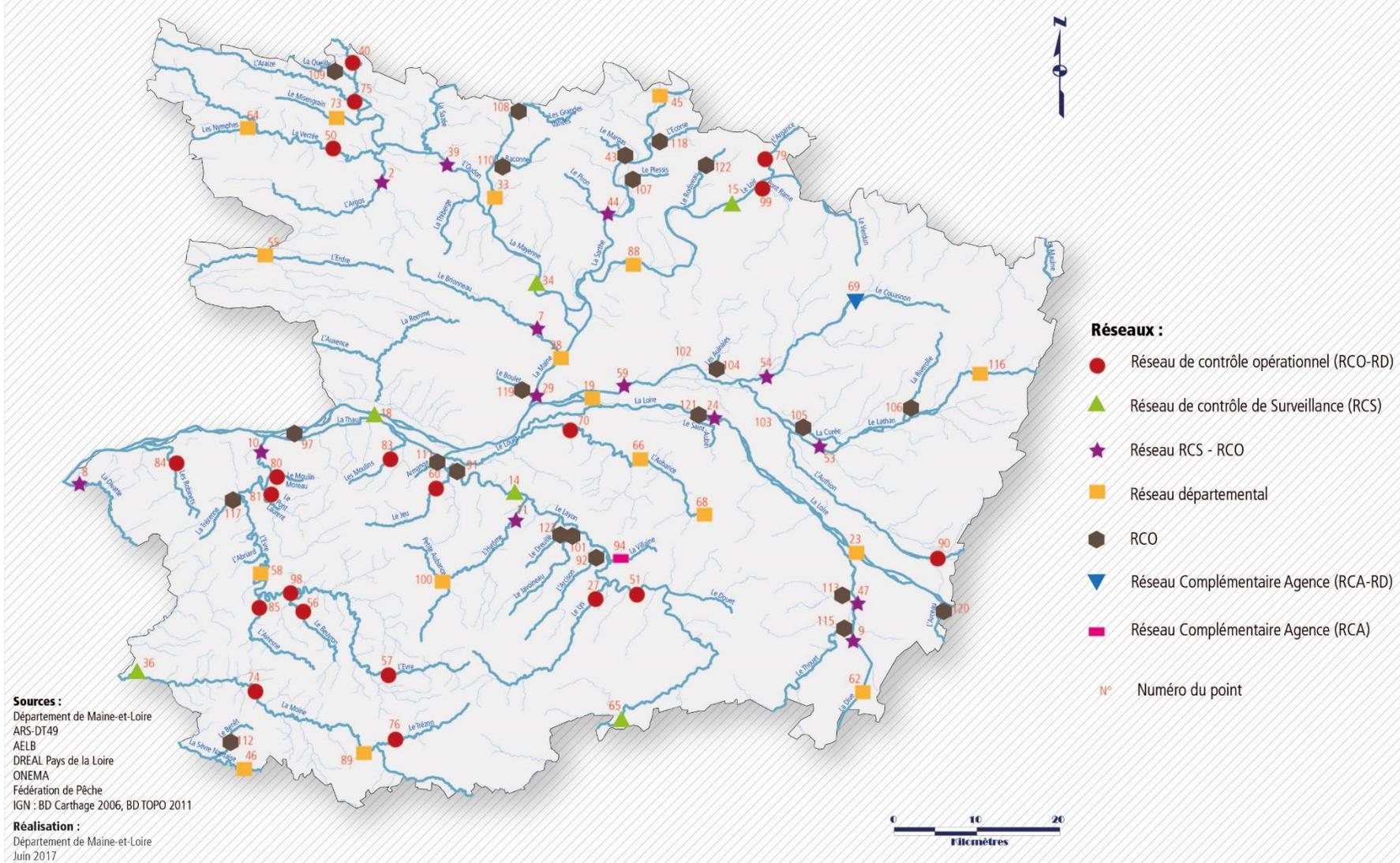
L'évolution défavorable de la situation par rapport à 2011 ne signifie pas forcément une dégradation des milieux aquatiques. En effet, l'évaluation de 2013 comporte moins d'estimation de l'état des masses d'eau et a pris en compte l'indice biologique à partir des macrophytes.



# CARTE DE PRÉSENTATION DES RÉSEaux DE SURVEILLANCE



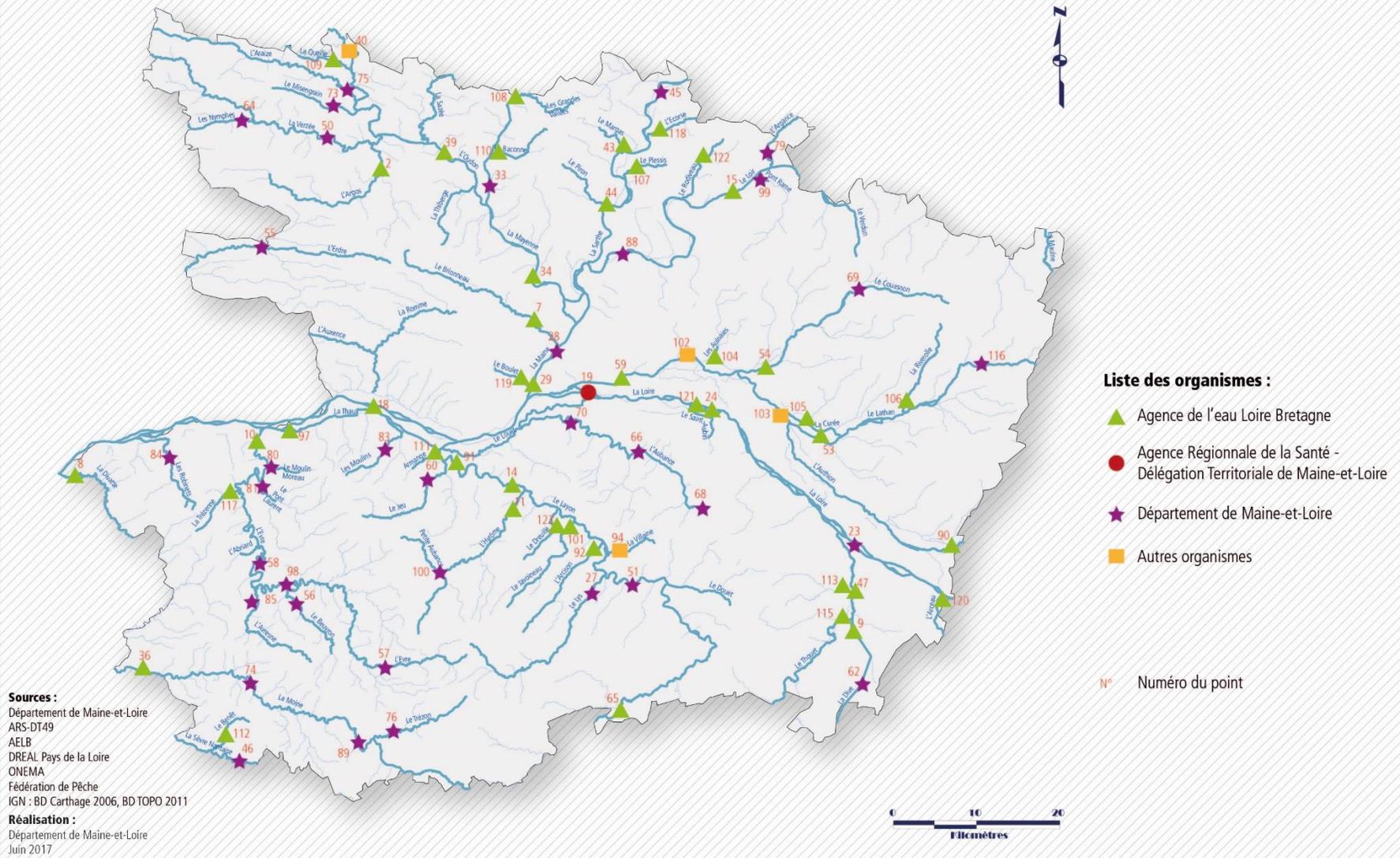
## LES RÉSEaux DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES EN MAINE-ET-LOIRE



# CARTE DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE

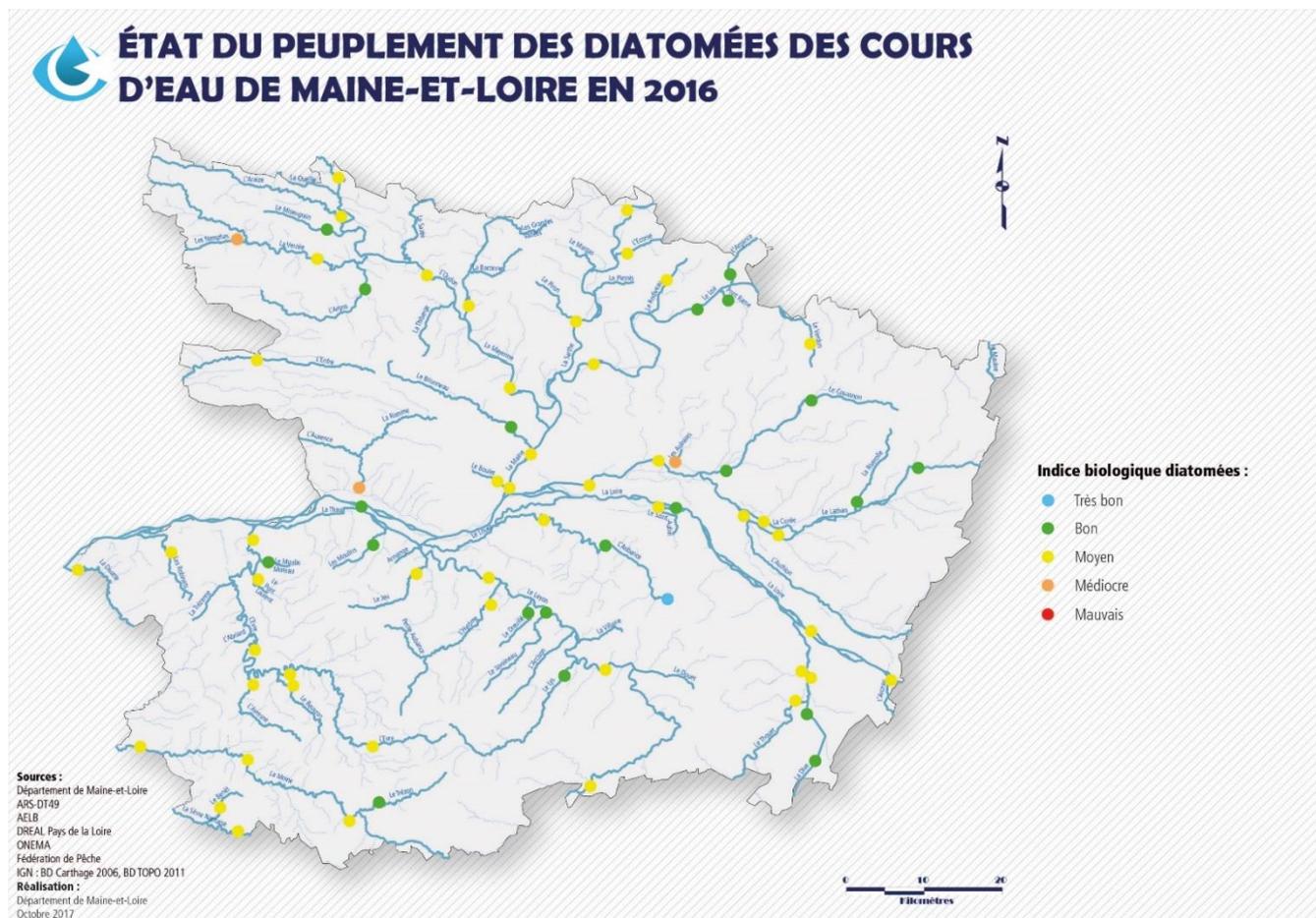


## LES ORGANISMES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DES EAUX SUPERFICIELLES EN MAINE-ET-LOIRE



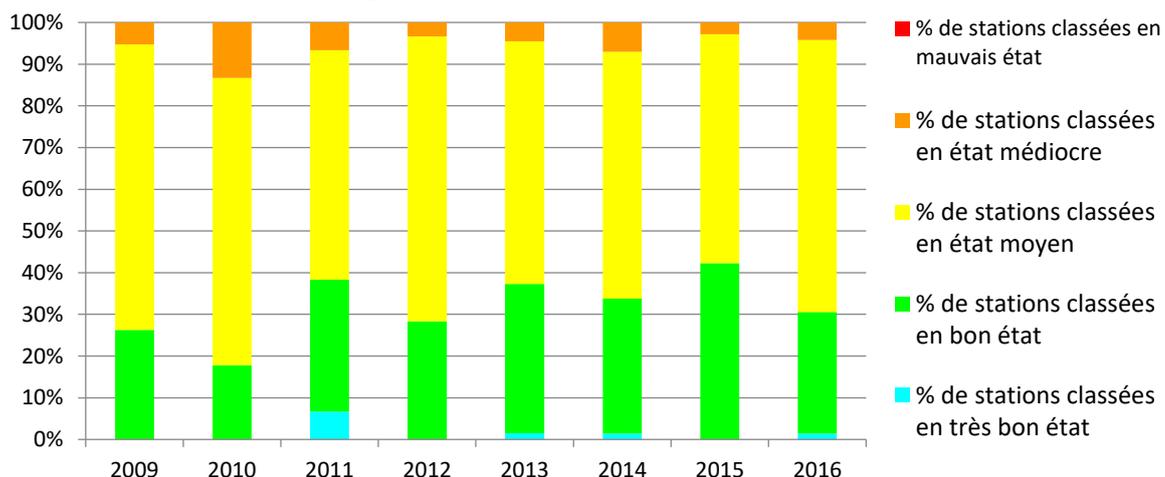
# CARTES DES INDICATEURS BIOLOGIQUES

État du peuplement des diatomées : Carte de la qualité 2016 (Carte n°1)



## Représentation du peuplement des Diatomées

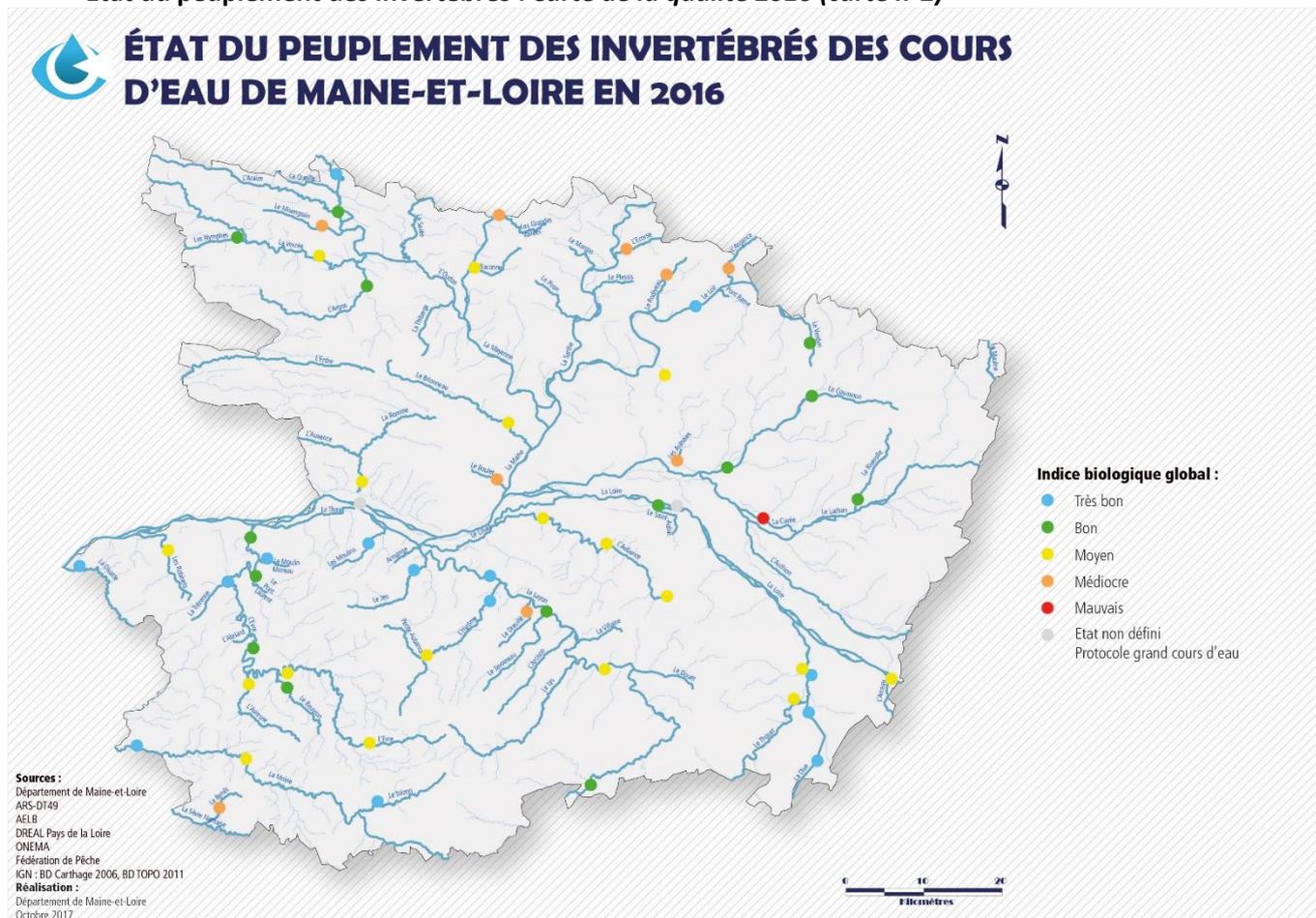
### Répartition des stations de prélèvements par classes de qualité pour l'Indice Biologique Diatomées de 2009 à 2016



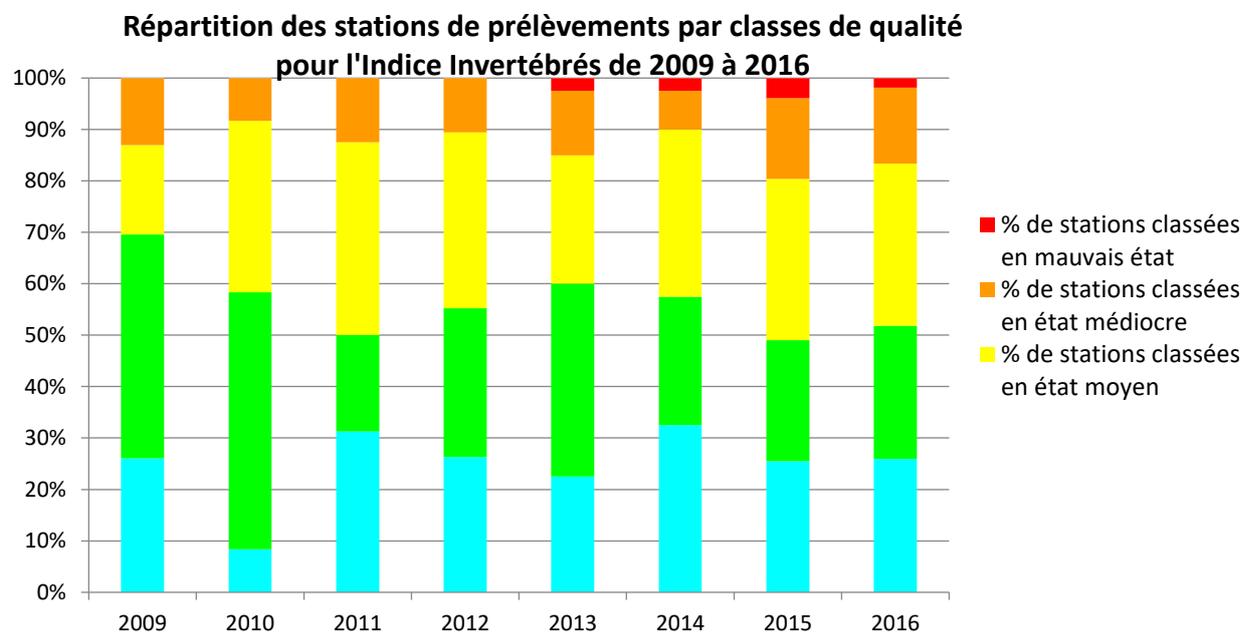
### Commentaires :

La qualité biologique évaluée grâce à l'inventaire des diatomées est globalement moyenne en Maine-et-Loire et est restée stable depuis 2009.

NB : Toutes les stations ne sont pas échantillonnées chaque année. En 2016, les IBD ont été réalisés sur 72 des 81 stations que compte le réseau.



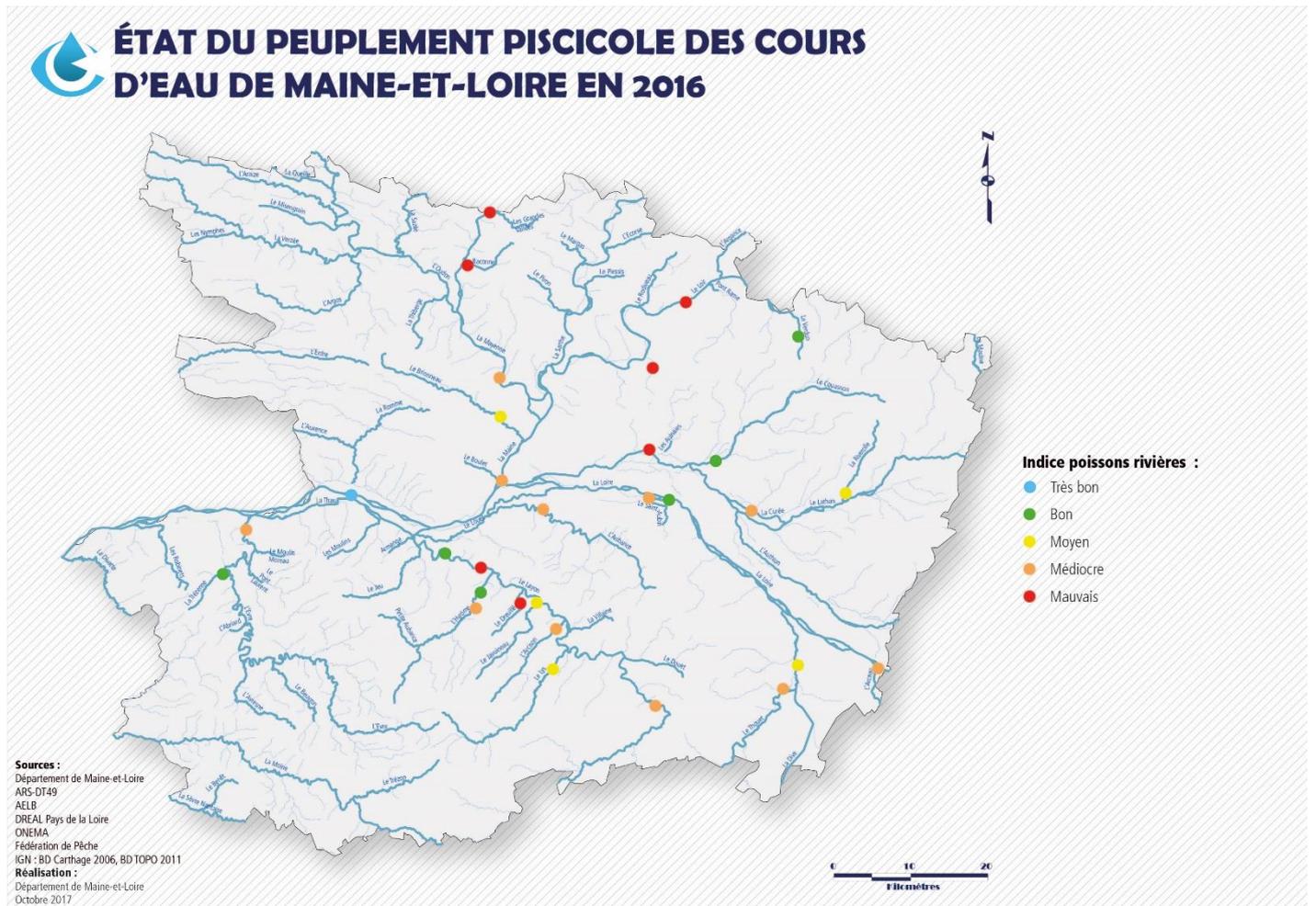
**Représentation du peuplement des Invertébrés**



**Commentaires :**

La qualité est hétérogène sur l'ensemble du territoire et très dépendante des caractéristiques du site du prélèvement (diversités des milieux, habitats, débits, ripisylve, substrats...). On constate peu d'évolution de cet indicateur.

NB : Toutes les stations ne sont pas échantillonnées chaque année. En 2016, les IBGN ont été réalisés sur 56 des 81 stations que compte le réseau.

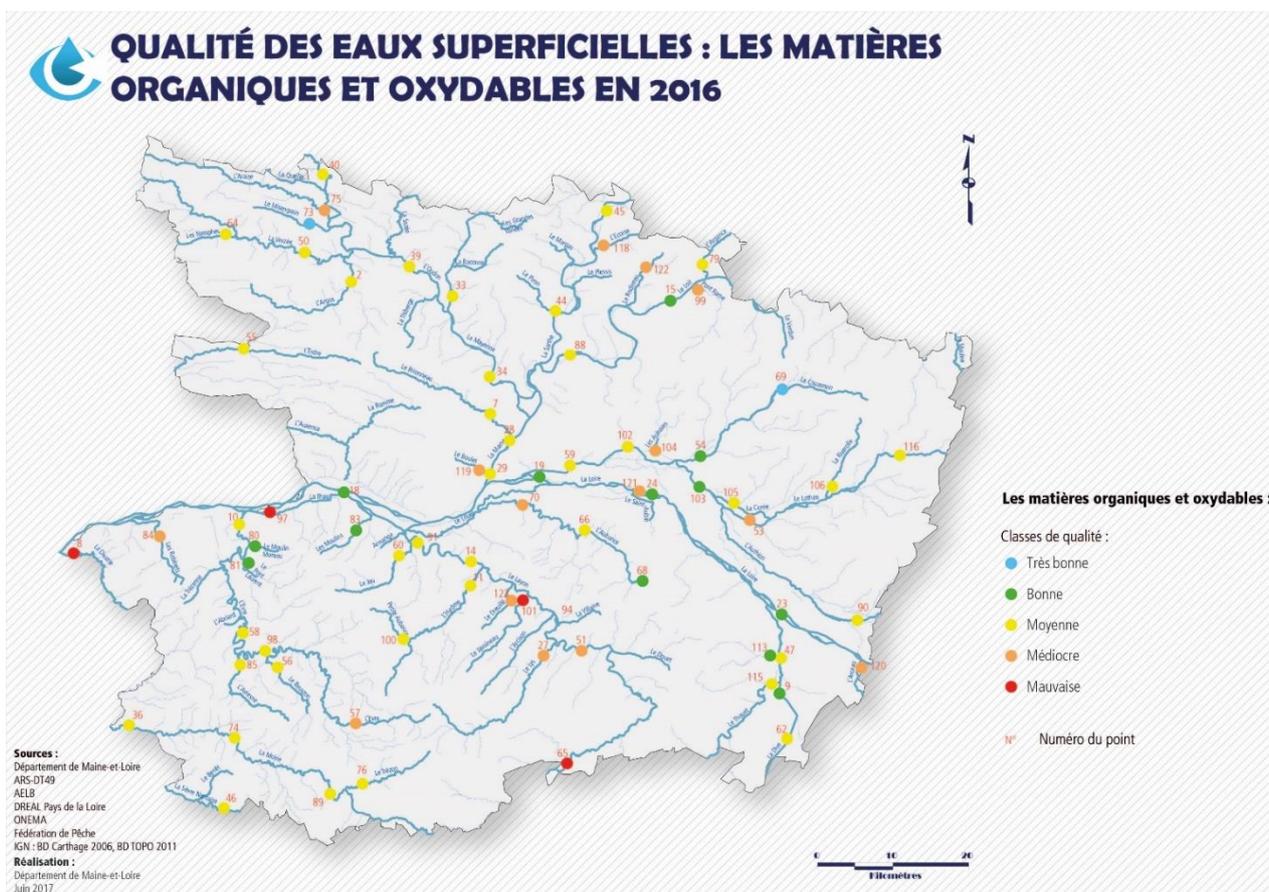


**Commentaires :**

L'état des peuplements piscicoles en Maine-et-Loire est le plus souvent moyen, voire mauvais. Selon les conditions du milieu et l'importance des travaux de restauration réalisés, ces peuplements devraient évoluer mais de façon assez lente.

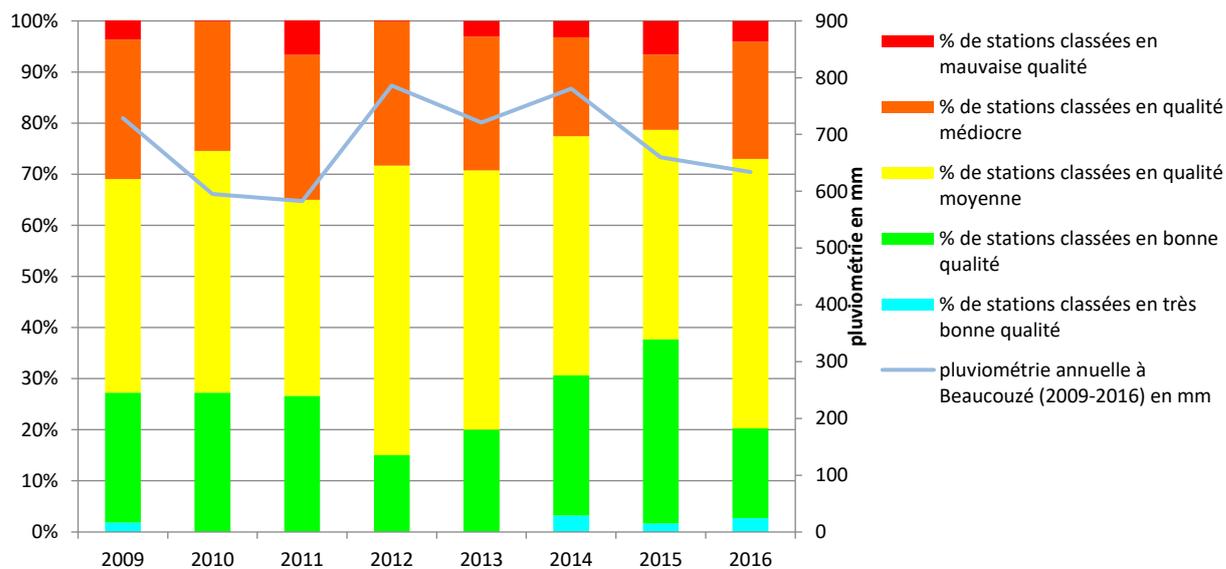
# CARTES DE QUALITÉ PAR ALTÉRATION

Altération matières organiques et oxydables : Carte de la qualité 2016 (carte n°4)



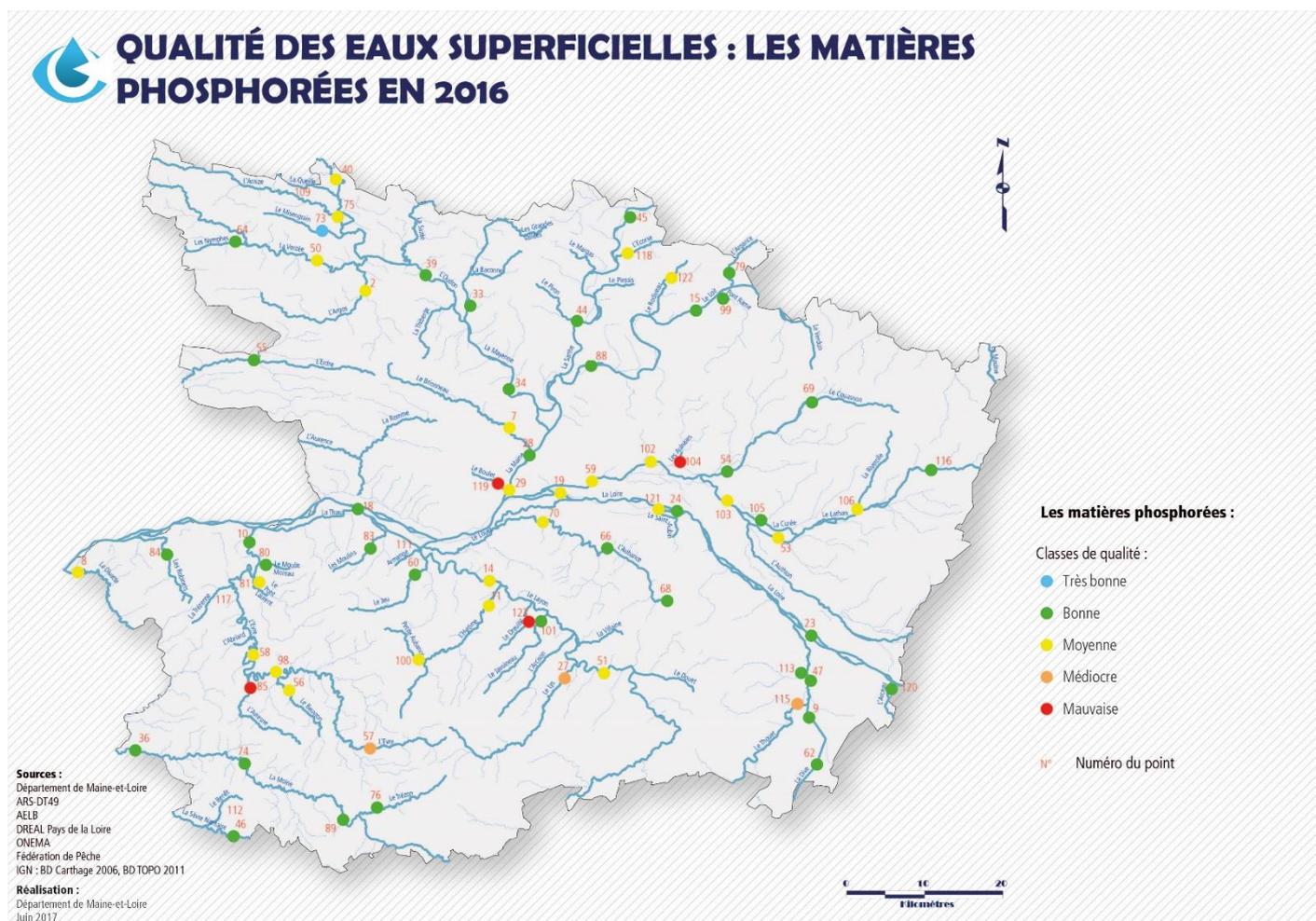
## Évolution de l'altération matières organiques et oxydables

Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières organiques et oxydables (SEQ EAU) de 2009 à 2016



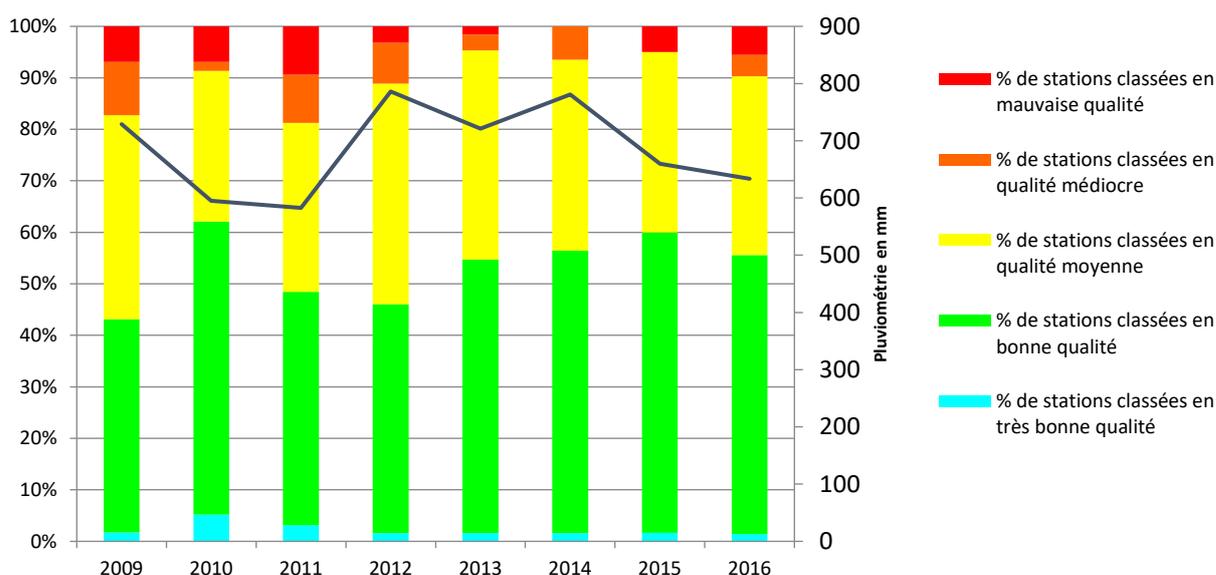
### Commentaires :

En 2016, on note une dégradation de cette altération en raison de l'impact de la crue printanière sur les grands cours d'eau.



### Évolution de l'altération matières phosphorées

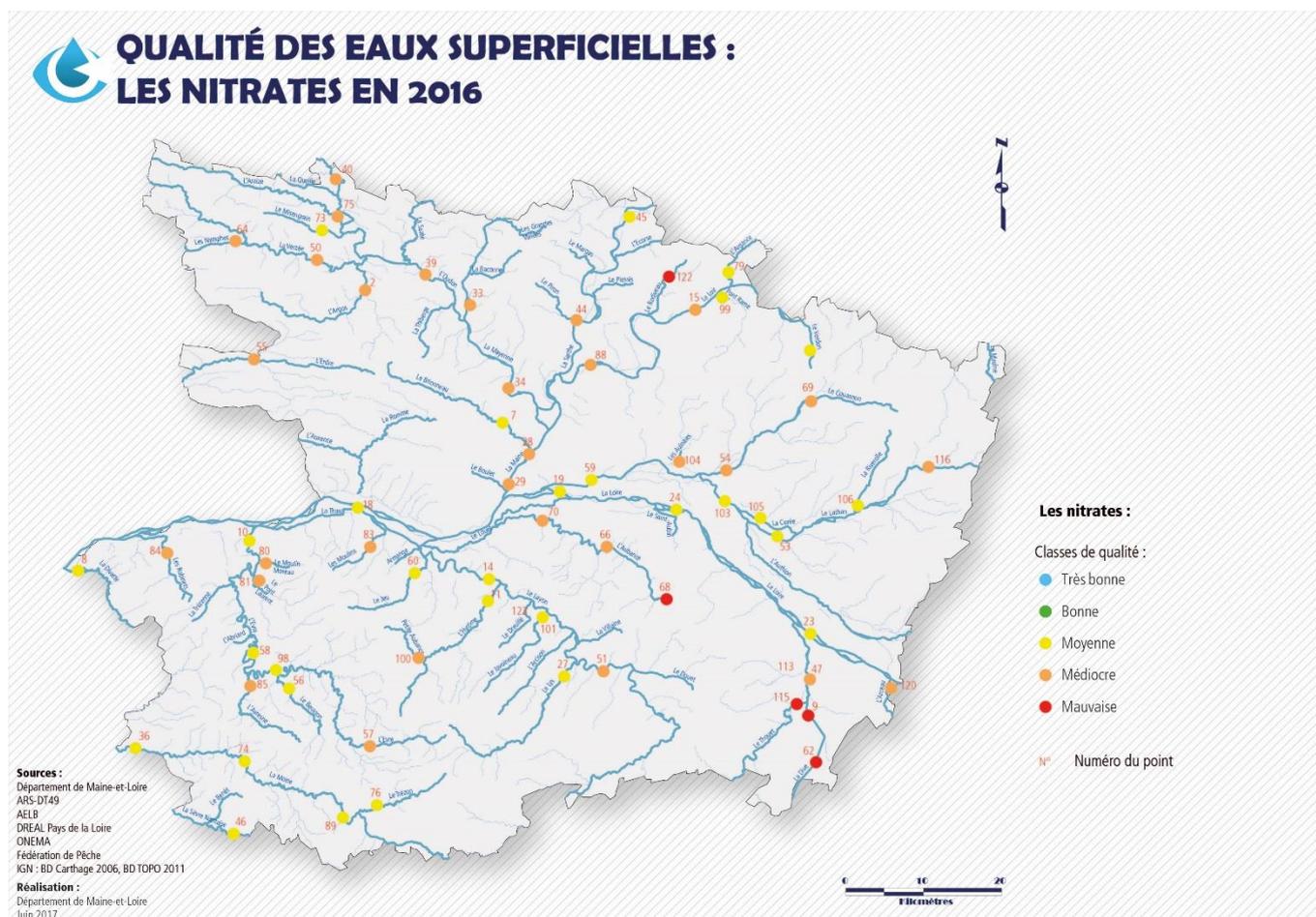
Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières phosphorées (SEQ EAU) de 2009 à 2016



### Commentaires :

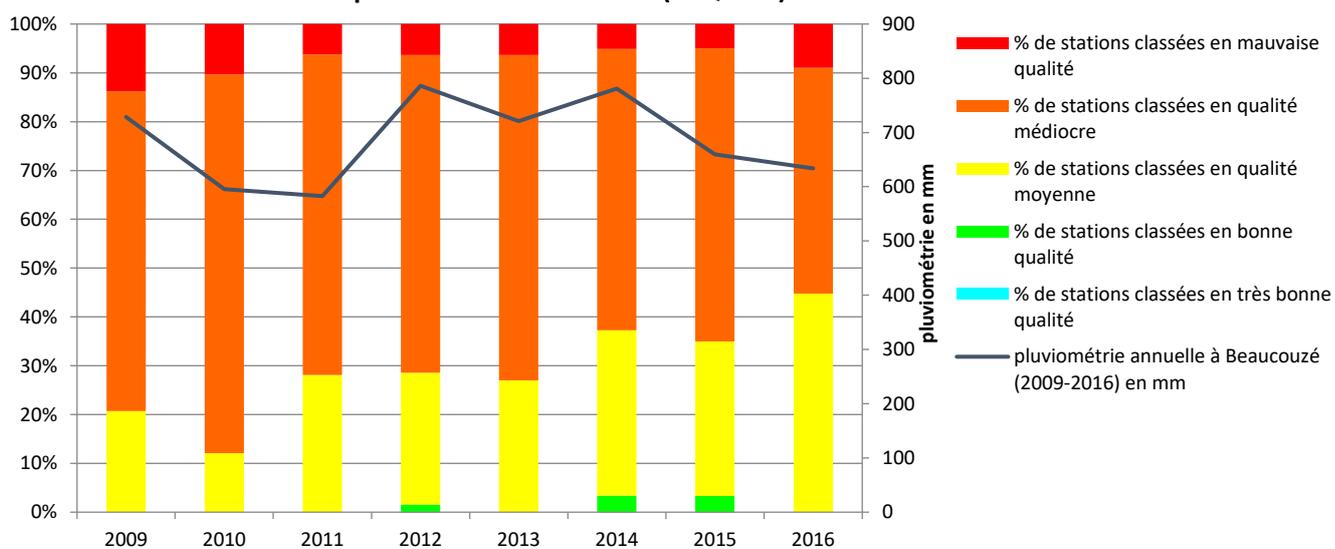
La qualité est moyenne à bonne (90 % des stations) avec une légère amélioration depuis 2009.

## Altération nitrates : Carte de la qualité 2016 (Carte n°6)



### Évolution de l'altération nitrates

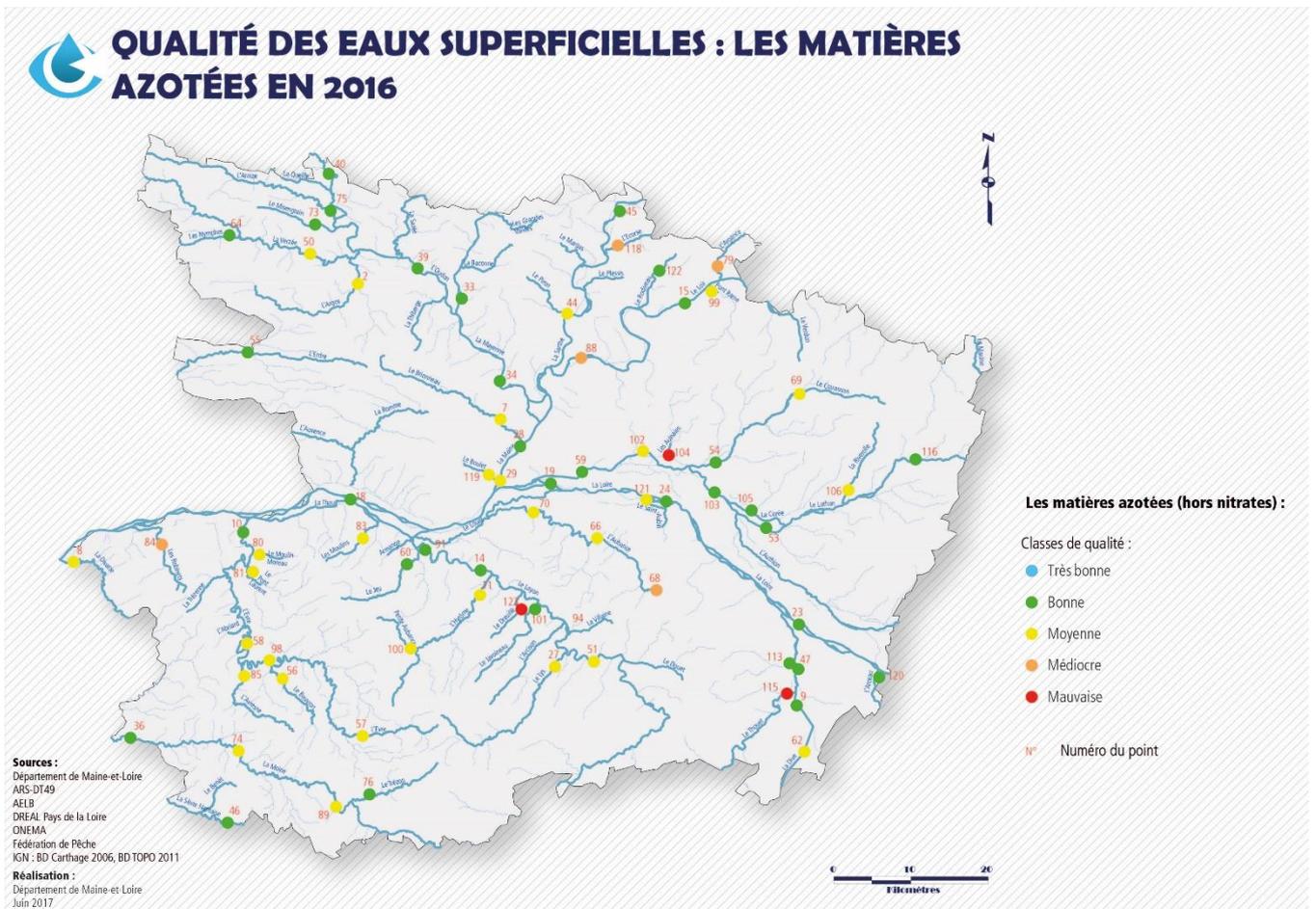
#### Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération nitrates (SEQ EAU) de 2009 à 2016



#### Commentaires :

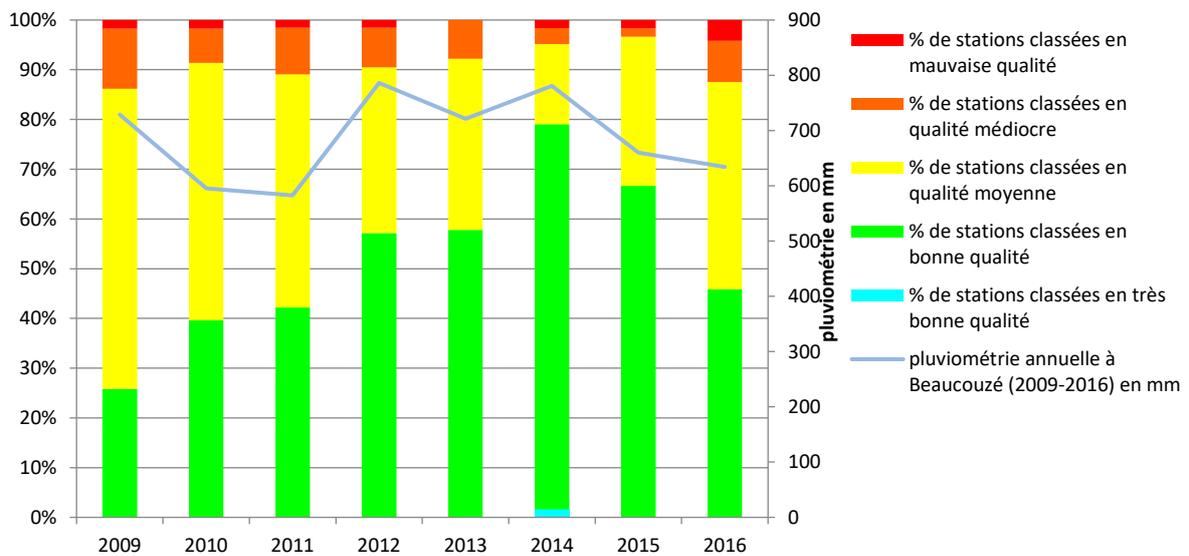
La situation concernant l'altération nitrates reste très dégradée sans aucune évolution notable. A noter que les 2 stations classées en bonne qualité en 2015 n'ont pas été suivies en 2016.

## Altération matières azotées : Carte de la qualité 2016 (Carte n°7)



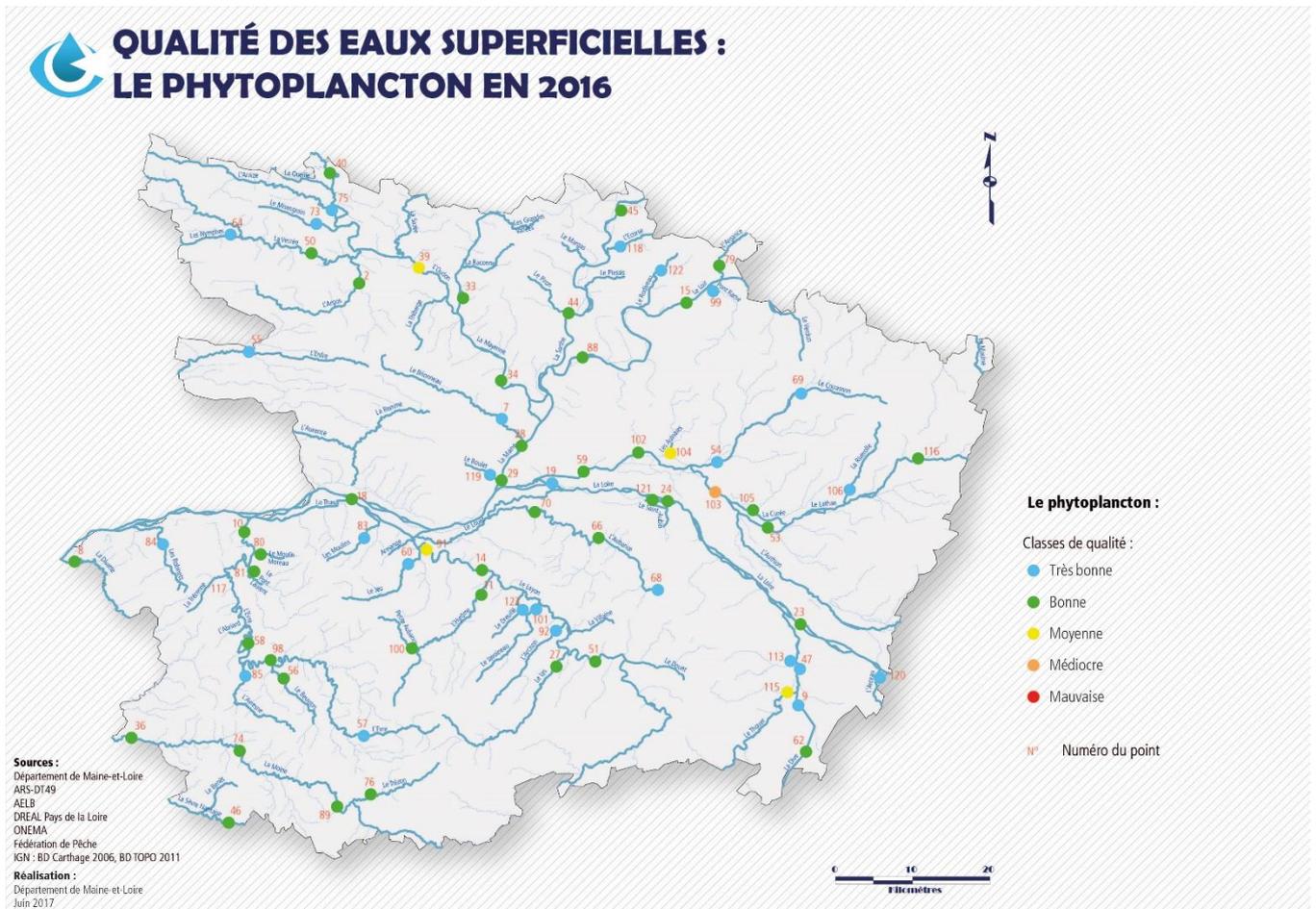
### Évolution de l'altération matières azotées

Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières azotées (SEQ EAU) de 2009 à 2016



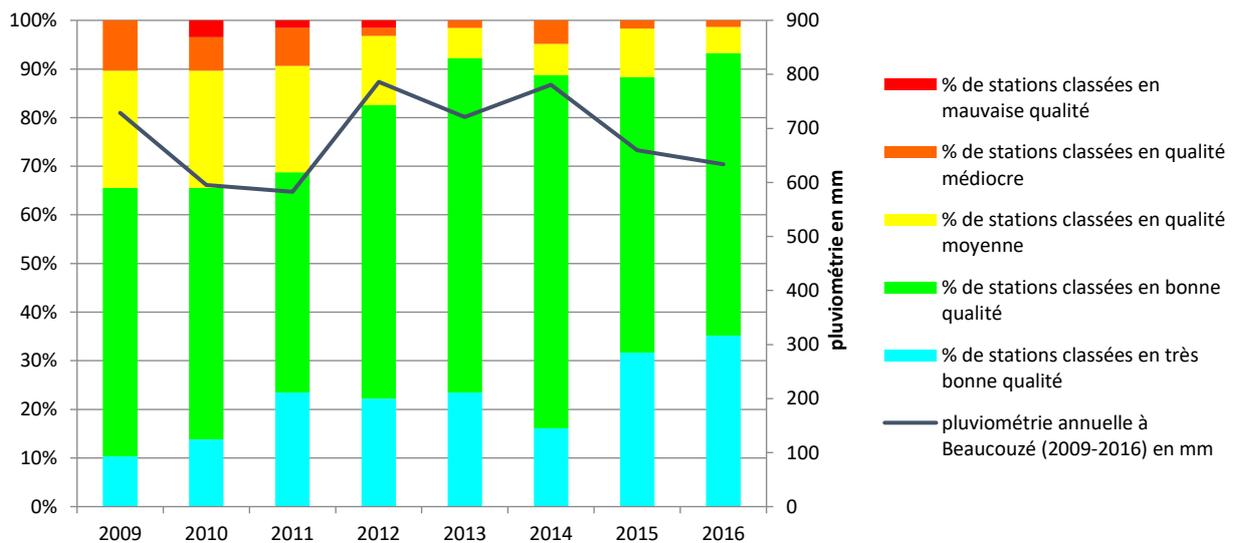
### Commentaires :

Le net recul en 2016 peut s'expliquer par le suivi de nouvelles stations très dégradées.



### Évolution de l'altération phytoplancton

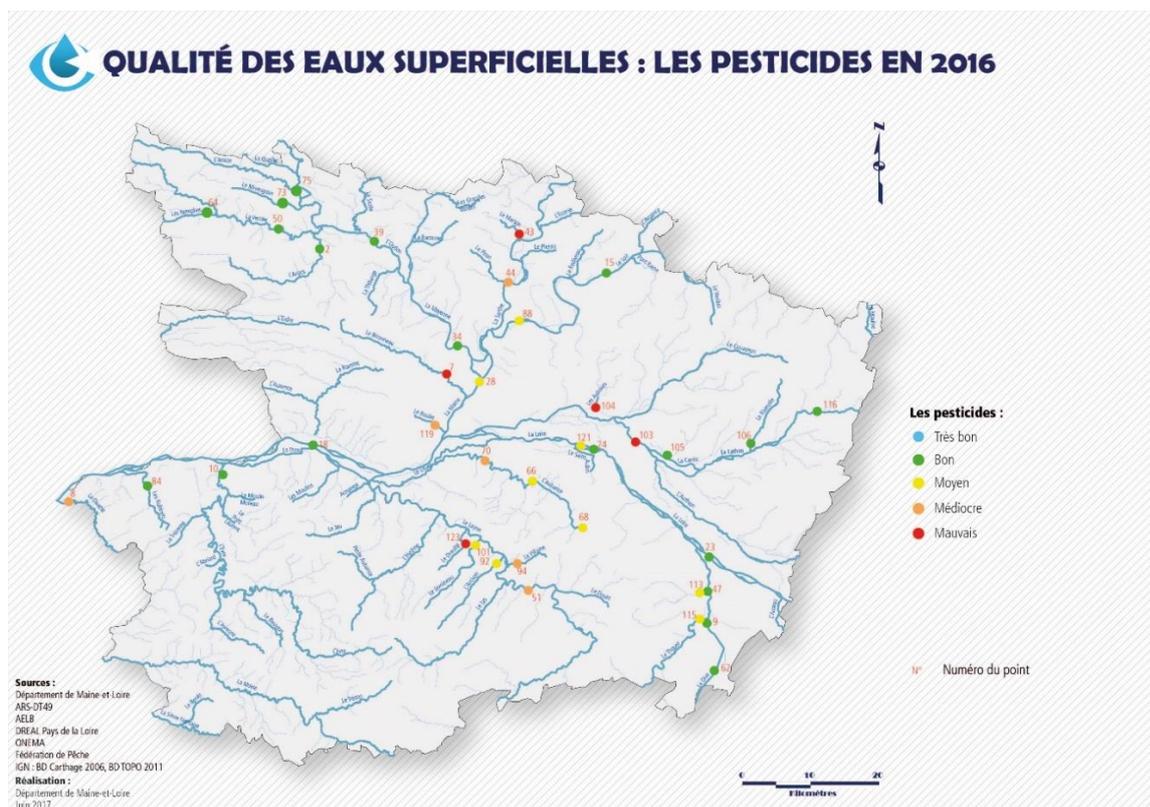
Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération prolifération végétale (SEQ EAU) de 2009 à 2016



### Commentaires :

Cette altération, représentant les effets des proliférations végétales, est liée aux températures et aux écoulements des cours d'eau à rapprocher de la pluviométrie moyenne indiquée sur le graphe. En effet, les écoulements limitent le développement des végétaux.

## Altération pesticides : Carte de la qualité 2016 (Carte n°9)



### Commentaires :

47 % des points de surveillance sont classés en bonne qualité, 21 % en qualité moyenne et 32 % en qualité médiocre voire mauvaise. **Il faut toutefois noter que ce système d'évaluation de la qualité ne tient pas compte de toutes les molécules retrouvées et de toutes les analyses faites sur le territoire.** Les recherches de pesticides sont effectuées par plusieurs laboratoires et le nombre de molécules recherchées peut fluctuer entre 200 et 300 avec des fréquences de 6 à 18 analyses par an.

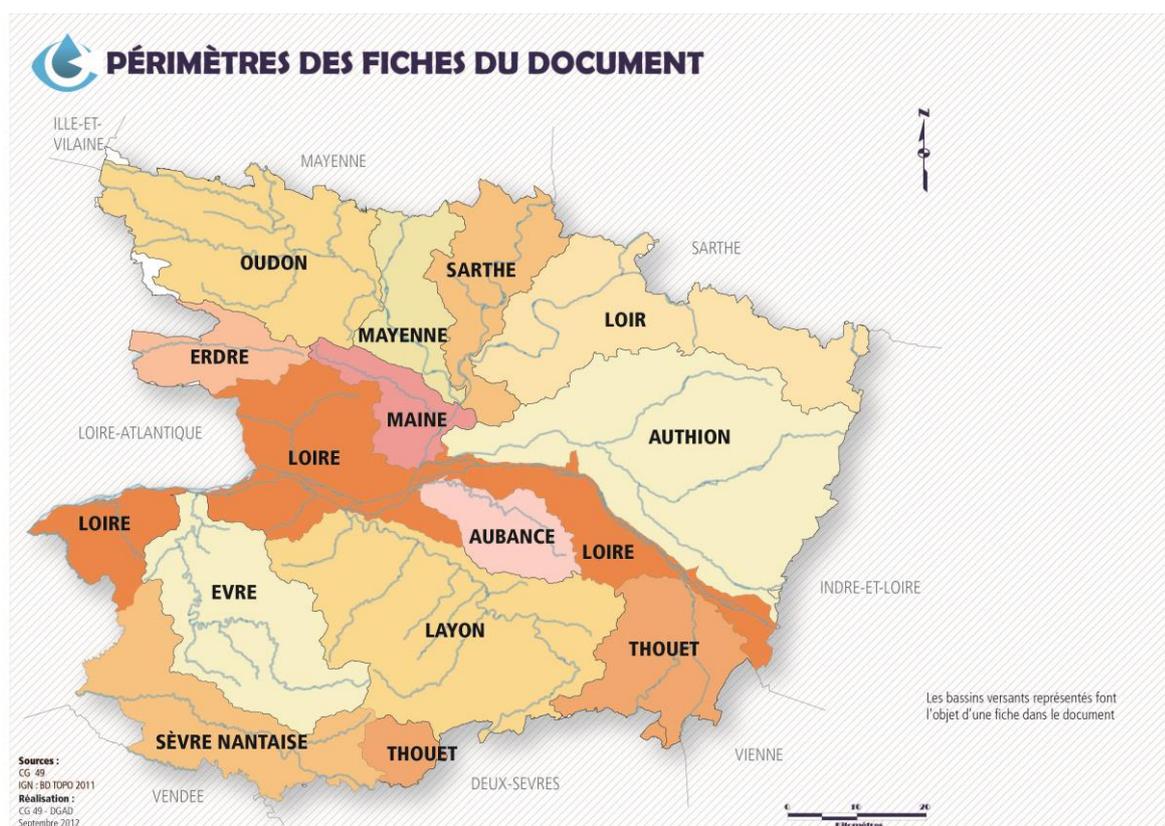
153 molécules différentes ont été retrouvées en 2016 sur 429 molécules recherchées. La molécule la plus fréquemment retrouvée (95 % des stations) est le Métolachlore (herbicide) avec un maximum à 6.26 µg/l sur le ruisseau du Margas à Châteauneuf/Sarthe.

**Liste des 20 molécules les plus fréquemment retrouvées avec le % de stations où les résultats sont supérieurs au seuil de quantification (RQ), le maximum retrouvé ainsi que la station :**

Nom de la molécule	Type de pesticides	% Stations (RQ)	Maximum en µg/L	Nom de la station
Métolachlore	herbicide	95%	6,26	Margas à Châteauneuf/Sarthe
AMPA	produit de dégradation du glyphosate - herbicide	90%	25	Aunaies à Corné
Atrazine Déséthyl	produit de dégradation de l'atrazine - herbicide	87%	0,142	Loir à Lézigné
Glyphosate	herbicide	87%	13	Dreuille à Champ/Layon
Prosulfocarbe	herbicide	87%	1,06	Divatte à La Varenne
Chlortoluron	herbicide	85%	0,77	Dive à Montreuil-Bellay
Isoproturon	herbicide	85%	0,50	Dive à Montreuil-Bellay
Métaldéhyde	molluscicide - anti-limace	85%	0,56	Loir à Lézigné
Atrazine	herbicide	79%	0,059	Evre à St Florent le Vieil
2,4-MPCA	herbicide	77%	0,28	Thouet à Chacé
Bentazone	herbicide	77%	1,8	Robinets à Liré
Tébuconazole	fongicide	74%	0,112	Aubance à Saint Saturnin/Loire
Diméthamide	herbicide	72%	0,394	Aunaies à Corné
Imidaclopride	insecticide	72%	0,541	Thouet à Chacé
Nicosulfuron	herbicide	72%	0,51	Oudon à Andigné
2,4-D	herbicide	67%	0,607	Dive à Brézé
Boscalid	fongicide	67%	0,664	Dreuille à Champ/Layon
Propizamide	herbicide	67%	0,419	Aubance à Saint Saturnin/Loire
Azoxystrobine	fongicide	56%	0,1	Dive à Montreuil-Bellay
Diflufenicanil	herbicide	56%	0,14	Dive à Montreuil-Bellay

# LES FICHES BASSIN

Les données des fiches qualité sont regroupées par bassin tel qu'indiqué sur la carte et le tableau ci-dessous :

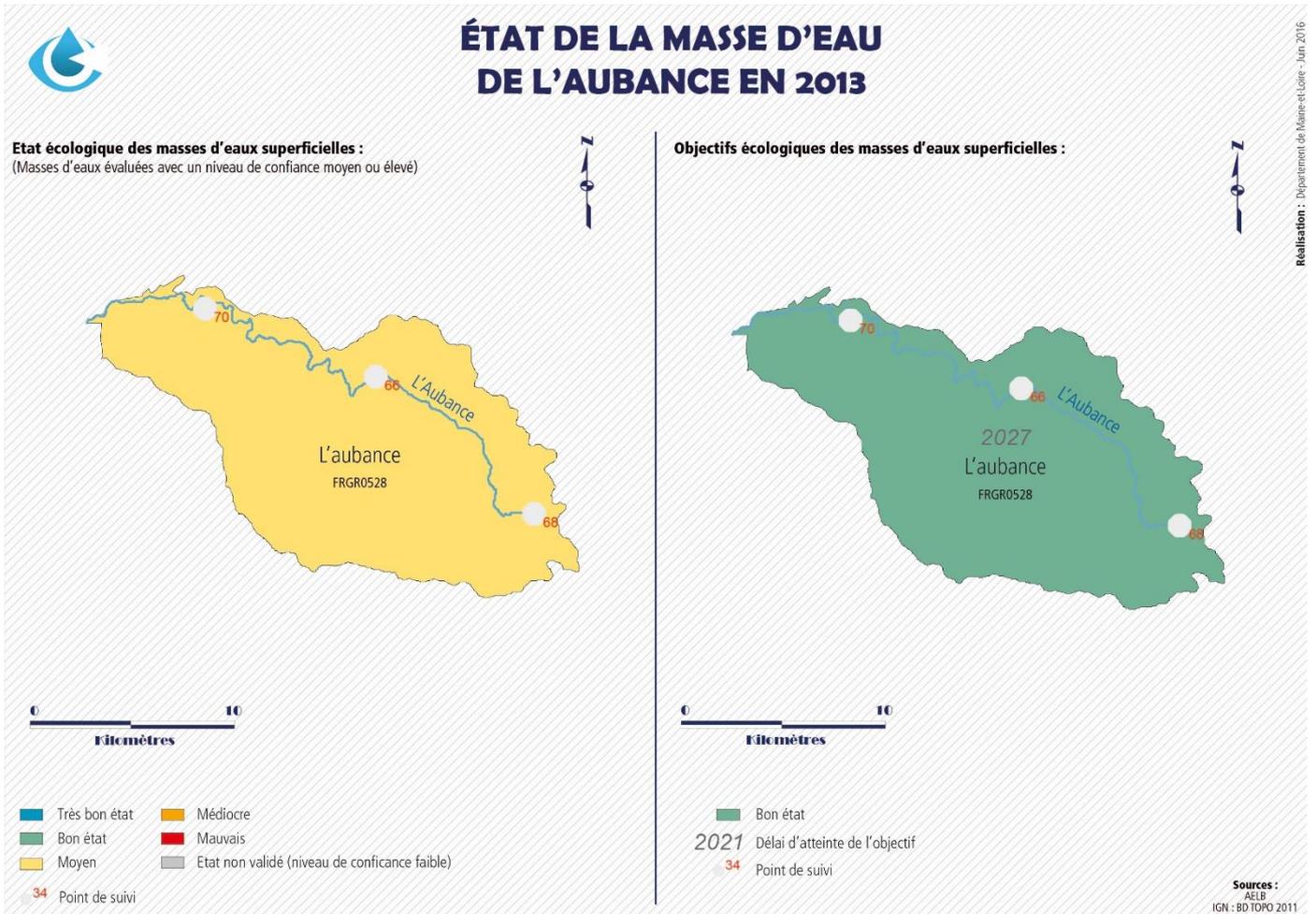


du cours d'eau	Nom de la fiche	Pages	Nom du cours d'eau	Nom de la fiche	Pages
Abriard	<a href="#">Èvre</a>	40	Lys	<a href="#">Layon</a>	45
Araize	<a href="#">Oudon</a>	76	Maine	<a href="#">Maine</a>	68
Arcison	<a href="#">Layon</a>	45	Maulne	<a href="#">Loir</a>	53
Arceau	<a href="#">Loire</a>	58	Mayenne	<a href="#">Mayenne</a>	72
Argance	<a href="#">Loir</a>	53	Misengrain	<a href="#">Oudon</a>	76
Argos	<a href="#">Oudon</a>	76	Moine	<a href="#">Sèvre Nantaise</a>	88
Armangé	<a href="#">Layon</a>	45	Moulins	<a href="#">Loire</a>	58
Aubance	<a href="#">Aubance</a>	24	Moulin Moreau	<a href="#">Èvre</a>	40
Aunaies	<a href="#">Authion</a>	29	Nymphes	<a href="#">Oudon</a>	76
Authion	<a href="#">Authion</a>	29	Oudon	<a href="#">Oudon</a>	76
Avresne	<a href="#">Èvre</a>	40	Oùère	<a href="#">Thouet</a>	95
Baconne	<a href="#">Mayenne</a>	72	Petite Aubance	<a href="#">Layon</a>	45
Benêt	<a href="#">Sèvre Nantaise</a>	88	Piron	<a href="#">Sarthe</a>	83
Beuvron	<a href="#">Èvre</a>	40	Plessis	<a href="#">Sarthe</a>	83
Brionneau	<a href="#">Maine</a>	68	Pont Laurent	<a href="#">Èvre</a>	40
Couasnon	<a href="#">Authion</a>	29	Pont Rame	<a href="#">Loir</a>	53
Curée	<a href="#">Authion</a>	29	Queille	<a href="#">Oudon</a>	76
Divatte	<a href="#">Loire</a>	58	Riverolle	<a href="#">Authion</a>	29
Dive	<a href="#">Thouet</a>	95	Robinets	<a href="#">Loire</a>	58
Douet	<a href="#">Layon</a>	45	Romme	<a href="#">Loire</a>	58
Dreuilé	<a href="#">Layon</a>	45	Sarthe	<a href="#">Sarthe</a>	83
Erdre	<a href="#">Erdre</a>	36	Sazée	<a href="#">Oudon</a>	76
Èvre	<a href="#">Èvre</a>	40	Sèvre Nantaise	<a href="#">Sèvre Nantaise</a>	88
Grandes Vallées	<a href="#">Mayenne</a>	72	Thau	<a href="#">Loire</a>	58
Hyrôme	<a href="#">Layon</a>	45	Thiberge	<a href="#">Oudon</a>	76
Javoineau	<a href="#">Layon</a>	45	Thouet	<a href="#">Thouet</a>	95
Jeu	<a href="#">Layon</a>	45	Trézenne	<a href="#">Layon</a>	45
Lathan	<a href="#">Authion</a>	29	Trézon	<a href="#">Sèvre Nantaise</a>	88
Layon	<a href="#">Layon</a>	45	Verzée	<a href="#">Oudon</a>	76
Loir	<a href="#">Loir</a>	53	Verdun	<a href="#">Loir</a>	53
Loire	<a href="#">Loire</a>	58	Villaine	<a href="#">Layon</a>	45
Louet	<a href="#">Loire</a>	58			

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Aubance (affluent rive gauche du Louet)	35 km (totalité en Maine-et-Loire)	205 km <sup>2</sup> (totalité en Maine-et-Loire)	1,34 ‰	Pêche de loisirs	Anciennement recalibré présentant un lit et des berges uniformisés 42 barrages dont 25 effacés dans le cadre d'un premier CRE Opération de diversification des écoulements sur 3,5 km Végétation de bordure peu développée Forte pollution d'origine agricole dès la source

**Classification des masses d'eau**



**Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 relatif à la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

**SAGE Layon-Aubance :**

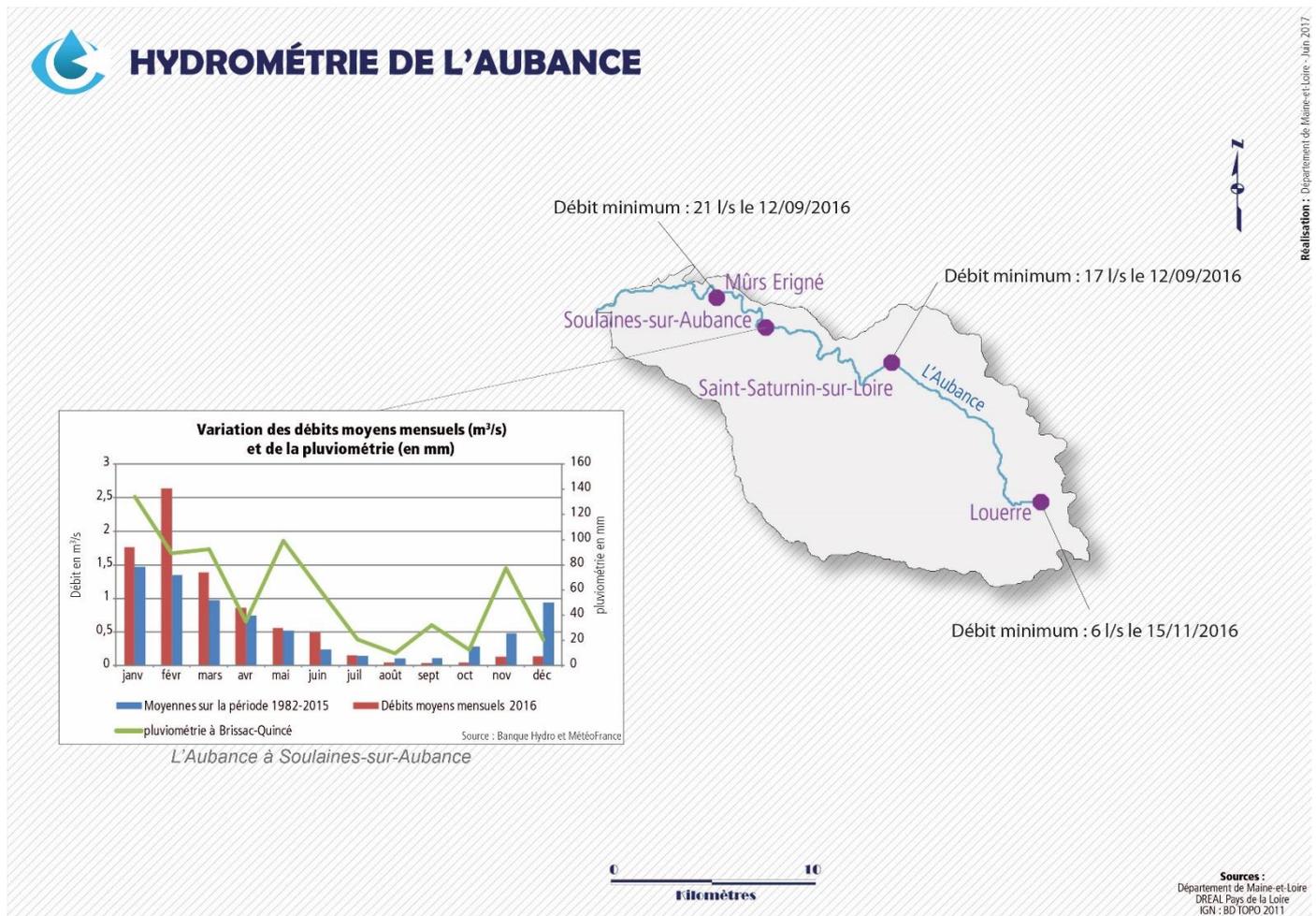
Arrêté de définition du périmètre : nouvel arrêté de périmètre 3 juin 2014

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 10 septembre 1996

Arrêté d'approbation du SAGE : 24 mars 2006

État d'avancement : Révision

Débit



L'Aubance à Soulaines-sur-Aubance	débit en m³/s
Module interannuel	0,614
Débit du mois le plus sec de l'année	0,041
Débit du mois le plus humide de l'année	2,64
Débit moyen de l'année	0,688

Gestion de l'étiage 2016

L'ensemble du bassin de l'Aubance a été classé en alerte du 26 juillet au 15 août, en alerte renforcée du 16 au 29 août et du 20 septembre au 31 octobre puis en coupure du 30 août au 19 septembre 2016.

	Seuil en m³/s à Saint-Melaine	Nombre de jours en 2016
Alerte	0,120	21
Alerte renforcée	0,060	57
Coupure	0,03	21

### Qualité des cours d'eau du bassin de l'Aubance

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Aubance : « La Dronière » à Louerre (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
2. L'Aubance : « L'Étang » à St-Saturnin (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
3. L'Aubance : « Petit Claye » à Murs-Erigné (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Aubance	Louerre [68]	04133600	1 : Bonne (71)	1 : Médiocre (33)	1 : Mauvaise (13)	1 : Bonne (67)	1 : Très Bonne (80)	1 : Moyenne (41)
	St-Saturnin [66]	04133800	2 : Moyenne (56)	2 : Moyenne (47)	2 : Médiocre (26)	2 : Bonne (64)	2 : Bonne (79)	2 : Moyenne (49)
	Murs-Erigné [70]	04133075	3 : Médiocre (39)	3 : Moyenne (51)	3 : Médiocre (38)	3 : Bonne (64)	3 : Bonne (79)	3 : Médiocre (39)

#### Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Aubance	Louerre [68]	04133600	2014	IBGNe Bon état (15/20)	2015	Bon état (14,6/20)		
			2016	IBGNe Etat moyen (10/20)	2016	Très bon état (17,9/20)		
	Chemellier		2011	IBGN Moyenne (11/20)			2014	Médiocre (27,03)
	St-Saturnin [66]	04133800	2009	IBGNe Bon état (12/20)	2015	Bon état (14,3/20)		
			2016	IBGNe Etat moyen (13/20)	2016	Bon état (14,5/20)	2008	Médiocre (28,6)
	Murs-Erigné [70]	04133075	2015	IBGNe Etat moyen (13/20)	2015	Bon état (14,8/20)	2014	Mauvaise (45,28)
2016			IBGNe Etat moyen (11/20)	2016	Etat moyen (14,1/20)	2016	Médiocre (25,93)	

### Évènements significatifs de l'année

Création du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par arrêté préfectoral du 24/11/2015, structure porteuse du SAGE Layon Aubance Louets, par fusion des syndicats : Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance, Syndicat Mixte du Bassin du Layon, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet et Syndicat intercommunal de protections des levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné.

Modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets par arrêté préfectoral du 09 novembre 2016.

Finalisation de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Signature des avenants au CT Layon Aubance 2011-2015 (volets « Milieux Aquatiques » et « Pollutions Diffuses ») et au CRBV Layon Aubance 2013-2015 pour l'année 2016.

Engagement de l'étude relative à l'aménagement de l'Aubance à Saint-Melaine-sur-Aubance et Soulaines-sur-Aubance (clapets de la station de St-Melaine et de Charreau).

Enlèvement de la Jussie sur l'Aubance aval.

Poursuite par avenant sur l'année 2016 des actions du volet « Pollutions Diffuses » du Contrat Territorial (CT) Layon Aubance 2011-2016:

- Animation du volet agricole et viticole, du dispositif Mesures Agro-Environnementales Climatiques, de la charte de conseil technique phytosanitaire avec les prescripteurs locaux, de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » et à la plantation de haies,
- Réalisation de diagnostics-conseils agro-environnementaux d'exploitation,
- Animations techniques sur les systèmes d'exploitation agricoles et viticoles économes en intrants et sur le mode de production « agriculture biologique »,
- Plantations de 3 120 ml de haies sur le bassin de l'Aubance.

Poursuite et finalisation des études bilan/évaluation du CT Layon Aubance 2011-2016 sur le volet milieux aquatiques et pollutions diffuses par les bureaux d'étude Hydroconcept et Envilys.

Diagnostic agricole du territoire du SAGE préalable au programme d'actions effectué par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Construction et validation par le Syndicat Layon Aubance Louets du Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 portant sur 5 volets :

- Milieux aquatiques,
- Prévention des inondations,
- Pollutions diffuses agricoles et non agricoles,
- Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Transversal (suivi, évaluation).

Construction et validation par le Syndicat Layon Aubance Louets du Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance Louets 2017-2019.

Bilan du CTMA et définition d'un nouveau programme de travaux Layon Aubance Louets 2017-2021.

Finalisation de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Mise en service des stations d'épuration de la Marzelle et de La Chapelle à Soulaines sur Aubance.

### Perspectives et enjeux

Approbation du SAGE Layon Aubance Louets en cours de révision.

Lancement d'une étude sur la suppression des prélèvements à l'étiage sur les forages et plans d'eau situés à moins de 100 m des cours d'eau, dans la nappe d'accompagnement de l'Aubance et de ses affluents (association Irrigants Loire-Aubance, SAGE, Chambre d'Agriculture).

Actualisation du schéma directeur d'assainissement de Chemellier

Relance de la procédure de révision du SAGE Layon Aubance Louets avec mise à jour du diagnostic et rédaction des documents du SAGE.

Refonte du site internet du SAGE et du Syndicat Layon Aubance Louets avec parution et distribution de la lettre de l'eau en juin 2017.

Signature et mise en œuvre du CT Layon Aubance Louets 2017-2021 et du CRBV Layon Aubance Louets 2017-2019.

Poursuite et lancement des actions dans le cadre du CT Layon Aubance Louets et du CRBV Layon Aubance Louets :

- Volet « Milieux Aquatiques »
  - Étude relative à l'aménagement de l'Aubance à Saint-Melaine-sur-Aubance et Soulaines-sur-Aubance (clapets de la station d' de St-Melaine et de Charuau),
  - Etude de restauration de l'Aubance au droit des lieux-dits Beaupréau et l'Etang à Brissac-Quincé et St-Saturnin-sur-Loire,
  - Etude de restauration de l'Aubance au droit des lieux-dits la Bête, le Moulin de Ras et le Verger à Brissac-Quincé et St-Jean-des-Mauvrets.
- Volet « Pollutions Diffuses » :
  - Lancement des diagnostics écoute conseil en partenariat avec les prescripteurs (200 écoutes conseil / an),
  - Poursuite des MAEc à enjeu eau sur le bassin versant de l'Aubance (mesures agricoles et viticoles),
  - Mise en œuvre de journées techniques agricoles et viticoles collectives, démonstrations de matériel, évolutions techniques, pratiques alternatives au désherbage chimique, ...
  - Lancement d'une charte auprès des collectivités et auprès des paysagistes pour la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires,
  - Poursuite de la charte auprès des jardinerie et sensibilisation au « jardinage au naturel » dans les jardins communaux ou familiaux.
- Volet « Gestion quantitative de la ressource en eau » :
  - Lancement des diagnostics de connexion des forages et des plans d'eau à proximité de l'Aubance amont.

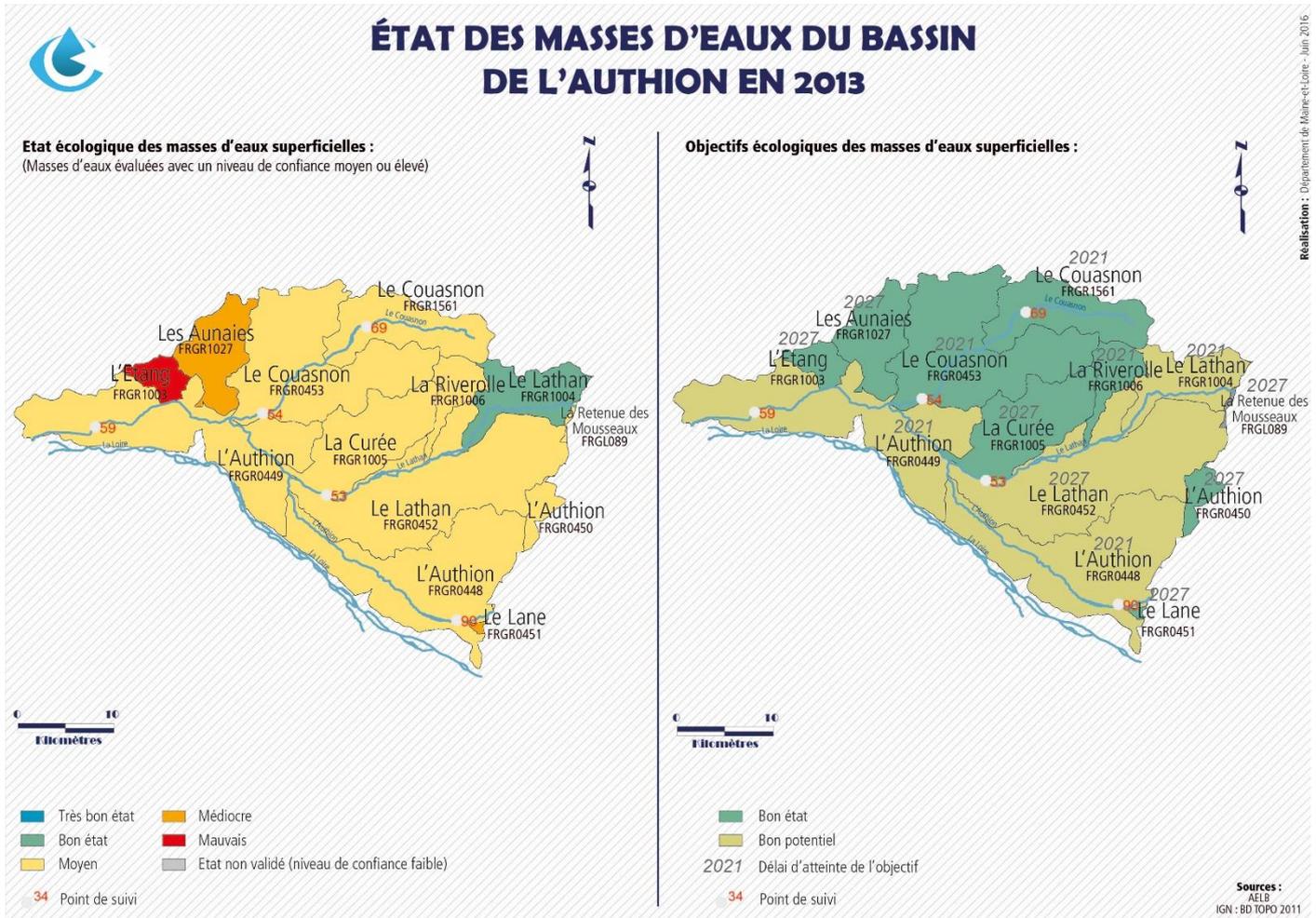


L'Aubance à Longueville

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>L'Authion</b> <i>(affluent rive droite de la Loire)</i>	85 km <i>(dont 64 en Maine-et-Loire)</i>	1491 km <sup>2</sup> <i>(dont 1163 en Maine-et-Loire)</i>	0,16 ‰	Forte irrigation agricole : - réalimentation par 3 prises d'eau en Loire (St-Patrice, Varennes, St-Martin) - prélèvement de 26 000 000 m <sup>3</sup> autorisé par an pour alimenter le réseau d'irrigation Pêche de loisirs importante	Rivière canalisée et tronçonnée par 15 barrages Gestion hydraulique artificielle : rivière dépendante des niveaux de la Loire et débits régulés Prolifération chronique de lentilles d'eau Végétation de bordure éparse
<b>Les Aunaies</b> <i>(affluent rive droite de l'Authion)</i>	13 km	52,7 km <sup>2</sup>	1,0 ‰		
<b>Le Couasnon</b> <i>(affluent rive droite de l'Authion)</i>	55 km <i>(totalité en Maine-et-Loire)</i>	289 km <sup>2</sup> <i>(totalité en Maine-et-Loire)</i>	1,68 ‰	Pêche de loisirs importante	Anciennement recalibré sauf une zone en amont de Baugé Effacement de 32 barrages et opérations de diversifications des écoulements sur 27 km Nombreux bras secondaires et répartiteurs de débits Teneurs en nitrates élevées en amont et diminution des teneurs en matières phosphorées en aval
<b>Le Lathan</b> <i>(affluent rive droite de l'Authion)</i>	62 km <i>(dont 43 en Maine-et-Loire)</i>	380 km <sup>2</sup> <i>(dont 300 en Maine-et-Loire)</i>	1,3 ‰	Irrigation agricole Pêche de loisirs importante	Lit et berges uniformes Rivière recalibrée tronçonnée par 62 ouvrages Végétation de bordure absente à éparse sur la partie aval du cours d'eau Nombreux bras secondaires et répartiteurs de débit Régime hydrologique artificiel avec 2 débits réservés du barrage de Rillé fixé à 175 l/s en été et 75 l/s en hiver.
<b>La Curée</b> <i>(affluent rive droite du Lathan)</i>	24 km	96 km <sup>2</sup>	3,1 ‰		Cours d'eau totalement recalibré
<b>La Riverolle</b> <i>(affluent rive droite du Lathan)</i>	13.1 km			Prélèvements pour l'irrigation	Présence de 6 seuils de moulin Rivière anciennement recalibrée Présence de plans d'eau sur l'amont du cours

Classification des masses d'eau du bassin



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral du 29 novembre 2000 modifié le 22 mai 2006).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomane (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Suite à l'approbation du SDAGE 2016-2021, le bassin de l'Authion est classé en bassin réalimenté nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif.

Classement en captage prioritaire des captages de Beaufort-en-Vallée, de Neuillé-Blou (Boiseaudier) et d'Allonnes. Arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Neuillé.

Arrêté interdépartemental du 09 juin 2009 autorisant la mise en service des 3 prises d'eau en Loire pour réalimenter l'Authion et l'application de mesures compensatoires, dont la réalisation de stations de mesures sur l'Authion, le Changeon, le Lathan et le Couasnon (Gée).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté les cours d'eau Authion et Couasnon uniquement.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

**SAGE Authion :**

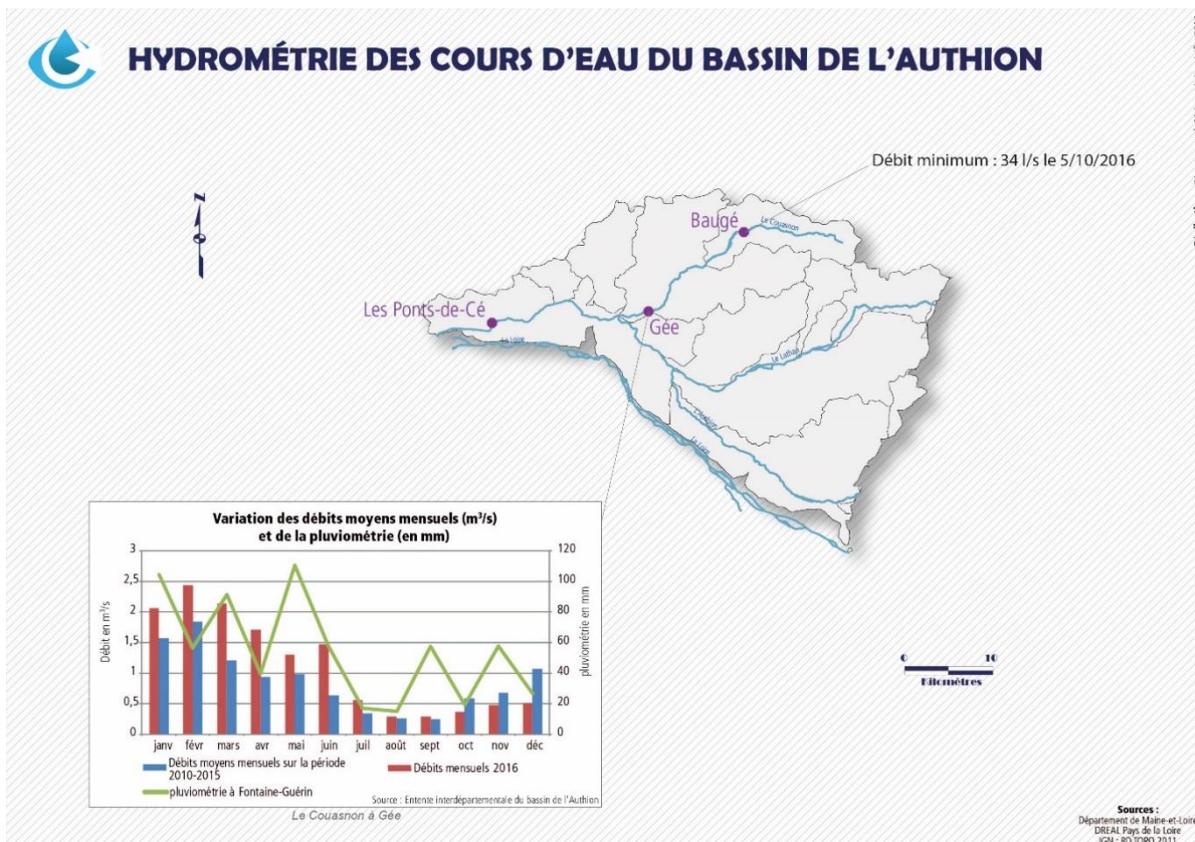
Arrêté de définition du périmètre : 26 novembre 2004

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 05 septembre 2005

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : validation du projet de SAGE modifié suite à l'enquête publique

**Débit**



Le Couasnon à Gée	débit en m³/s
Module interannuel	0,864
Débit du mois le plus sec de l'année	0,290
Débit du mois le plus humide de l'année	2,44
Débit moyen de l'année	1,14

**Gestion de l'étiage 2016**

Le bassin du Couasnon a été classé en alerte du 09 août au 19 septembre et du 27 septembre au 18 octobre, en alerte renforcée du 02 au 08 août 2016.

	Observations visuelles des étiages à Fontaine-Guérin	Nombre de jours en 2016
Alerte		63
Alerte renforcée		7
Coupure		0

Le bassin du Lathan n'a pas fait l'objet de restriction en 2016.

	Observations visuelles des étiages à La Moutonnerie – Longué-Jumelles	Nombre de jours en 2016
Alerte		0
Alerte renforcée		0
Coupure		0

Le bassin de l'Authion n'a pas fait l'objet de restriction en 2016.

	Seuil en m³/s à Montjean	Nombre de jours en 2016
Alerte	150	0
Alerte renforcée	127	0
Coupure	105	0
Crise	100	0

**Qualité des cours d'eau du bassin de l'Authion**

**Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1- L'Authion : Beaufort en Vallée (Autres organismes)

2- L'Authion : « Pont de Sorges - D 952 » aux Ponts-de-Cé (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO

3- L'Authion : Corné (Autres organismes)

1- Le Couasnon : « Le Pont des Fées » à Baugé (AELB - DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD

2- Le Couasnon : « La Hussonnière » à Gée (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO

1- Le Lathan : « La Moutonnerie » à Longué (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO

2- Le Lathan : Noyant (DÉPARTEMENT 49) – Station RD

La Riverolle : « Le Pont des Champs » à Mouliherne (AELB) – Station RCO

Les Aunaies : « Le Pré Gauthier » à Corné (AELB) – Station RCO

La Curée : « Aval confluence La Filière et amont réalimentation par le Lathan » à Brion (AELB) – Station RCO

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Authion	Beaufort en Vallée [103]	04103960	1 : Bonne (64)	1 : Bonne (64)	1 : Moyenne (52)	1 : Moyenne (56)	1 : Médiocre (33)	1 : Mauvaise (0)
	Les-Pont-de-Cé [59]	04104500	2 : Moyenne (59)	2 : Bonne (62)	2 : Moyenne (42)	2 : Moyenne (57)	2 : Bonne (65)	2 : pas de mesure
	Corné [102]	04104350	3 : Moyenne (50)	3 : Moyenne (44)	3 : pas d'évaluation	3 : Moyenne (47)	3 : Bonne (69)	3 : pas de mesure
Le Couasnon	Baugé [69]	04104100	1 : Très bonne (80)	1 : Moyenne (49)	1 : Médiocre (26)	1 : Bonne (73)	1 : Très bonne (80)	1 : pas de mesure
	Gée [54]	04104200	2 : Bonne (61)	2 : Bonne (75)	2 : Médiocre (30)	2 : Bonne (69)	2 : Très bonne (80)	2 : pas de mesure
Le Lathan	Longué [53]	04103950	1 : Médiocre (39)	1 : Bonne (73)	1 : Moyenne (45)	1 : Moyenne (57)	1 : Bonne (75)	1 : pas de mesure
	Noyant [116]	04591000	2 : Moyenne (53)	2 : Bonne (62)	2 : Médiocre (38)	2 : Bonne (67)	2 : Bonne (75)	2 : Bonne (76)
La Riverolle à Mouliherne [106]		04103935	Moyenne (52)	Moyenne (52)	Moyenne (51)	Moyenne (57)	Très bonne (80)	Bonne (79)
Les Aunaies à Corné [104]		04104300	Médiocre (28)	Mauvaise (5)	Médiocre (32)	Mauvaise (12)	Moyenne (54)	Mauvaise (0)
La Curée à Brion [105]		04591001	Moyenne (47)	Bonne (64)	Moyenne (45)	Bonne (73)	Bonne (70)	Bonne (78)

**Commentaires :** La qualité de l'Authion est fortement dépendante des apports de réalimentation par la Loire (en été).

**Qualité métaux**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
Le Couasnon à Baugé [69]	04104100	2015	Très bonne (80)
		2016	Médiocre (39)

**Qualité hydrobiologique**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices invertébrés – IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité/Etat	Année de mesure	Qualité/Etat	Année de mesure	Qualité/Etat
L'Authion	Brain-sur-Allonnes [90]	04103600	2012	IBGNe Très bon état (16/20)	2013	Bon état (14,6/20)	2012	Moyenne (21,8)
			2013	IBGNe Etat moyen (10/20)	2014	Etat moyen (14,4/20)		
	Beaufort-en-Vallée [103]	04103960			2015	Etat moyen (12,3/20)		
					2016	Etat moyen (10,6/20)		
	Corné [102]	04104350			2015	Bon état (15/20)		
			2015	IBGNe Bon état (12/20)	2016	Etat moyen (14,4/20)	2016	Mauvaise (128,12)
	Brain-sur-l'Authion						2009	Moyenne (24,5)
							2011	Moyenne (20,6)
	Les Ponts-de-Cé [59]	04104500	2012	IBGA Etat non défini* (11/20)	2015	Etat moyen (12,8/20)	2013	Moyenne (22,4)
			2013	IBGA Etat non défini* (11/20)	2016	Etat moyen (13,8/20)	2015	Moyenne (21,91)
Les Aunaies à Corné	04104300			2014	Bon état (15/20)			
		2016	IBGNe Etat médiocre (6/20)	2016	Etat médiocre (7,3/20)			
Le Couasnon	Lasse					2008	Bonne (12,4)	
	Baugé [69]	04104100	2015	IBGNe Etat moyen (12/20)	2015	Bon état (14,9/20)	2010	Moyenne (20,5)
			2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Bon état (15,1/20)	2014	Moyenne (17,59)
	Gée [54]	04104200	2015	IBGNe Très bon état (17/20)	2015	Etat moyen (14/20)	2014	Moyenne (16,12)
2016			IBGNe Bon état (15/20)	2016	Bon état (15,1/20)	2016	Bon état (15,4)	
Le Lathan	Longué [53]	04103950	2012	IBGNe Bon état (13/20)	2015	Etat moyen (13,2/20)		
			2013	IBGNe Très bon état (17/20)	2016	Etat moyen (14/20)	2015	Médiocre (32,13)
	Noyant [116]	04591000			2014	Bon état (14,9/20)		
					2016	Bon état (15,7/20)		
La Curée à Brion [105]	04591001			2015	Bon état (14,7/20)			
		2016	IBGNe Etat mauvais (4)	2016	Etat moyen (13,4/20)	2016	Médiocre (31,42)	
La Riverolle à Mouliherne [106]	04103935	2015	IBGNe Très bon état (17/20)	2015	Bon état (14,3/20)	2014	Médiocre (21,8)	
		2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Bon état (14,8/20)	2016	Moyenne (20,17)	
Le Ruisseau de l'Etang à Andard	04592000	2015	IBGNe Etat médiocre (9/20)	2015	Bon état (14,6/20)	2015	Mauvaise (50,15)	

\*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Concertation sur la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du val d'Authion

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 et lancement d'une étude de franchissabilité des 3 premiers ouvrages de l'Authion.

Poursuite de la gestion collective de l'irrigation intégrant l'ensemble des ressources du bassin. Préparation de la future autorisation unique de prélèvements (AUP) par l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC).

Modification du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA), créé au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 avec la sortie des 5 communes du Savignéen en Indre et Loire.

Lancement par le SAGE d'une étude diagnostic territorial du bassin sur les problématiques « quantité et qualité »

#### Authion :

Restauration morphologique d'un tronçon de l'Anguillère (600 mètres), du ruisseau des Loges (4km) et du ruisseau de l'Automne (2.5km).

2<sup>ème</sup> tranche de restauration de la ripisylve du Ruisseau des Loges

Restauration complète (continuité écologique, morphologie, végétation) de la Boire des Roux sur un linéaire de 2.6 km.

Entretien, retalutage de canaux dans le val d'Authion

La procédure pour la définition des périmètres de protection des captages d'Allonnes arrive à son terme avec une prise d'arrêté de DUP en 2017. Cela devrait permettre d'engager les actions de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses.

L'évaluation du contrat territorial du captage de Neuillé n'a pas été réalisée malgré les dépassements en nitrates toujours observés.

#### Lathan :

Poursuite des travaux de restauration de la ripisylve sur le territoire

Restauration de la continuité écologique du dernier bief du Lathan à Longué Jumelles

Approbation de 4 propriétaires sur la Riverolle pour l'aménagement de la continuité écologique sur leurs ouvrages

Début de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de Mouliherne

Réalisation de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de Longué-Jumelles.

#### Couasnon :

Réalisation de travaux de restauration du Couasnon à Baugé au niveau de la Maison Musicale.

Début de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de Baugé en Anjou



*Le Couasnon à Bouchillon (commune de Baugé-en-Anjou – Vieil Baugé)*

### Perspectives et enjeux

Approbation du SAGE Authion

Préparation du Contrat Régional du Bassin Versant (CRBV) de l'Authion

#### Authion :

Poursuite de la restauration écologique sur les cours d'eau de l'Automne, de l'Anguillère et du ruisseau des Loges

Lancement d'une étude pour la poursuite de la restauration morphologique de la Boire des Roux

Poursuite de l'entretien des canaux de l'Authion

Elaboration d'un plan de gestion des canaux et fossés du Val d'Authion

Bilan et évaluation du CT Captage Prioritaire du captage de Neuillé (Boiseaudier)

Signature de l'arrêté de DUP pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'Allonnes (avis favorable du CODERST du 30 mars 2017).

#### Lathan :

Lancement des travaux de restauration écologique du Lathan sur la commune de Vernantes

Travaux pour la restauration de la continuité écologique de la Riverolle

Lancement de l'étude pour la restauration morphologique de la Boudardière et du Graboteau.

Lancement d'une étude pour la restauration morphologique et la création de zones d'expansions de crues sur le Lathan médian et aval en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

#### Couasnon :

Achèvement de l'étude bilan du CTMA du Couasnon et définition du prochain programme de restauration du Couasnon et de ses Affluents sur la période 2018-2023,

Poursuite de l'entretien de la végétation sur le Tarry,

Renaturation du Rochette/Mouline le long de la STEP d'Echemiré,

Projet d'installation d'un dispositif automatisé de mesure de niveaux d'eau et d'alerte en cas de crue sur Baugé (Baugé en Anjou),

Projet d'automatiser plusieurs vannes problématiques, en secteur urbain,

Aménagement d'un bras de contournement au niveau du moulin de Fontaine, sur la commune déléguée de Fontaine Guérin (les Bois d'Anjou),

Restauration de la continuité écologique au moulin de Fontaine (ouvrage en liste 2).

Projet d'amélioration de la continuité piscicole de plusieurs petits ouvrages (radiers de ponts, passages busés), sur le ruisseau de la Rochette.

Projet d'étude diagnostic et de schéma directeur assainissement sur Beaufort en Anjou

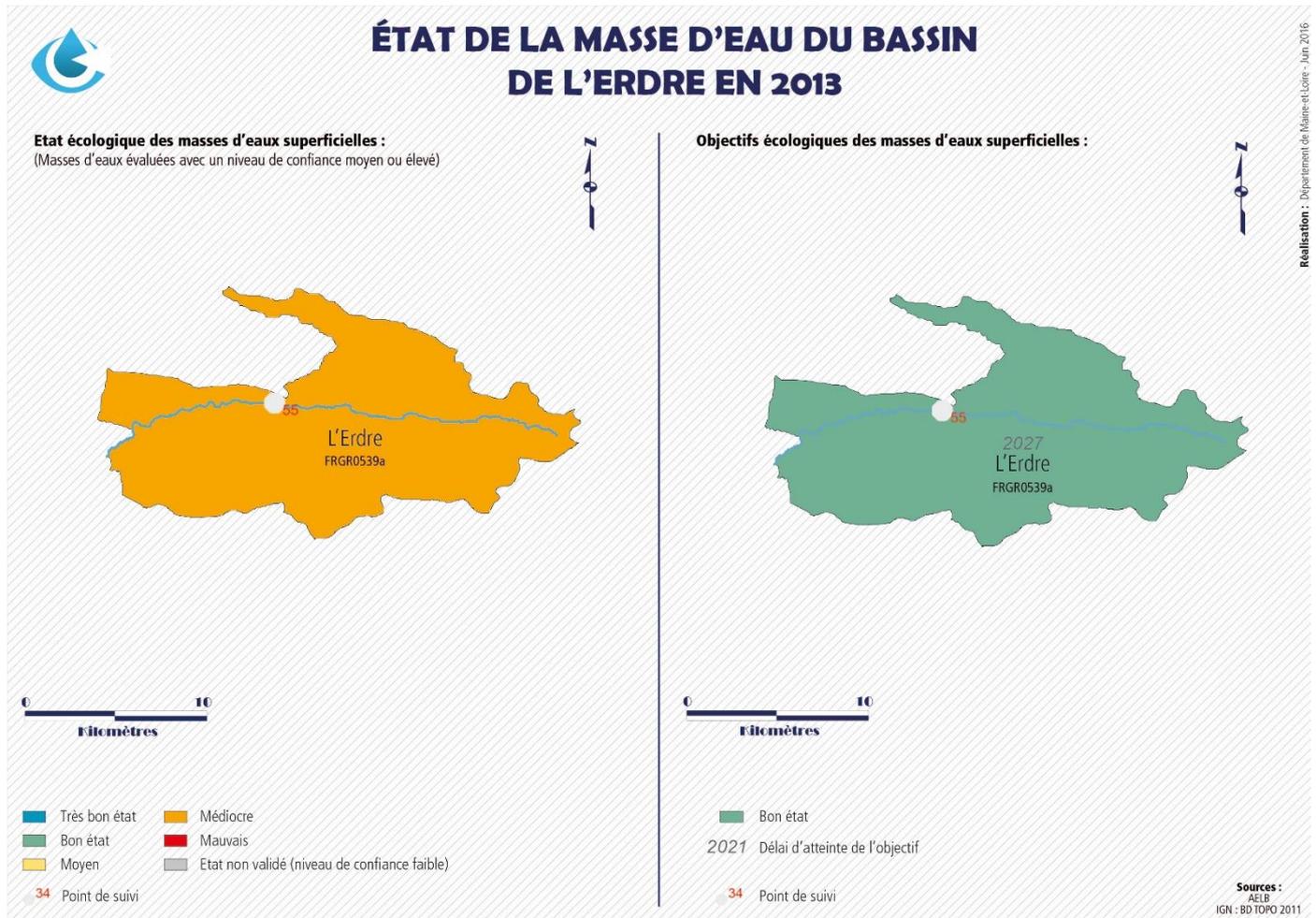


L'Authion à Corné

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Erdre (affluent rive droite de la Loire)	98 km (dont 31 en Maine-et-Loire)	974 km <sup>2</sup> (dont 193 en Maine-et-Loire)	1,2 ‰	Pêche de loisirs faible	Source en Maine-et-Loire, pente faible occasionnant des inondations à l'aval de Candé Lit et berges uniformisés et tronçonnés par 7 clapets Végétation de bordure absente en amont et éparse à l'aval

**Classification des masses d'eau**



**Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

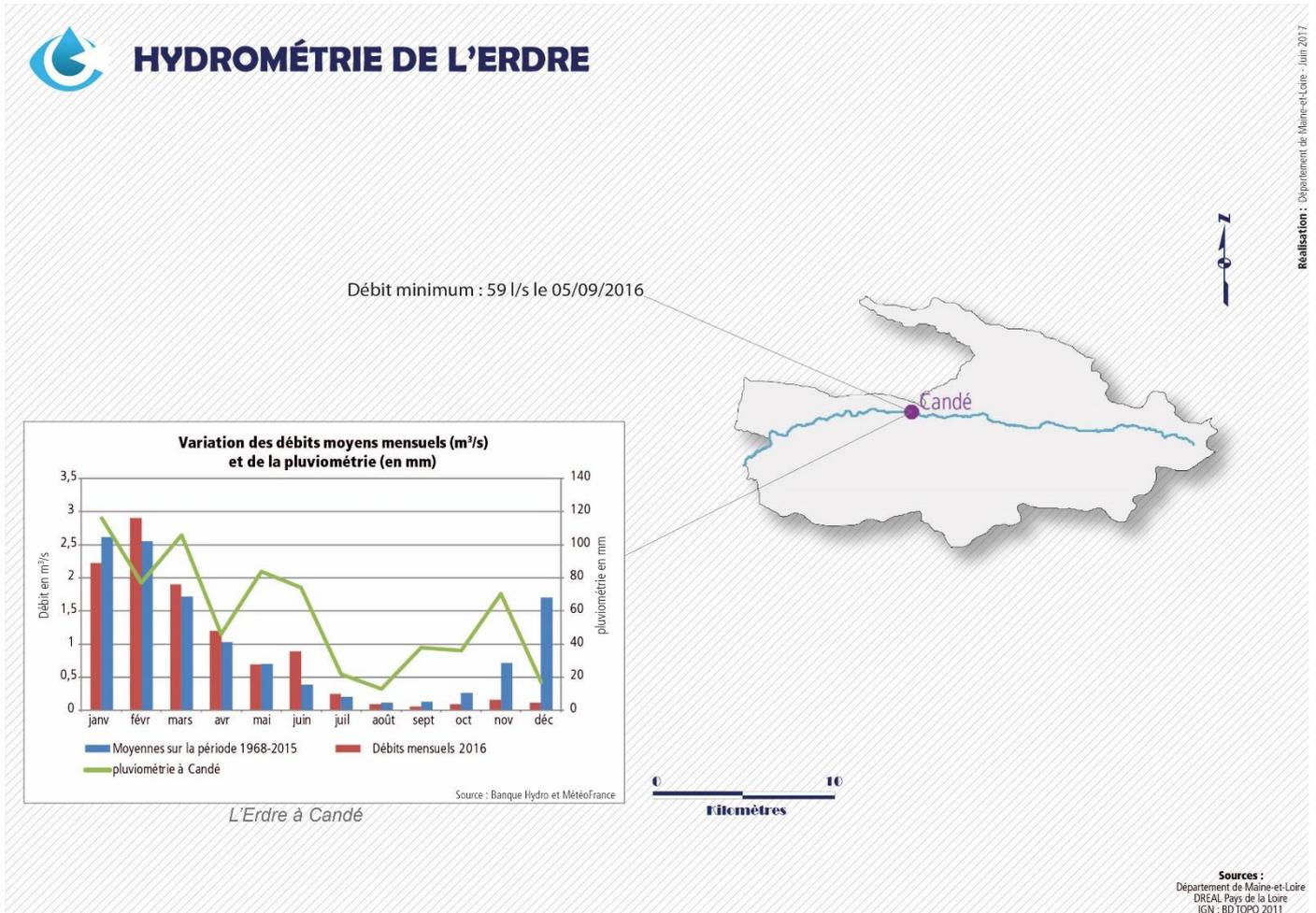
Classement en Captage Prioritaire des captages de Freigné, du Louroux-Béconnais et de Vritz-Candé. Arrêtés préfectoraux du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection des captages d'alimentation en eau potable de Freigné et du Louroux-Béconnais et arrêté inter préfectoral du 6 avril 2017 pour le captage de Vritz-Candé.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

**SAGE Estuaire de la Loire :**

- Arrêté de définition du périmètre : 02 septembre 1998
- Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 12 mars 2002
- Arrêté d'approbation du SAGE : 09 septembre 2009
- État d'avancement : Révision

Débit



L'Erdre à Candé	débit en m³/s
Module interannuel	1,01
Débit du mois le plus sec de l'année	0,059
Débit du mois le plus humide de l'année	2,90
Débit moyen de l'année	0,882

Gestion de l'étiage 2016

Le bassin de l'Erdre a été classé en alerte du 9 août au 18 octobre 2016.

	Observations visuelles des étiages à Angrie	Nombre de jours en 2016
Alerte		70
Alerte renforcée		0
Coupure		0

## Qualité des cours d'eau

### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

L'Erdre : « la Grée » à Candé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Erdre à Candé [55]	04146350	Moyenne (43)	Bonne (63)	Médiocre (34)	Bonne (67)	Très bonne (81)	Pas de mesure

**Remarque** : La station de surveillance est située à 300 m en aval du rejet de la station d'épuration de la commune de Candé. La qualité peut en être dégradée.

### Qualité métaux

Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
L'Erdre à Candé [55]	04146350	2014	Médiocre (26)
		2015	Mauvaise (12)
		2016	Mauvaise (16)

### Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Erdre à Candé [55]	04146350	2013	Bon état (14/20)	2015	Etat moyen (12,5/20)		
		2015	Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (12,4/20)		

### Évènements significatifs de l'année 2016

Création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une nouvelle structure le SYLOA (Syndicat Loire Aval) qui porte le SAGE Estuaire de la Loire. Le SYLOA est formé par l'ensemble des EPCI-FP du territoire du SAGE Estuaire de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Parallèlement, le SAGE a débuté sa révision par une première phase de bilan sur le travail de la CLE (Commission locale de l'Eau), la gouvernance ainsi que la mise en place des structures référentes pour réaliser les actions sur le terrain. Cette étude doit permettre également d'asseoir une gouvernance autour des nouveaux enjeux du SAGE en déclinaison du SDAGE Loire- Bretagne sur la partie estuarienne et littorale.

Signature le 18 juillet 2016 de la DIG pour les travaux de restauration et d'entretien de l'Erdre et ses affluents dans le Maine-et-Loire.

Lancement en fin d'année 2016 de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE.

Contrat territorial de veille signé le 17 novembre 2016 pour le captage prioritaire du Louroux-Béconnais.

Définition du programme d'actions et signature du contrat territorial du captage de Vritz-Candé le 26 septembre 2016.

Réalisation d'une étude de datation de l'eau sur ce captage.

Finalisation des travaux d'amélioration de la filière de traitement de l'eau potable de Candé-Vritz (mise en service en février 2016).

Réalisation de l'étude diagnostic et de schéma directeur d'assainissement d'Angrie

### Perspectives et enjeux 2017

Poursuite des travaux du CTMA 2015-2019 sur l'Erdre et ses affluents, par le syndicat Intercommunal de l'Erdre 49, dont les objectifs sont la restauration des berges et de la ripisylve, la restauration du lit mineur et la restauration de la continuité écologique.

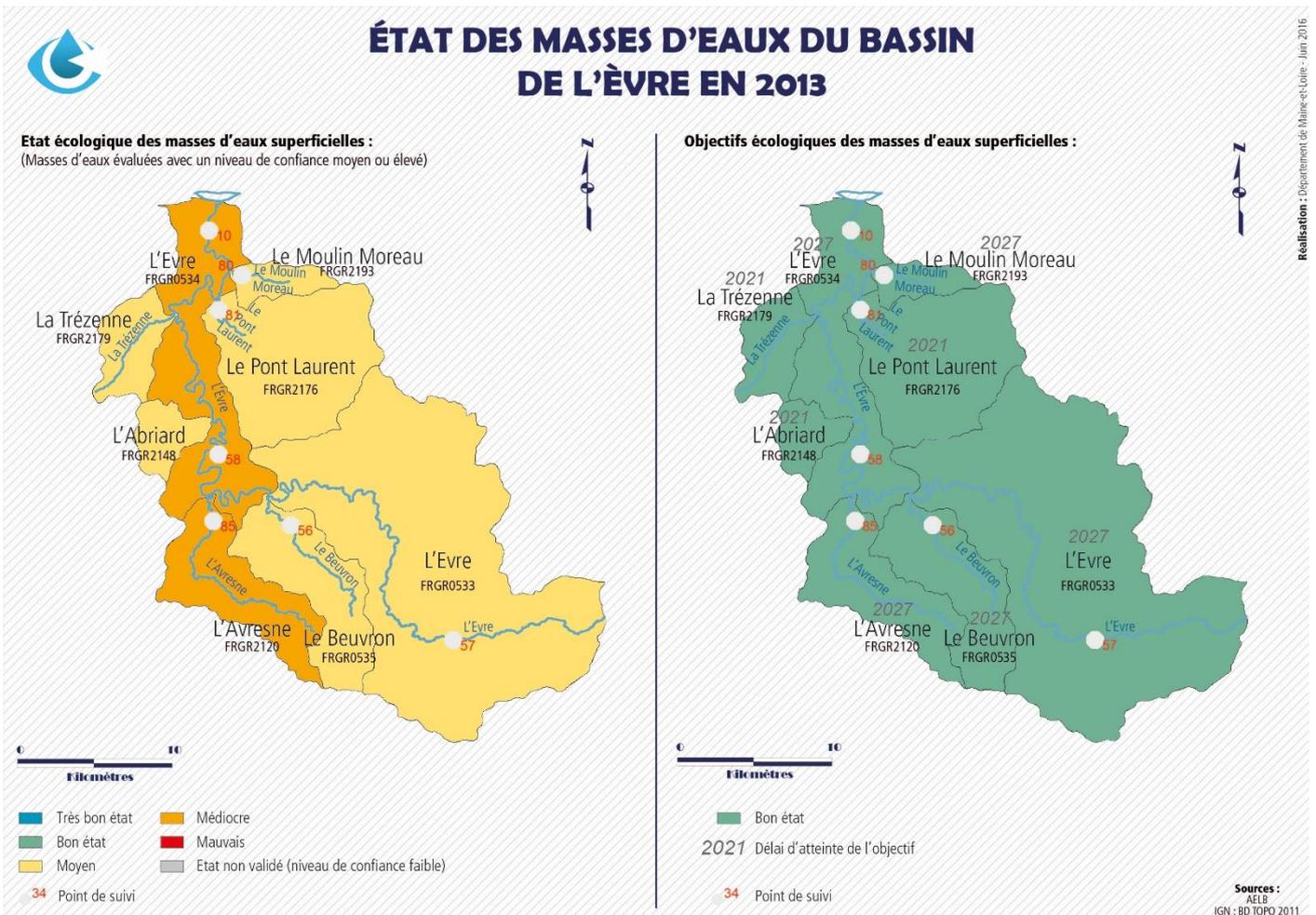
Mars 2017 : validation du bilan sur la gouvernance du SAGE et de la CLE et validation du scénario retenu pour la gouvernance sur l'estuaire et le littoral.

Novembre 2017 : validation de l'état des lieux et diagnostic actualisé du SAGE.

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>L'Èvre</b> (affluent rive gauche de la Loire)	93 km	573 km <sup>2</sup>	1,6 ‰	Irrigation agricole (réserves) Abreuvement Pêche de loisirs Canoë-kayak en aval	Vallée encaissée Lit et berges préservés tronçonnés par 40 ouvrages Végétation de bordure équilibrée Forte pression de l'élevage
<b>Le Moulin Moreau</b> (affluent rive droite de l'Èvre)	5 km	13 km <sup>2</sup>	14,3 ‰	Elevage intensif sur le bassin Irrigation agricole (réserves)	Végétation de bordure équilibrée Lit et berges globalement préservés sauf sur les têtes de bassin  Morphodynamisme intéressant malgré les têtes de bassin anciennement recalibrées présentant un lit et des berges uniformisés
<b>Le Pont Laurent</b> (affluent rive droite de l'Èvre)	27 km	85 km <sup>2</sup>	3,5 ‰		
<b>La Trézénne</b> (affluent rive gauche de l'Èvre)	8 km	23 km <sup>2</sup>	9,8 ‰		
<b>L'Abriard</b> (affluent rive gauche de l'Èvre)	3 km	16 km <sup>2</sup>	7,1 ‰		
<b>L'Avresne</b> (affluent rive gauche de l'Èvre)	19 km	51 km <sup>2</sup>	2,4 ‰		
<b>Le Beuvron</b> (affluent rive gauche de l'Èvre)	18 km	55,2 km <sup>2</sup>	3,3 ‰		

**Classification des masses d'eau**



**Mesures réglementaires**

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté l'Èvre en totalité, le Beuvron, l'Avresne, l'Abriard, la Trézenne et Le Pont Laurent.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Èvre-Thau-St Denis:

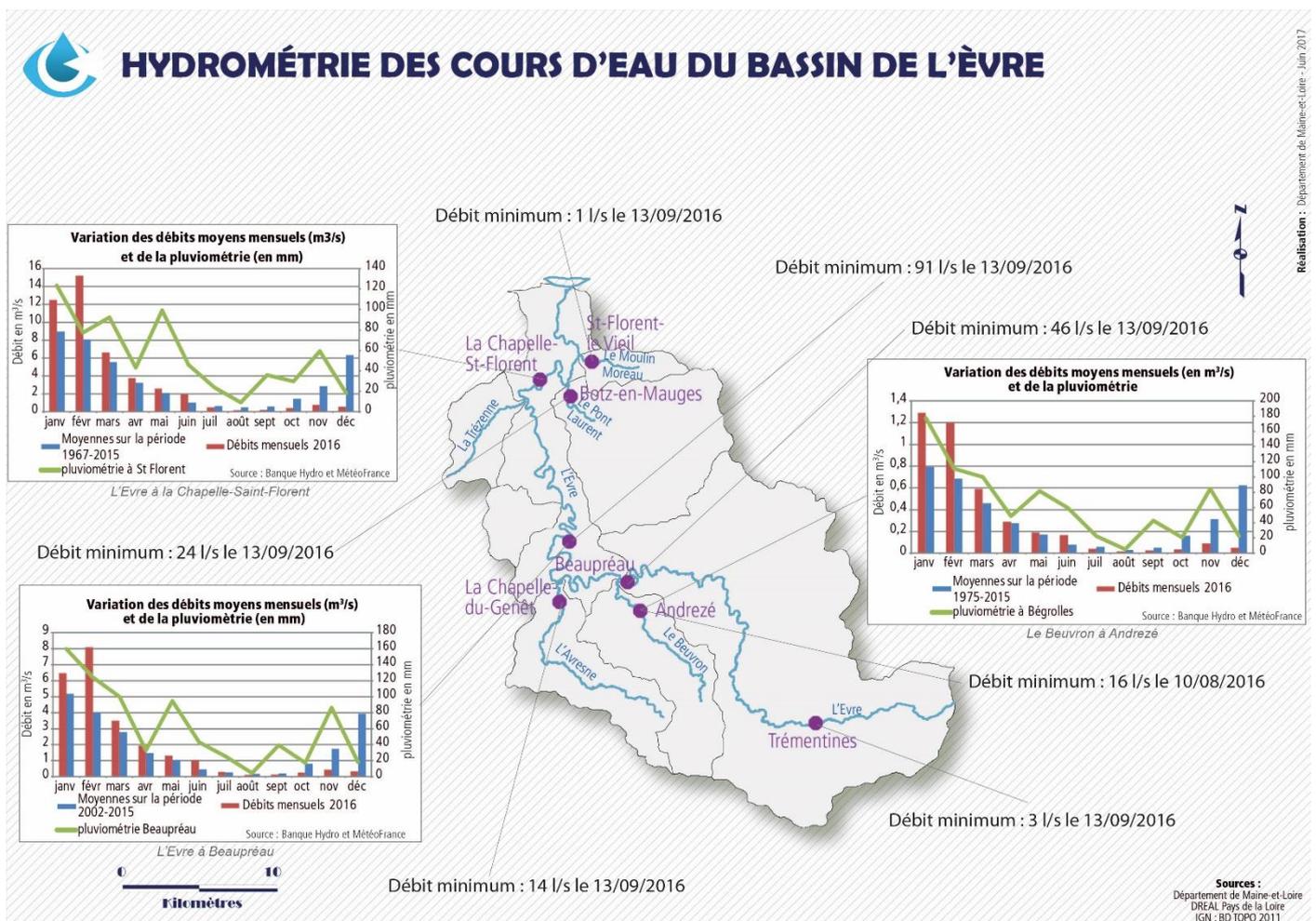
Arrêté de définition du périmètre : 19 mars 2010

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 8 septembre 2010

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : stratégie validée et rédaction du projet de SAGE

**Débit**



	<b>L'Èvre à Beaupréau</b>	<b>L'Èvre à La Chapelle-St-Florent</b>	<b>Le Beuvron à Andrezé</b>
Module interannuel en m <sup>3</sup> /s	1,84	3,45	0,307
Débit du mois le plus sec de l'année en m <sup>3</sup> /s	0,108	0,159	0,016
Débit du mois le plus humide de l'année en m <sup>3</sup> /s	8,09	15,2	1,29
Débit moyen de l'année en m <sup>3</sup> /s	1,99	3,77	0,332

**Gestion de l'étiage 2016**

Le bassin de l'Èvre a été classé en alerte du 16 août au 22 août et du 19 au 31 octobre, en alerte renforcée du 23 août au 12 septembre et du 20 septembre au 18 octobre et en coupure du 13 septembre au 19 septembre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à La-Chapelle-St-Florent	Nombre de jours en 2016
Alerte	0,450	22
Alerte renforcée	0,330	49
Coupure	0,200	7

**Qualité des cours d'eau du bassin de l'Èvre**

**Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Èvre à « La Chaussée » à Trémentines (DÉPARTEMENT 49-AELB) – Station RCO-RD
  2. L'Èvre à « Moulin de la Gobinière » à Beaupréau amont (DÉPARTEMENT 49-AELB) – Station RCO-RD
  3. L'Èvre à « Haute Brin » à Beaupréau aval (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
  4. L'Èvre « Pont D 751 » à ND du Marillais - St-Florent-le-Vieil (AELB - MEDDE) - Station RCS-RCO
- Le Moulin Moreau au « Grand Moulin » à St-Florent-le-Vieil (DÉPARTEMENT49 - AELB)- Station RCO-RD  
 Le Pont Laurent à « Gévrissse » à Botz-en-Mauges (DÉPARTEMENT49 - AELB)- Station RCO-RD  
 L'Avresne à « La Vignardière » à La Chapelle du Genêt (DÉPARTEMENT49 - AELB) – Station RCO-RD  
 Le Beuvron à « Tuvache » à Andrezé (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides	
L'Èvre	Trémentines [57]	04134800	1 : Médiocre (36)	1 : Moyenne (44)	1 : Médiocre (39)	1 : Médiocre (32)	1 : Très bonne (81)	1 : Pas de mesure
	Beaupréau amont [98]	04660001	2 : Moyenne (45)	2 : Moyenne (50)	2 : Moyenne (43)	2 : Moyenne (58)	2 : Bonne (76)	2 : Pas de mesure
	Beaupréau aval [58]	04134900	3 : Moyenne (46)	3 : Moyenne (54)	3 : Moyenne (44)	3 : Moyenne (52)	3 : Bonne (66)	3 : Pas de mesure
	St-Florent-le-Vieil [10]	04135000	4 : Moyenne (41)	4 : Bonne (74)	4 : Moyenne (52)	4 : Bonne (68)	4 : Bonne (70)	4 : Bonne (60)
Le Moulin Moreau à St-Florent-le-Vieil [80]	04134970	Bonne (68)	Moyenne (51)	Médiocre (37)	Bonne (71)	Bonne (79)	Pas de mesure	
Le Pont Laurent à Botz-en-Mauges [81]	04134960	Bonne (62)	Moyenne (53)	Médiocre (38)	Moyenne (59)	Bonne (78)	Pas de mesure	
L'Avresne à La-Chapelle-du-Genêt [85]	04134895	Moyenne (43)	Moyenne (53)	Médiocre (39)	Mauvaise (17)	Très bonne (80)	Pas de mesure	
Le Beuvron à Andrezé [56]	04134890	Moyenne (59)	Moyenne (51)	Moyenne (41)	Moyenne (57)	Bonne (74)	Pas de mesure	

**Qualité métaux**

Cours d'eau <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
L'Èvre à Beaupréau aval [58]	04134900	2014	Moyenne (48)
		2016	Moyenne (45)
Le Beuvron [56]	04134890	2015	Moyenne (58)
		2016	Médiocre (33)
Le Pont Laurent [81]	04134960	2015	Mauvaise (0)
		2016	Mauvaise (1)

**Qualité hydrobiologique**

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Èvre	Trémentines [57]	04134800	2014	IBGNe Etat moyen (10/20)	2015	Etat moyen (13,7/20)	2010	Moyenne (19,1)
			2016	IBGNe Etat moyen (10/20)	2016	Etat moyen (13,7/20)		
	Beaupréau amont [98]	04660001	2015	IBGNe Bon état (15/20)	2015	Etat moyen (12,4/20)		
			2016	IBGNe Etat moyen (12/20)	2016	Etat moyen (13/20)	2014	Moyenne (20,46)
	Beaupréau aval [58]	04134900	2014	IBGNe Très bon état (16/20)	2015	Etat moyen (12,1/20)		
			2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (11,9/20)		
	La-Chapelle-St-Florent						2010	Médiocre (25,4)
							2012	Médiocre (26,7)
	St-Florent-le-Vieil [10]	04135000	2015	IBGA Bon état (13/20)	2015	Etat médiocre (6,8/20)	2014	Médiocre (29,36)
			2016	IBGA Bon état (13/20)	2016	Etat moyen (11,6/20)	2016	Médiocre (33,68)

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Moulin Moreau à St-Florent-le-Vieil [80]	04134970	2015	IBGNe Très Bon état (16/20)	2015	Etat moyen (13,4/20)	2013	Moyenne (20,1)	
		2016	IBGNe Très Bon état (18/20)	2016	Bon état (13,8/20)	2014	Moyenne (17,07)	
Le Pont Laurent à Botz-en-Mauges [81]	04134960	2015	IBGNe Etat moyen (11/20)	2015	Etat moyen (12,9/20)	2011	Bonne (14,4)	
		2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (13,2/20)	2014	Bonne (15,72)	
La Trézénne à St-Rémy-en-Mauges [117]	04134920	2014	IBGNe Très bon état (17/20)	2011	Etat moyen (12,6/20)	2011	Bonne (15)	
		2016	IBGNe Très bon état (15/20)	2014	Etat médiocre (9,6/20)	2016	Bonne (15,88)	
L'Abriard au Fief-Sauvin	04660000	2011	IBGNe Très bon état (19/20)	2011	Etat moyen (12,6/20)	2011	Bonne (14,1)	
L'Avresne à La Chapelle-du-Genêt [85]	04134895	2015	IBGNe Etat moyen (9/20)	2015	Bon état (14/20)	2011	Médiocre (34,1)	
		2016	IBGNe Etat moyen (9/20)	2016	Etat moyen (13,3/20)	2014	Médiocre (29,19)	
Le Beuvron à Andrezé [56]	04134890	2015	IBGNe Bon état (13/20)	2015	Etat moyen (13,6/20)	2011	Moyenne (17,7)	
		2016	IBGNe Bon état (13/20)	2016	Etat moyen (13,1/20)	2014	Moyenne (23,85)	

### Évènements significatifs de l'année

Consultation des collectivités et des assemblées avril-août

Consultation de l'Autorité environnementale à la fin octobre.

Validation du plan de gestion de l'herbe de Montrevault-sur-Evre (ex-Montrevault Communauté).

Poursuite de l'étude de restauration de la continuité sur les 5 ouvrages à l'aval de l'Èvre, sur le plan d'eau de Pinteau situé sur le Pinoux (Chaudron-en-Mauges / Montrevault-sur-Èvre), et de la Grand Fosse sur la Thau (le Mesnil en Vallée / Mauges-sur-Loire).

Validation des inventaires des zones humides, haies, cours d'eau sur les communes nouvelles de Beaupréau-en-Mauges et poursuite sur Chemillé-en-Anjou (ex-communautés de communes du Centre Mauges et de la région de Chemillé).

Fin des travaux sur le Beuvron : restauration de la ripisylve, plantations, pose de clôture et d'abreuvoirs (secteur Andrezé/Beaupréau).

Travaux de reconnexion de la zone humide de Notre-Dame-du-Marillais (Mauges sur Loire).

Colloque sur la gestion intégrée des eaux pluviales à la Pommeraye/Mauges-sur-Loire (octobre).

Démarrage des travaux de la station d'épuration de Villedieu la Blouère.

Inauguration de la STEU de la Boissière sur Èvre/Montrevault –sur-Èvre.

Fermeture de la STEU des Gardes (Chemillé en Anjou).

Travaux complémentaires d'accompagnement de l'aménagement de la chaussée du Moulin de Moine à Beaupreau.

Finalisation de l'étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Etude-diagnostic du système d'assainissement de Jallais

### Perspectives et enjeux

Validation du SAGE

Signature du contrat territorial pollutions diffuses des bassins de l'Èvre-Thau-St Denis.

Lancement de l'enquête publique sur le SAGE (mai-juin), validation par la CLE et arrêté préfectoral. Appel à projet Contrat Régional de Bassin Versant.

Finalisation de l'étude de restauration de la continuité sur les 5 ouvrages à l'aval de l'Èvre, sur le plan d'eau situé sur le Pinoux (Chaudron-en-Mauges/Montrevault-sur-Èvre) et de la Grand Fosse sur la Thau (le Mesnil en Vallée / Mauges-sur-Loire).

Choix des scénarios pour la restauration de la continuité écologique (Èvre aval, Pinteau, Grande Fosse).

Lancement de l'étude de restauration de la continuité sur la chaussée de Raz-Gué sur l'Èvre (Montrevault/Montrevault-sur-Èvre)

Dépôt de la DIG couplée au Dossier Loi sur l'Eau (DLE) des travaux inscrits dans le CTMA des bassins Èvre-Thau-St Denis (enquête publique en 2017).

Travaux complémentaires d'accompagnement de l'aménagement de la chaussée du Moulin de Moine à Beaupreau.

Travaux de restauration de la vallée de l'Avoye (démarrage 2017, St Rémy en Mauges/Montrevault-sur-Èvre)

Lancement de l'étude sur l'origine des pollutions aux macropolluants (fin 2017)

Projet de travaux d'assainissement à La Chapelle-du-Genêt et de la ZI de Mazières-en-Mauges

Transfert des effluents de La Chapelle-du-Genêt vers la STEU de Beaupréau

Projet d'étude diagnostic et de schéma directeur d'assainissement à l'échelle des communes nouvelles de Beaupreau-en-Mauges (ex communauté de communes de Centre Mauges) et de Montrevault-sur-Èvre (ex communauté de communes du canton de Montrevault), ainsi que Mauges sur Loire, Sèvremoine (pour le système de St Macaire en mauges) et Chemillé-en-Anjou (CA Mauges Communauté).

Etude-diagnostic et schéma directeur "eaux usées" pour la commune de St-Léger-sous-Cholet

Schéma directeur "eaux pluviales" pour la commune de Trémentines

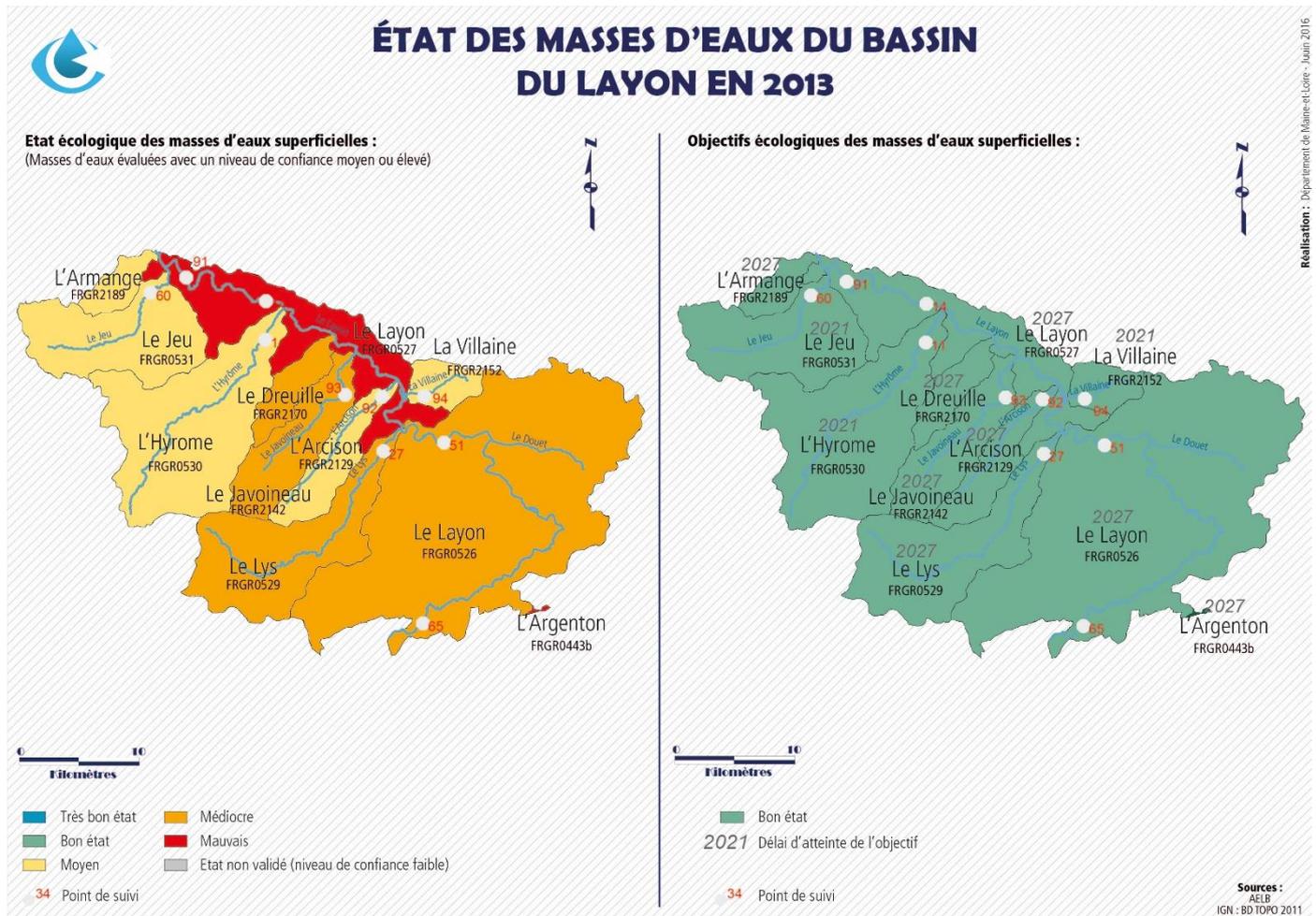
Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur en km	Surface en	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>Le Layon</b> ( <i>affluent rive gauche de la Loire</i> )	90 km (dont 84 en Maine-et-Loire)	1070 km <sup>2</sup> (dont 995 en Maine-et-Loire)	1,4 ‰	Pêche de loisirs importante	Lit et berges uniformes tronçonné par 50 clapets Végétation de bordure absente à éparses en aval, plus équilibrée en amont Fortes teneurs en phytosanitaires Impacts quantitatif et qualitatif du plan d'eau de Beaurepaire
<b>L'Armangé</b>	8.3 km				
<b>Le Jeu</b> ( <i>affluent rive gauche du Layon</i> )	24 km	95,3 km <sup>2</sup>	4,9 ‰		Lit et berges diversifiés Une des rares rivières du département à ne pas avoir été recalibrée Végétation de bordure équilibrée
<b>L'Hyrôme</b> ( <i>affluent rive gauche du Layon</i> )	27 km	154 km <sup>2</sup>	4 ‰	Pêche de loisirs importante Plan d'eau de Coulvée à Chemillé (baignade, pêche, camping)	Lit et berges préservés en aval de Chemillé Cours amont recalibré 20 chaussées d'anciens moulins Vallée encaissée et aménagements anciens au patrimoine intéressant Végétation de bordure équilibrée
<b>La Petite Aubance</b> ( <i>Affluent rive gauche de l'Hyrôme</i> )					
<b>Le Dreuilé</b> ( <i>affluent rive gauche du Layon</i> )	11 km	24 km <sup>2</sup>			
<b>Le Javoineau</b> ( <i>affluent rive gauche du Layon</i> )	20 km	58 km <sup>2</sup>			
<b>L'Arcison</b> ( <i>affluent rive gauche du Layon</i> )	17 km	37 km <sup>2</sup>			
<b>Le Lys</b> ( <i>affluent rive gauche du Layon</i> )	30 km	125 km <sup>2</sup>	4,1 ‰	Camping et pêche sur le plan d'eau de Vihiers	Lit et berges préservés sauf sur certains secteurs recalibrés en amont de Vihiers Végétation de bordure équilibrée Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage au barrage du plan d'eau de Vihiers
<b>La Villaine</b> ( <i>affluent rive droite du Layon</i> )	7 km	20 km <sup>2</sup>			
<b>Le Douet</b> ( <i>affluent rive droite du Layon</i> )	9,5 km	67 km <sup>2</sup>		<i>ou Ruisseau des Fontaines de Doué</i>	



L'Hyrôme à Chemillé

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 relatif à la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté le Layon de la confluence avec le Javoineau jusqu'à la confluence avec la Loire et l'Hyrôme de l'étang de Coulvée jusqu'à la confluence avec le Layon

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Layon-Aubance :

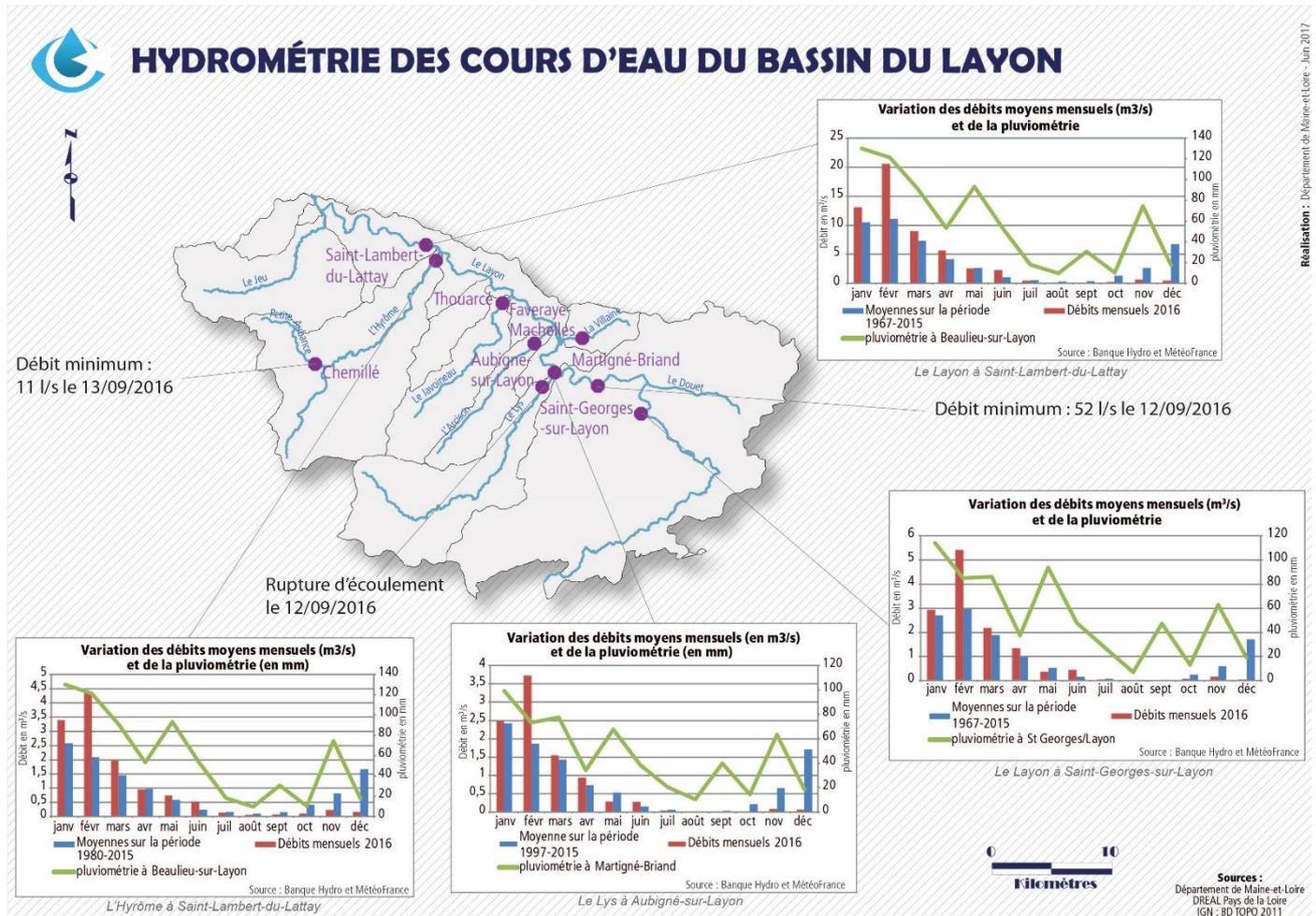
Arrêté de définition du périmètre : nouvel arrêté de périmètre 3 juin 2014

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 10 septembre 1996

Arrêté d'approbation du SAGE : 24 mars 2006

État d'avancement : Révision

Débit



	Le Layon à St-Georges-sur-Layon	Le Layon à St-Lambert-du-Lattay	Le Lys à Aubigné-sur-Layon	L'Hyrôme à St-Lambert-du-Lattay
Module interannuel en m <sup>3</sup> /s	0,994	4,06	0,820	0,938
Débit du mois le plus sec de l'année en m <sup>3</sup> /s	0,004	0,117	0,001	0,060
Débit du mois le plus humide de l'année en m <sup>3</sup> /s	5,42	20,6	3,73	4,34
Débit moyen de l'année en m <sup>3</sup> /s	1,09	4,62	0,791	1,06

Gestion de l'étiage 2016

**Le Layon** : Le bassin du Layon a été classé en alerte renforcée du 19 juillet au 8 août et du 20 au 26 septembre et en coupure du 9 août au 19 septembre et du 27 septembre au 31 octobre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à St-Lambert	Nombre de jours en 2016
Alerte	0,600	0
Alerte renforcée	0,400	28
Coupure	0,200	78
Crise	0,030	0

**L'Hyrôme** : Le bassin de l'Hyrôme a été classé en alerte du 26 juillet au 22 août puis du 20 septembre au 18 octobre et en alerte renforcée du 23 août au 18 septembre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à St-Lambert	Nombre de jours en 2016
Alerte	0,120	56
Alerte renforcée	0,060	28
Coupure	0,030	0

Qualité des cours d'eau du bassin du Layon

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. Le Layon : « Le Mureau » à Cléré-sur-Layon (AELB - MEDDE) – Station RCS
  2. Le Layon : « Pont sur la D 167 » à Martigné-Briand (DÉPARTEMENT 49 - AELB) - Station RCO – RD
  3. Le Layon : « Pont sur la D 209 » à Bézignou – St-Lambert-du-Lattay (AELB – MEDDE) – Station RCS
  4. Le Layon « Pierre St Morille » à Chaudfondes-sur-Layon (AELB) – Station RCO
- Le Jeu : « L'Archerue » à Chaudfondes-sur-Layon (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD  
 L'Hyrôme : « Chauveau » à St-Lambert-du-Lattay (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO  
 La Petite Aubance : « Cension » à Chemillé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD  
 Le Lys : « Pont sur la D 408 » à Aubigné-sur-Layon (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD  
 Le Dreuilé : « Pont D124 » à Champ-sur-Layon (AELB) – Station RCO  
 Le Javoineau : « Pont D125 au lieu-dit Bottereau » à Thouarcé (AELB) – Station RCO  
 L'Arcison : « Pont D120 au lieu-dit Faveraye » à Faveray-Mâchelles (AELB) – Station RCO  
 La Villaine : « Jouannet » à Martigné-Briand (Autres organismes) – Station RCA

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Layon	Cléré-sur-Layon [65]	04133200	1 : Mauvaise (14)	1 : pas de mesure	1 : pas de mesure	1 : pas de mesure	1 : pas de mesure
	Martigné-Briand [51]	04133550	2 : Médiocre (29)	2 : Moyenne (42)	2 : Médiocre (39)	2 : Bonne (79)	2 : Médiocre (34)
	St-Lambert-du-Lattay [14]	04134000	3 : Moyenne (47)	3 : Bonne (70)	3 : Moyenne (42)	3 : Bonne (72)	3 : pas de mesure
	Chaudfondes-sur-Layon [91]	04134010	4 : Moyenne (45)	4 : pas de mesure	4 : pas de mesure	4 : Moyenne (51)	4 : pas de mesure
Le Jeu à Chaudfondes-sur-Layon [60]	04134200	Moyenne (46)	Bonne (70)	Moyenne (45)	Bonne (64)	Très bonne (80)	Pas de mesure
L'Hyrôme à St-Lambert-du-Lattay [11]	04133960	Moyenne (56)	Moyenne (54)	Moyenne (42)	Moyenne (51)	Bonne (66)	Pas de mesure
La Petite Aubance à Chemillé [100]	04652005	Moyenne (45)	Moyenne (46)	Médiocre (38)	Moyenne (52)	Bonne (79)	Pas de mesure
Le Lys à Aubigné-sur-Layon [27]	04133650	Médiocre (31)	Moyenne (56)	Moyenne (41)	Médiocre (37)	Bonne (61)	Pas de mesure
Le Dreuilé à Champ-sur-Layon [123]	04652000	Médiocre (21)	Mauvaise (2)	Mauvaise (16)	Mauvaise (9)	Très bonne (87)	Mauvaise (0)
Le Javoineau à Thouarcé [101]	04652002	Mauvaise (9)	Bonne (70)	Moyenne (42)	Bonne (69)	Très bonne (80)	Moyenne (59)
L'Arcison à Faveray-Mâchelles [92]	04652003	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Très bonne (84)	Moyenne (59)
La Villaine à Martigné-Briand [94]	04652004	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Médiocre (36)

**Qualité hydrobiologique**

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Layon	Cléré-sur-Layon [65]	04133200	2015	Bon état (13/20)	2015	Bon état (13,8/20)	2013	Moyenne (24,61)
			2016	Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (13,5/20)	2015	Médiocre (27,55)
	Nueil-sur-Layon						2011	Mauvaise (36,4)
							2013	Moyenne (24,6)
	Concourson-sur-Layon						2007	Médiocre (28,3)
							2016	Médiocre (27,08)
	Martigné-Briand [51]	04133550	2015	Etat moyen (11/20)	2015	Etat moyen (13,1/20)	2011	Moyenne (20,3)
			2016	Etat moyen (12/20)	2016	Etat moyen (13,6/20)	2014	Moyenne (20,36)
	St-Lambert-du-Lattay [14]	04134000	2015	Bon état (13/20)	2015	Bon état (14,4/20)	2014	Médiocre (27,3)
			2016	Très bon état (17/20)	2016	Etat moyen (13,2/20)	2016	Mauvaise (41)
Chaudefonds-sur-Layon [91]	04134010	2014	Etat non défini (8/20)	2014	Etat moyen (13/20)	2014	Médiocre (25,42)	
		2015	Etat médiocre (8/20)	2015	Etat moyen (12,4/20)	2016	Bonne (10,74)	

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Armangé à Chalonnes-sur-Loire [111]		04652001	2013	Etat médiocre (6/20)	2013	Etat moyen (13,3/20)	2013	Bonne (16,8)
			2014	Etat médiocre (7/20)	2014	Bon état (14,3/20)	2014	Moyenne (18,96)
Le Jeu à Chaudefonds-sur-Layon [60]		04134200	2015	Très bon état (16/20)	2015	Bon état (14,3/20)		
			2016	Très bon état (16/20)	2016	Etat moyen (12,7/20)		
L'Hyrôme	Chemillé [71]	04133955					2012	Bonne (11,1)
							2016	Médiocre (25,74)
	St-Lambert-du-Lattay [11]	04133960	2015	Bon état (13/20)	2015	Bon état (14,9/20)	2014	Bonne (9,38)
			2016	Très bon état (16/20)	2016	Etat moyen (13,6/20)	2016	Bonne (15,37)
La Petite Aubance à Chemillé [100]		04652005	2013	Bon état (15/20)	2015	Bon état (14,2/20)		
			2015	Etat moyen (10/20)	2016	Etat moyen (12,1/20)		
Le Dreuil à Champ-sur-Layon [123]		04652000	2011	Etat médiocre (7/20)	2011	Etat moyen (13,8/20)		
			2016	Etat médiocre (7/20)	2016	Bon état (14,3/20)	2016	Mauvaise (44,76)

Le Javoineau à Valanjou			2011	Etat moyen (9/20)			
Le Javoineau à Thouarcé [101]		04652002	2013	Etat moyen (13/20)	2011	Bon état (14,1/20)	
			2016	Bon état (13/20)	2016	Bon état (14,2/20)	2016
L'Arcison à Faveraye-Mâchelles [92]		04652003	2011	Bon état (13/20)			
			2013	Bon état (13/20)	2011	Bon état (14,7/20)	2016
La Villaine à Martigné-Briand [94]		04652004	2011	Etat moyen (11/20)	2011	Bon état (15,2/20)	
			2013	Etat médiocre (7/20)			
Le Lys	Coron [78]		2009	Etat moyen (11/20)			
	Aubigné-sur-Layon [27]	04133650	2014	Bon état (13/20)	2015	Etat moyen (12,5/20)	2014
			2015	Bon état (13/20)	2016	Bon état (14,1/20)	
Le Lys à Montilliers							2016
							Moyenne (20,54)
Le Douet à Louresse-R. [77]			2009	Bon état (12/20)			

\*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Création du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par arrêté préfectoral du 24/11/2015, structure porteuse du SAGE Layon Aubance Louets, par fusion des syndicats : Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance, Syndicat Mixte du Bassin du Layon, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet et Syndicat intercommunal de protections des levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné.

Modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE layon Aubance Louets par arrêté préfectoral du 09 novembre 2016.

Finalisation de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Signature des avenants au CT Layon Aubance 2011-2015 (volets « Milieux Aquatiques » et « Pollutions Diffuses ») et au CRBV Layon Aubance 2013-2015 pour l'année 2016.

Poursuite par avenant sur l'année 2016 des actions du volet « Pollutions Diffuses » du Contrat Territorial (CT) Layon Aubance 2011-2016 :

- Animation du volet agricole et viticole, du dispositif Mesures Agro-Environnementales Climatiques, de la charte de conseil technique phytosanitaire avec les prescripteurs locaux, de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » et à la plantation de haies,
- Réalisation de diagnostics-conseils agro-environnementaux d'exploitation,
- Animations techniques sur les systèmes d'exploitation agricoles et viticoles économes en intrants et sur le mode de production « agriculture biologique »,
- Plantations de 12 140 ml de haies sur le bassin du Layon.

Poursuite et finalisation des études bilan/évaluation du CT Layon Aubance 2011-2016 sur le volet milieu aquatiques et pollutions diffuses par les bureaux d'étude Hydroconcept et Envilys.

Diagnostic agricole du territoire du SAGE préalable au programme d'actions effectué par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Construction et validation par le Syndicat Layon Aubance Louets du Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 portant sur 5 volets :

- Milieux aquatiques,
- Prévention des inondations,
- Pollutions diffuses agricoles et non agricoles,
- Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Transversal (suivi, évaluation).

Construction et validation par le Syndicat Layon Aubance Louets du Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance Louets 2017-2019.

Diagnostic préalable au programme d'actions volet milieu aquatiques des sous bassins du Dreuilé et de l'Armangé.

Poursuite de l'inventaire des zones humides sur le territoire de Mauges Communauté et de la commune de Cersay (79).

Poursuite des actions du volet « Milieux Aquatiques » du CT Layon Aubance 2011-2016 sur les bassins versants :

Layon :

Finalisation des études de l'aménagement :

- du Layon à Nueil-sur-Layon (choix du scénario, avant-projet et dossiers réglementaires),
- du Layon aux Verchers-sur-Layon (étude d'avant-projet / élaboration des dossiers réglementaires),
- du Layon au moulin de Mâchelles (étude d'avant-projet / élaboration des dossiers réglementaires),
- du Layon à Thouarcé (études détaillées des 3 scénarios – choix du scénario),
- d'un ouvrage de franchissement sur le Javoineau (dossier réglementaire loi sur l'eau),

Poursuite de l'étude continuité écologique :

- du Layon aval en liste 2 (8 ouvrages depuis la confluence avec Javoineau jusqu'à Chaudfondos.
- des plans d'eau de Doué-la-Fontaine sur le ruisseau du Douet.

Poursuite de l'étude de restauration morphologique du Layon entre la Bonde et le Petit Noizé.

Lancement et réception des travaux d'aménagement :

- du Layon à Nueil-sur-Layon,
- du Layon aux Verchers-sur-Layon,
- du Layon au moulin de Mâchelles,
- d'un ouvrage de franchissement sur le Javoineau au lieu-dit La Roche Martin, à Thouarcé et Champ-sur-Layon.

Enlèvement de la Jussie sur le Layon aval.

Poursuite des actions du volet « Milieux Aquatiques » du CT Layon Aubance 2011-2016 sur le bassin du Layon :

Suppression des clapets au moulin de Pont Barré

Lancement des travaux des nouvelles stations d'épuration à Mâchelles et à La Salle-de-Vihiers

Réalisation de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement à Nueil-sur-Layon et Chalonnnes sur Loire.

Hyrôme :

Mise en service de nouvelles stations d'épuration à Saint Georges des Gardes et à St-Lézin.

Poursuite des travaux de la mise en conformité des plans d'eau du bassin versant de la Malaiserie.

Poursuite de l'étude continuité écologique de l'Hyrôme à Chanzeaux (le Gué / Frogeroux),

Eutrophisation de la rivière avec développement d'algues toujours constaté dans le plan d'eau de Coulvée à Chemillé (site de baignade) ; la concentration maximale en cyanobactéries a été mesurée le 22 août 2016 (539 430 cellules par millilitre), avec un taux de toxines (microcystine) de 0,56 µg/l. Aucune dégradation notable de la qualité bactériologique de l'eau n'a été observée en 2016.

Jeu - Lys – Villaine

Finalisation des études de l'aménagement du plan d'eau de Vihiers sur le Lys (étude d'avant-projet / élaboration des dossiers réglementaires).

Lancement des travaux d'aménagement du plan d'eau de Vihiers sur le Lys.

Réalisation d'une étude diagnostic et validation d'un projet de nouvelle station d'épuration à Neuville-en-Mauges.

Réalisation de l'étude diagnostic et du schéma directeur d'assainissement de Vihiers.

Poursuite de la révision du SAGE Layon Aubance Louets.

Bilan du CTMA et définition d'un nouveau programme de travaux Layon Aubance Louets 2017-2021.

Finalisation de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Signature des avenants au CT Layon Aubance 2011-2015 (volets « Milieux Aquatiques » et « Pollutions Diffuses ») et au CRBV Layon Aubance 2013-2015 pour l'année 2016.

Poursuite des actions du volet « Pollutions Diffuses » du Contrat Territorial (CT) Layon Aubance 2011-2015

### Perspectives et enjeux

Relance de la procédure de révision du SAGE Layon Aubance Louets avec mise à jour du diagnostic et rédaction des documents du SAGE.  
Refonte du site internet du SAGE et du Syndicat Layon Aubance Louets avec parution et distribution de la lettre de l'eau en juin 2017.

Signature et mise en œuvre du CT Layon Aubance Louets 2017-2021 et du CRBV Layon Aubance Louets 2017-2019.

- Volet « Pollutions Diffuses » :
  - Lancement des diagnostics écoute conseil en partenariat avec les prescripteurs (200 écoutes conseil / an),
  - Poursuite des MAEc à enjeu eau sur le bassin versant du Layon moyen (mesures agricoles et viticoles),
  - Mise en œuvre de journées techniques agricoles et viticoles collectives, démonstrations de matériel, évolutions techniques, pratiques alternatives au désherbage chimique, ...
  - Lancement d'une charte auprès des collectivités et auprès des paysagistes pour la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires,
  - Poursuite de la charte auprès des jardinerie et sensibilisation au « jardinage au naturel » dans les jardins communaux ou familiaux.
- Volet « Gestion quantitative de la ressource en eau » :
  - Lancement des diagnostics de déconnexion des plans d'eau d'irrigation implantés sur cours d'eau sur le bassin du Javoineau.

#### Layon :

Poursuite et lancement des actions du volet milieux aquatiques dans le cadre du CT Layon Aubance Louets et du CRBV Layon Aubance Louets :

- Restauration du Layon au droit des lieux-dits la Bonde, la Raguenière et le Petit Noizé à St-Georges-sur-Layon et Martigné-Briand,
- Restauration du plan d'eau communal de Plaisance à Valanjou sur le ruisseau de la Frappinière,
- Restauration du Livier à Trémont (plan d'eau et lavoir),
- Restauration du ruisseau du Pont Moreau aux Cerqueux-sous-Passavant,
- Restauration morphologique et de la continuité écologique du Layon entre Pont-Barré et les Planches à Beaulieu-sur-Layon,
- Restauration du Girondeau au pied du stade à Martigné-Briand,
- Restauration du Layon entre l'ancien plan d'eau de Chalennes-sur-Loire et Chaudfond-sur-Layon,

Études sur la continuité écologique du ruisseau du Douet sur les plans d'eau de Doué-la-Fontaine.

Restauration de la continuité écologique de Jumeau, Pont-Barré et Bézigon.

Lancement d'une étude diagnostic assainissement à Beaulieu-sur-Layon.

#### Jeu – Lys- Villaine :

Poursuite et lancement des actions du volet milieux aquatiques dans le cadre du CT Layon Aubance Louets et du CRBV Layon Aubance Louets :

- Remplacement d'un ouvrage de franchissement du Lys au lieu-dit la Montée à Montilliers,
- Restauration de la ripisylve sur le cours d'eau du Jeu.

Remplacement ou suppression de la station d'épuration du Voide.

#### Hyrôme :

Poursuite et lancement des actions du volet milieux aquatiques dans le cadre du CT Layon Aubance Louets et du CRBV Layon Aubance Louets :

- Rétablissement de la continuité écologique au droit des moulins du Gué et de Frogeroux à Chanzeaux.

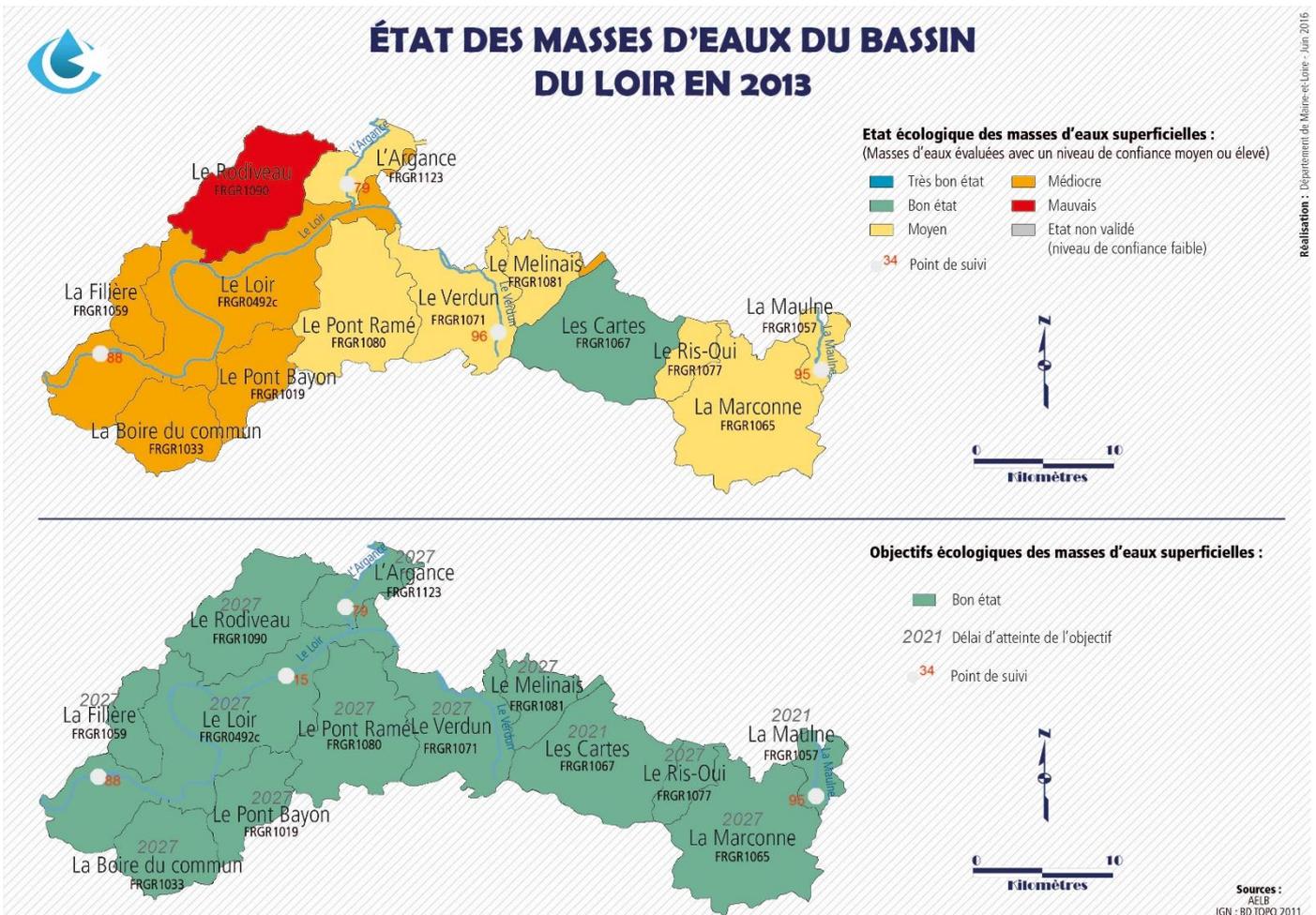
Approbation du SAGE Layon Aubance Louets en cours de révision.

Lancement d'une étude diagnostic assainissement à Saint Lambert du Lattay et à Chanzeaux.

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>Le Loir</b> <i>(affluent rive gauche de la Sarthe)</i>	311km <i>(dont 43 en Maine-et-Loire)</i>	7 925 km <sup>2</sup> <i>(dont 655 en Maine-et-Loire)</i>	0,2 ‰	Eau potable : 2 prises d'eau à Durtal et Seiches-sur-Loir.  Baignade à Villevêque Pêche de loisirs importante  Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement pas soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence du Loir (QMNA5).	Berges préservées Végétation de bordure équilibrée Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables Largeur moyenne du lit : 45 m ; profondeur : 4 m 12 barrages Eutrophisation importante et précoce (dès le mois de mars)
<b>Le Pont Ramé</b> <i>(affluent rive gauche du Loir)</i>					Cours d'eau entièrement recalibré, présence de clapets
<b>L'Argance</b> <i>(affluent rive droite du Loir)</i>	20 km	80 km <sup>2</sup>			Cours d'eau entièrement recalibré, présence de clapets
<b>Le Verdun</b> <i>(affluent rive gauche du Loir)</i>	15 km	72 km <sup>2</sup>			Cours d'eau entièrement recalibré
<b>La Maulne</b> <i>(affluent rive gauche du Loir)</i>	29 km	99 km <sup>2</sup>		Prélèvement agricole	Cours d'eau anciennement recalibré 2 barrages

**Classification des masses d'eau**



**Mesures réglementaires**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée du Loir (arrêté préfectoral du 29 novembre 2005).

Arrêtés de DUP déterminant les périmètres de protection des prises d'eau en Loir de Durtal et Seiches-sur-le-Loir.

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomanien (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concerné par cet arrêté le Loir de la confluence avec le ruisseau des cartes (72) jusqu'à la confluence avec la Sarthe.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

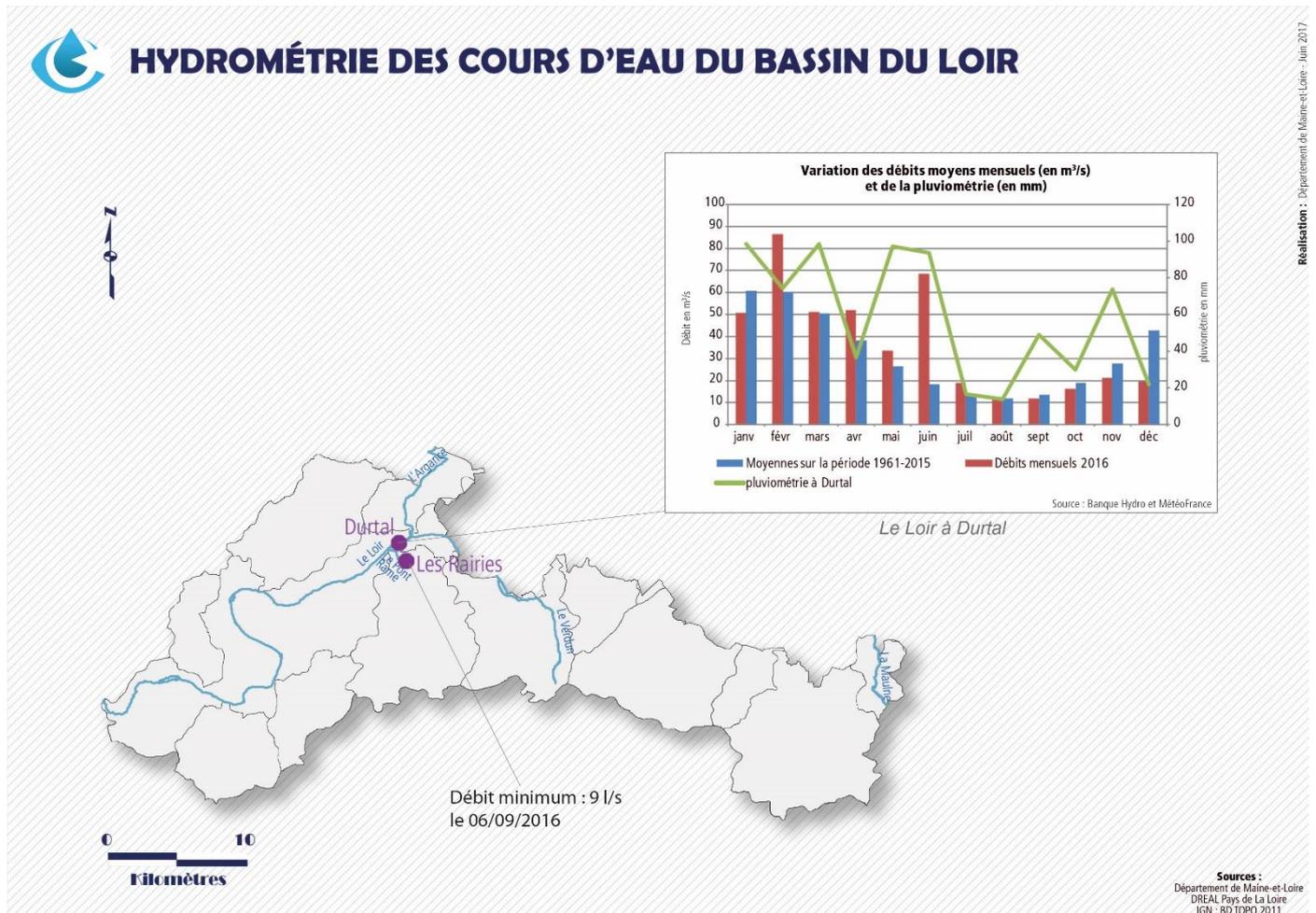
SAGE Loir :

Arrêté de définition du périmètre : 10 juillet 2003

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 08 novembre 2004

État d'avancement : En cours, arrêté préfectoral du 25 septembre 2015

**Débit**



Le Loir à Durtal	débit en m³/s
Module interannuel	32,0
Débit du mois le plus sec de l'année	11,8
Débit du mois le plus humide de l'année	86,4
Débit moyen de l'année	36,9

**Gestion de l'étiage 2016**

Le bassin du LOIR n'a pas fait l'objet de restriction en 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à Durtal	Nombre de jours en 2016
Alerte	8	0
Alerte renforcée	5,5	0
Coupure	4,5	0
Crise	4	0

**Qualité des cours d'eau du bassin du Loir**

**Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. Le Loir : « Pont D 135 » à Lézigné (AELB – MEDDE) – Station RCS
  2. Le Loir : « Barrage du pont » à Briollay (DÉPARTEMENT49) – Station RD
- Le Pont Rame : « La Haute Mandrousière » à Durtal (DÉPARTEMENT49- AELB) – Station RCO-RD  
 L'Argance : « Ruelle de la Sablonnière » à Durtal (DÉPARTEMENT49 - AELB) - Station RCO-RD  
 Le Verdun : « Le Gué Besnard » à Bazouges-sur-le-Loir (DÉPARTEMENT 49- AELB) – Station RCO-RD  
 Le Rodiveau : Daumeray (AELB) – Station RCO

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Loir	Lézigné [15]	1 : Bonne (73)	1 : Bonne (75)	1 : Médiocre (36)	1 : Bonne (69)	1 : Bonne (75)	1 : Bonne (66)
	Briollay [88]	2 : Moyenne (57)	2 : Médiocre (32)	2 : Médiocre (37)	2 : Bonne (68)	2 : Bonne (70)	2 : pas de mesure
Le Pont Rame à Durtal [99]	04615012	Médiocre (36)	Moyenne (56)	Moyenne (55)	Bonne (70)	Très bonne (82)	Pas de mesure
L'Argance à Durtal [79]	04109605	Moyenne (54)	Médiocre (39)	Moyenne (40)	Bonne (63)	Bonne (78)	Pas de mesure
Le Verdun à Bazouges-sur-le-Loir	04615007	Médiocre (36)	Médiocre (38)	Moyenne (49)	Bonne (64)	Bonne (78)	Pas de mesure
Le Rodiveau à Daumeray [122]	04615001	Médiocre (34)	Bonne (67)	Mauvaise (14)	Moyenne (52)	Très bonne (84)	Pas de mesure

**Qualité métaux**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
L'Argance à Durtal [79]	04109605	2014	Moyenne (44)
		2015	Médiocre (36)
		2016	Mauvaise (1)

**Qualité hydrobiologique**

Cours d'eau /Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Loir	Lézigné [15]	04110000	2015	IBGA Très bon état (16/20)	2015	Bon état (14,8/20)	2014	Mauvaise (37,98)
			2016	IBGA Très bon état (16/20)	2016	Bon état (14,9/20)	2016	Mauvaise (39,07)
	Corzé						2010	Moyenne (24,9)
							2012	Médiocre (28,1)
	Briollay [88]	04615003			2015	Bon état (14,7/20)		
					2016	Etat moyen (11,7/20)		
Le Pont Rame à Durtal [99]		04615012	2013	IBGNe Bon état (14/20)	2015	Bon état (14,7/20)		
			2015	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2016	Bon état (15,1/20)		
L'Argance à Durtal [79]		04109605	2015	IBGNe Etat moyen (12/20)	2015	Bon état (14,9/20)	2011	Bonne (14,7)
			2016	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2016	Bon état (15,4/20)	2014	Moyenne (24,25)
Le Verdun	Fougeré [96]	04615008	2013	IBGNe Bon état (15/20)	2014	Etat moyen (12,5/20)		
					2015	Etat moyen (10,7/20)		
	Bazouges-sur-le-Loir	04615007	2015	IBGNe Etat moyen (13/20)				
			2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (12,1/20)	2016	Bonne (13,6)
La Maulne à Broc [95]		04614000	2013	IBGNe Bon état (16/20)	2013	Bon état (15,3/20)	2012	Moyenne (22,5)
			2015	IBGNe Bon état (16/20)	2015	Bon état (15,3/20)	2015	Bonne (13,73)
Le Ruisseau de la Suette à Corzé		04615005	2015	IBGNe Etat moyen (13/20)			2015	Mauvaise (42,18)
			2016	IBGNe Etat moyen (13/20)			2016	Mauvaise (44,87)
La Boire du Commun à Villevêque		04615004	2015	IBGNe Etat médiocre (6/20)	2015	Etat moyen (13,5/20)	2015	Mauvaise (40,77)
La Filière à Soucelles		04615009	2015	IBGNe Etat médiocre (6/20)	2015	Etat moyen (11,9/20)	2015	Médiocre (34,64)
Le Rodiveau à Daumeray [122]		04615001	2016	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2016	Etat moyen (12,9/20)		

\*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Lancement de l'enquête publique des dossiers de DIG, incidence Natura 2000 ainsi que loi sur l'eau et les milieux aquatiques pour les travaux inscrits dans le CTMA des Basses Vallées Angevines.

Restauration de la boire d'Ignerelle et de la Zone Humide de la Grande Métairie à Huillé.

Travaux forestiers sur la boire de Corzé.

Poursuite de l'étude préalable au rétablissement de la continuité écologique sur le Loir (achèvement de l'état des lieux et de la définition des scénarios, définition des avant projets détaillés en cours).

Début des travaux de réhabilitation du clapet du Barrage de Pont (Briollay/Villevêque) sur le Loir.

Inventaire des zones humides porté par la CC du Loir

Etude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de définition des volumes prélevables

Réalisation des travaux de réhabilitation sur la station d'épuration de Durtal

Lancement de l'étude diagnostic sur l'agglomération de Durtal

Finalisation des études de schéma directeur d'alimentation en eau potable par les SIAEP de Durtal et de Seiches-sur-le-Loir.

### Perspectives et enjeux

Finalisation de l'étude préalable au rétablissement de la continuité écologique sur le Loir (étude confiée à l'Etablissement public Loire)

Préparation d'un marché de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le cours principal du Loir

Mise en œuvre du SAGE Loir.

Étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir

Finalisation de l'inventaire des zones humides porté par la CC du Loir

Mise en place d'une charte de gestion des vannages du Loir à l'échelle du SAGE.

Fin de la réparation du clapet du barrage de Pont et préparation de la phase opérationnelle d'aménagement d'une passe à poissons rustiques.

Poursuite des travaux inscrits dans le CTMA des Basses Vallées Angevines et sur la rivière Loir.

Poursuite de l'étude diagnostic et du schéma directeur d'assainissement sur l'agglomération de Durtal

Réalisation d'une nouvelle unité de traitement de potabilisation de l'eau à Seiches-sur-le-Loir.

Sécurisation de l'alimentation en eau de Durtal (secours avec Bazouges-sur-le-Loir – 72).

Etude-diagnostic et schéma directeur sur les communes de la CC Anjou Loir et Sarthe

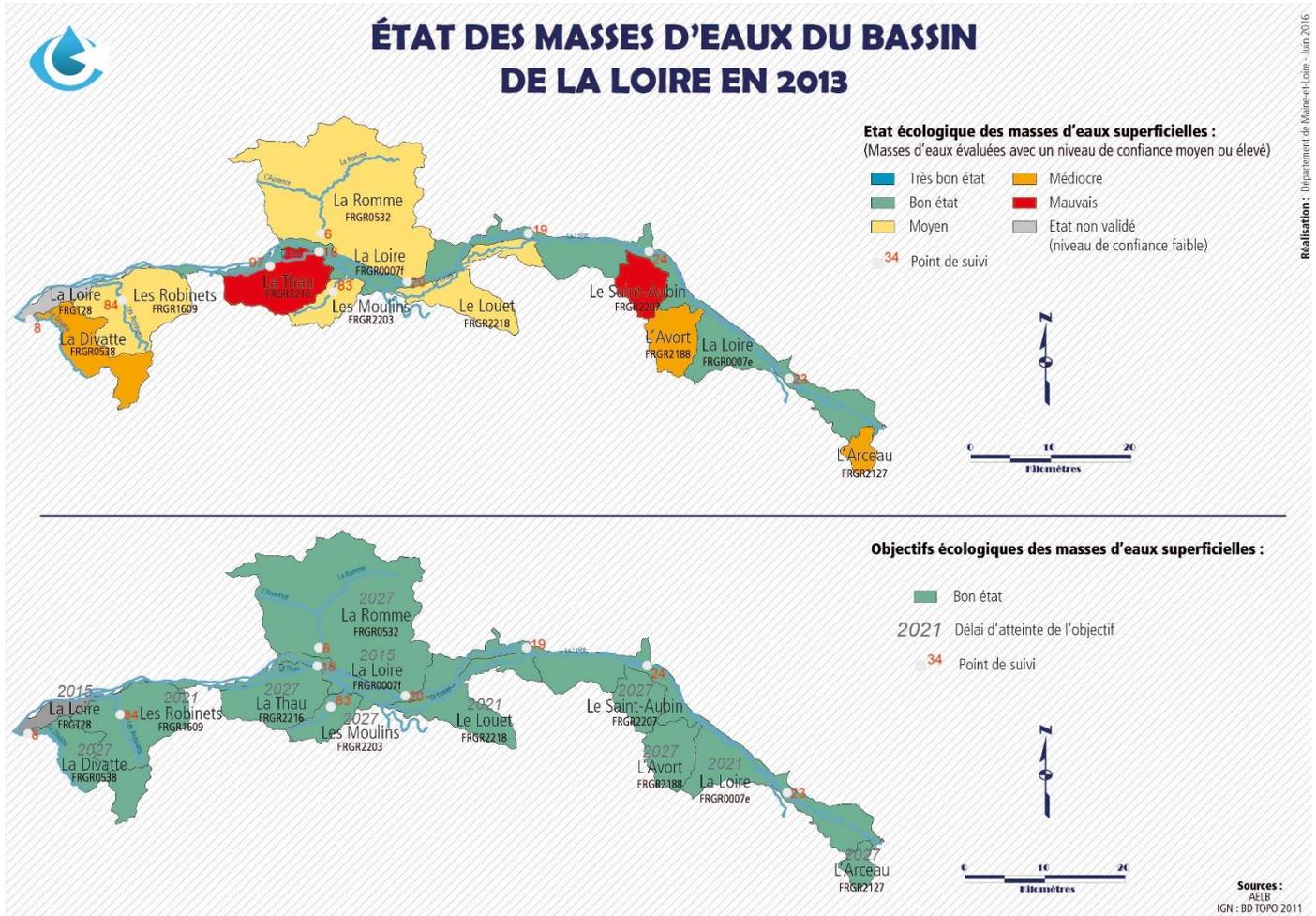


Le Loir à Seiches-sur-le-Loir

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>La Loire</b>	1012 km <i>(dont 94 en Maine-et-Loire)</i>	115 000 km <sup>2</sup>	0,2 ‰	Eau potable : prise d'eau dans la Loire aux Ponts-de-Cé et 13 captages ou champs captant dans la nappe alluviale Irrigation : des prélèvements en Loire sont autorisés en situation normale (débit de la Loire supérieur à 150 m <sup>3</sup> /s à Montjean-sur-Loire) pour 2,8 m <sup>3</sup> /s en Maine-et-Loire et 0,5 m <sup>3</sup> /s en Indre-et-Loire pour alimenter l'Authion Pêche importante (pêcheurs aux lignes, pêcheurs amateurs aux engins et filet, pêcheurs professionnels) Navigation de loisirs.	Augmentation de la pente, accélération des vitesses d'écoulement et abaissement de la ligne d'eau dus aux anciennes extractions de granulats et à l'aménagement du lit pour la navigation Berges préservées Végétation de bordure équilibrée sauf en secteur urbain Annexes hydrauliques (boires) en cours de réhabilitation Les bras de Loire sont entretenus pour favoriser la mobilisation du sable au moment des crues afin de contribuer au rehaussement de la ligne d'eau
<b>La Divatte</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	28 km	105 km <sup>2</sup>	2,9 ‰	Pêche de loisirs peu développée	Vallée encaissée Lit préservé et fonctionnement hydro-sédimentaire naturel Seules les parties près de la source et à la confluence ont été recalibrées. Restent 4 ouvrages sur la partie aval entraînant des ralentissements d'écoulements.
<b>Les Robinets</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	11,7 km	36 km <sup>2</sup>		Pêche de loisirs sur la partie aval (boires de Drain)	Lit et berges préservés sur les portions encaissées. Récalibrages réalisés dans les années 80/90 sur les ruisseaux des têtes de bassins. Hauteur d'eau à l'aval en relation fréquente avec le niveau de la Loire. 1 ouvrage principal (chaussée)
<b>La Thou</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	13 km	72 km <sup>2</sup>	0,5 ‰	Irrigation agricole (réserves) Pêche de loisirs faible (plan d'eau)	Cours d'eau sous l'influence de la Loire Prairies humides entre la levée de Montjean-sur-Loire et le coteau Problème d'assèchement de la vallée
<b>La Romme</b> <i>(affluent rive droite de la Loire)</i>	23 km	217 km <sup>2</sup>	2,3 ‰	Pêche de loisirs sur la partie aval (boire de Champtocé)	Environnement forestier et vallée encaissée Lit et berges uniformisés sur l'amont et plus naturel en aval Sous l'influence de la Loire à partir de Champtocé Problème chronique de déficit important en oxygène l'été.
<b>Le Ruisseau des Moulins</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	11 km	30 km <sup>2</sup>	11 ‰		
<b>Le Louet</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	25 km	73 km <sup>2</sup>		Pêche de loisirs importante Baignade à Rochefort-sur-Loire Loisirs nautiques (canoë)	Bras de Loire
<b>L'Arceau</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	7 km	72 km <sup>2</sup>			

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral du 9 décembre 2002), dans les vals de Saint-Georges, Chalennes-sur-Loire et Montjean-sur-Loire (arrêté préfectoral du 15 septembre 2003) et dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du 20 septembre 2012 modifiant les annexes de l'arrêté du 7 novembre 2006 désignant les services police de l'eau : la DDT 49 compétente sur l'ensemble du cours de la Loire en Maine-et-Loire.

Classement en captage prioritaire du captage de Fontevraud.

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles sur le bassin versant du Louet.

Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déterminant les périmètres de protection des captages ou champs captants suivants : Montjean-sur-Loire, Chalennes-sur-Loire, Champtoceaux, Gennes, La Bohalle, Le Thoureil, Les Ponts-de-Cé, Montsoreau, Rochefort-sur-Loire, St-Georges-sur-Loire, St-Martin-de-la-Place, St-Rémy-la-Varenne et Saumur.

Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique déterminant les périmètres de protection des prises d'eau en Loire aux Ponts-de-Cé.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernées par cet arrêté la Sèvre Nantaise de la Moine jusqu'à la confluence avec la Loire, la Moine du Clapet de la Chaloire (inclus) jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise, la Sanguèze du ruisseau de la Musse jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise et la Divatte du pont de la RD763 inclus jusqu'à la confluence avec la Loire, le Louet de la jonction amont avec la Loire (commune des Ponts-de-Cé) jusqu'à la jonction aval avec la Loire (commune Chalennes-sur-Loire).

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

**Bassins de la Loire en aval du Marillais (dont bassins de la Divatte et du ruisseau des Robinets) : SAGE Estuaire de la Loire**

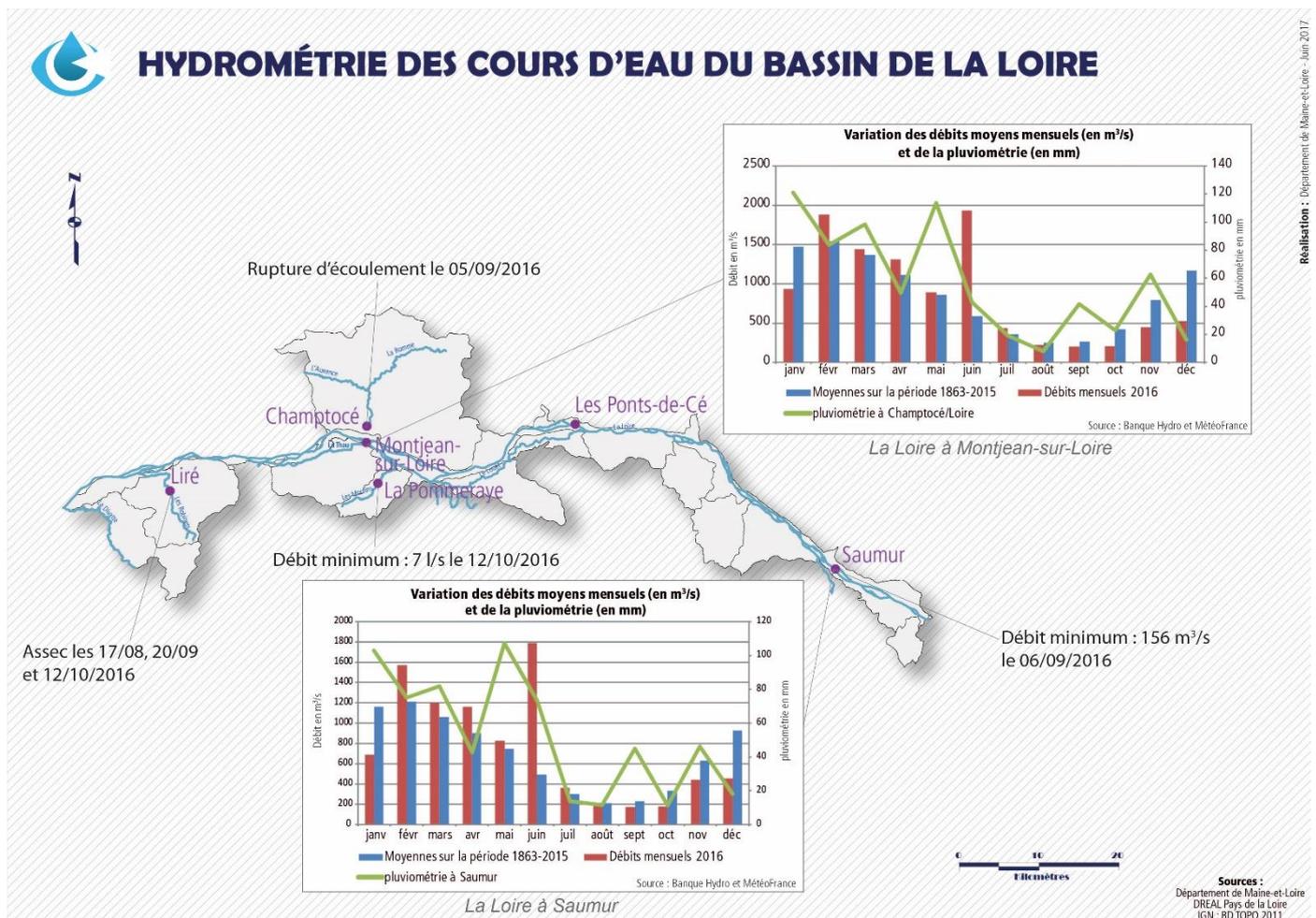
Arrêté de définition du périmètre : 02 septembre 1998  
 Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 12 mars 2002  
 Arrêté d'approbation du SAGE : 09 septembre 2009  
 État d'avancement : Révision

**Bassins de la Thou et du St-Denis : SAGE Evre, Thou et St-Denis**

Arrêté de définition du périmètre : 19 mars 2010  
 Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 8 septembre 2010  
 État d'avancement : Elaboration  
 Stade de l'élaboration : fin de rédaction

**Autres parties du bassin : pas de SAGE**

**Débit**



	La Loire à Saumur	La Loire à Montjean-sur-Loire
Module interannuel en m³/s	683	850
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	175	200
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	1790	1930
Débit moyen de l'année en m³/s	754	869

**Gestion de l'étiage 2016**

Loire : Le bassin de la LOIRE n'a pas fait l'objet de restriction en 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à Montjean	Nombre de jours en 2016
Alerte	150	0
Alerte renforcée	127	0
Coupure	105	0
Crise	100	0

Ruisseau des Moulins et du St-Denis : Ce bassin a été classé en alerte du 16 août au 22 août et du 19 au 31 octobre, en alerte renforcée du 23 août au 12 septembre et du 20 septembre au 18 octobre et en coupure du 13 septembre au 19 septembre 2016 (zone d'alerte de l'Èvre).

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à La-Chapelle-St-Florent	Nombre de jours en 2016
Alerte	0,450	22
Alerte renforcée	0,330	49
Coupure	0,200	7

Romme : L'ensemble du bassin de la Romme a été classé en alerte du 19 juillet au 18 octobre 2016.

	Observations visuelles des étiages à Bécon-les-Granits	Nombre de jours en 2016
Alerte		91
Alerte renforcée		0
Coupure		0

Thau : L'ensemble du bassin de la Thau a été classé en coupure du 30 août au 31 octobre, en alerte renforcée du 9 au 29 août et en alerte du 2 au 8 août 2016.

	Observations visuelles des étiages au Mesnil-en-Vallée	Nombre de jours en 2016
Alerte		7
Alerte renforcée		21
Coupure		64

Divatte : Le bassin de la Divatte a été classé en coupure du 23 août au 31 octobre 2016, en alerte renforcée du 16 au 22 août 2016 et en alerte du 26 juillet au 15 août 2016.

	Observations visuelles des étiages à Barbechat	Nombre de jours en 2016
Alerte		21
Alerte renforcée		7
Coupure		71

**LOIRE : Qualité des cours d'eau**

**Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Ile Millocheau » à Saumur – (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
2. « Pont D 55 » à St-Mathurin – (AELB - MEDDE) - Station RCS-RCO
3. « Prise d'eau station » aux Ponts-de-Cé – (ARS - DT 49)
4. « Pont D 15 » à Montjean-sur-Loire – (AELB – MEDDE) - Station RCS

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Loire	1 : Saumur [23]	04102990	1 : Bonne (74)	1 : Bonne (64)	1 : Moyenne (52)	1 : Bonne (73)	1 : Bonne (73)	Pas de mesure
	2 : St-Mathurin [24]	04103200	2 : Bonne (69)	2 : Bonne (74)	2 : Moyenne (49)	2 : Bonne (77)	2 : Bonne (78)	2 : Bonne (77)
	3 : Les-Ponts-de-Cé [19]		3 : Bonne (64)	3 : Bonne (53)	3 : Moyenne (53)	3 : Moyenne (59)	3 : Très Bonne (80)	3 : Bonne (79)
	4 : Montjean-sur-Loire [18]	04134700	4 : Bonne (63)	4 : Bonne (79)	4 : Moyenne (51)	4 : Bonne (73)	4 : Bonne (76)	4 : Bonne (66)

**Qualité hydrobiologique :**

Cours d'eau/ Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Loire	Gennevilliers						2011	Bonne (7,7)
							2012	Bonne (14,1)
	St-Mathurin [24]	04103200	2015	IBGA Etat non défini* (20/20)	2015	Bon état (15,7/20)	2015	Bonne (15,07)
			2016	IBGA Etat non défini* (18/20)	2016	Bon état (15,8/20)	2016	Bonne (8,62)
	Montjean-sur-Loire [18]	04134700	2015	IBGA Etat non défini* (17/20)	2015	Bon état (16/20)	2015	Bonne (7,76)
			2016	IBGA Etat non défini* (19/20)	2016	Bon état (14,7/20)	2016	Très bonne (6,68)
	Saumur [23]	04102990			2015	Bon état (15,7/20)		
					2016	Etat moyen (12,8/20)		

\*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau



La Loire à Notre-Dame-du-Marillais

### Évènements significatifs de l'année sur la Loire

Changement de structure porteuse pour le SAGE estuaire de la Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La nouvelle structure porteuse est le SYLOA (Syndicat Loire Aval) nouvellement créé et regroupant l'ensemble des EPCI du territoire du SAGE et le département de Loire Atlantique.

Parallèlement, le SAGE a débuté sa révision par une première phase de bilan sur le travail de la CLE, la gouvernance ainsi que la mise en place des structures référentes pour réaliser les actions sur le terrain. Cette étude doit permettre également d'asseoir une gouvernance autour des nouveaux enjeux du SAGE en déclinaison du SDAGE Loire- Bretagne sur la partie estuarienne et littorale.

Lancement en fin d'année 2016 de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE.

Poursuite des actions de restauration des boires dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes (2015-2020).

Restauration de la boire des Buttes à Blaison-Gohier.

Etude diagnostic de l'assainissement sur la commune de Rochefort-sur-Loire.

Finalisation de l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable par le SIAEP de la région du Layon et signature de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en service d'un nouveau forage à Rochefort-sur-Loire le 18 mai 2016 (SIAEP de la région du Layon).

Lancement en 2016 de l'étude de filière de production d'eau potable de la station de Montjean-sur-Loire.

Travaux d'arrachage de la jussie au port de la Possonnière

#### Louet et Petit-Louet :

Création du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par arrêté préfectoral du 24/11/2015, structure porteuse du SAGE Layon Aubance Louets, par fusion des syndicats : Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance, Syndicat Mixte du Bassin du Layon, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet et Syndicat intercommunal de protections des levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné.

Poursuite de la révision du SAGE Layon Aubance Louets

Modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE layon Aubance Louets par arrêté préfectoral du 09 novembre 2016.

Signature des avenants au CT Layon Aubance 2011-2015 (volets « Milieux Aquatiques » et « Pollutions Diffuses ») et au CRBV Layon Aubance 2013-2015 pour l'année 2016.

Poursuite par avenant sur l'année 2016 des actions du volet « Pollutions Diffuses » du Contrat Territorial (CT) Layon Aubance 2011-2016:

- Animation du volet agricole et viticole, du dispositif Mesures Agro-Environnementales Climatiques, de la charte de conseil technique phytosanitaire avec les prescripteurs locaux, de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » et à la plantation de haies,
- Réalisation de diagnostics-conseils agro-environnementaux d'exploitation,
- Animations techniques sur les systèmes d'exploitation agricoles et viticoles économes en intrants et sur le mode de production « agriculture biologique »,

Poursuite et finalisation des études bilan/évaluation du CT Layon Aubance 2011-2016 sur le volet milieux aquatiques et pollutions diffuses par les bureaux d'étude Hydroconcept et Envilys.

Diagnostic agricole du territoire du SAGE préalable au programme d'actions effectué par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Diagnostic préalable au programme d'actions volet milieux aquatiques des sous bassins du Rollet et du Petit Louet:

Construction et validation par le Syndicat Layon Aubance Louets du Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 portant sur 5 volets :

- Milieux aquatiques,
- Prévention des inondations,
- Pollutions diffuses agricoles et non agricoles,
- Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Transversal (suivi, évaluation).

Construction et validation par le Syndicat Layon Aubance Louets du Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance Louets 2017-2019.

Poursuite des actions du Contrat pour la Loire et ses annexes de Nantes à Montsoreau 2015-2020 avec la restauration de la ripisylve de 20 km de berges sur le Louet (abattage et broyage de peupliers).

Réalisation de travaux de consolidation du barrage du Hardas (Louet).

Lancement de l'étude du fonctionnement hydrogéologique et de prévention des inondations (visite technique approfondie et étude de dangers) du Val du Petit Louet (lancée fin décembre 2016) avec le soutien technique de l'Etablissement Public Loire.

Travaux de réparation de la digue du Petit-Louet sur la commune des Ponts-de-Cé.

Fin de la restauration de la ripisylve des berges du Louet par l'abattage des peupliers

### Perspectives et enjeux sur la Loire

Mars 2017 : validation du bilan sur la gouvernance du SAGE et de la CLE et validation du scénario retenu pour la gouvernance sur l'estuaire et le littoral.

Novembre 2017 : validation de l'état des lieux et diagnostic actualisé du SAGE.

Poursuite des opérations de restauration de la continuité écologique sur la boire de La Varenne, restauration de la boire du Chapeau à Saint Mathurin, lancement des études préalables à la restauration des boires de l'agglomération de Saumur Val de Loire dans le cadre du CLA.

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration au Marillais et à Liré.

Prise d'un arrêté de DUP autorisant l'utilisation du nouveau puits à drains rayonnants du Thoureil et instaurant les périmètres de protection de cette ressource.

Réalisation d'une nouvelle filière de traitement de potabilisation de l'eau à Montjean-sur-Loire et projet de réhabilitation de la station de production d'eau potable du Thoureil (SIDAEP Mauges-Gâtine).

Construction d'une nouvelle usine de potabilisation de l'eau à Rochefort-sur-Loire (SIAEP de la région du Layon).

Mise en service de 3 forages de secours dans le Cénomaniens à Saumur (180 m<sup>3</sup>/h au total).

Réalisation d'un nouveau puits à Champtoceaux.

Enlèvement des boudins géotextiles sur les seuils du Fresne sur Loire

#### Louet et Petit-Louet :

Relance de la procédure de révision du SAGE Layon Aubance Louets avec mise à jour du diagnostic et rédaction des documents du SAGE.

Refonte du site internet du SAGE et du Syndicat Layon Aubance Louets avec parution et distribution de la lettre de l'eau en juin 2017.

Signature et mise en œuvre du CT Layon Aubance Louets 2017-2021 et du CRBV Layon Aubance Louets 2017-2019.

- Volet « Pollutions Diffuses » :
  - Lancement des diagnostics écoute conseil en partenariat avec les prescripteurs (200 écoutes conseil / an),
  - Poursuite des MAEc à enjeu eau sur le bassin versant du Layon moyen (mesures agricoles et viticoles),
  - Mise en œuvre de journées techniques agricoles et viticoles collectives, démonstrations de matériel, évolutions techniques, pratiques alternatives au désherbage chimique, ...
  - Lancement d'une charte auprès des collectivités et auprès des paysagistes pour la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires,
  - Poursuite de la charte auprès des jardineries et sensibilisation au « jardinage au naturel » dans les jardins communaux ou familiaux.
- Volet « Prévention des inondations » :
  - Réalisation des travaux de réparation des Portes des Mazeris (Murs-Erigné),
  - Poursuite de l'étude du fonctionnement hydrogéologique et de prévention des inondations du val du Petit Louet.

**AFFLUENTS DE LA LOIRE : Qualité des cours d'eau**

**Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

**La Divatte : « Pont D 751 » à La Varenne (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO**

**Le Ruisseau des Robinets : « Pont entre le Plessis et la Coptière » à Drain (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD**

**Le Saint Aubin : « Pont D132 » à Blaison-Gohier (AELB) – Station RCO**

**Le Ruisseau des Moulins : « Le Moulin de Bois Gelé » à La Pommeraye (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD**

**La Romme : « Le Grand Verger » à Champtocé-sur-Loire (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD**

**L'Arceau : « Centre de Montsoreau (stade) » à Montsoreau (AELB) – Station RCO**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Divatte à La Varenne [8]	04136600	Mauvaise (12)	Moyenne (58)	Moyenne (55)	Bonne (76)	Moyenne (54)	Mauvaise (0)
Le Ruisseau des Robinets à Drain [84]	04136300	Médiocre (39)	Médiocre (36)	Médiocre (29)	Bonne (64)	Très bonne (81)	Médiocre (27)
Le Saint Aubin à Blaison-Gohier [121]	04587001	Médiocre (35)	Moyenne (53)	Pas d'évaluation	Moyenne (55)	Bonne (74)	Moyenne (46)
Ruisseau des Moulins à La Pommeraye [83]	04134690	Bonne (67)	Moyenne (48)	Médiocre (28)	Bonne (75)	Très bonne (80)	Pas de mesure
La Romme à Champtocé [6]	04653000	Médiocre (34)	Bonne (60)	Médiocre (25)	Moyenne (57)	Bonne (68)	Pas de mesure
L'Arceau à Montsoreau [120]	04580000	Médiocre (23)	Bonne (72)	Médiocre (24)	Bonne (77)	Très bonne (80)	Pas de mesure

**Qualité Métaux**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
Le Ruisseau des Robinets à Liré [84]	04136300	2013	Moyenne (48)

**Qualité hydrobiologique :**

Cours d'eau/ Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Divatte à La-Varenne [8]	04136600	2015	Très bon état (15/20)	2015	Etat moyen (11,7/20)	2012	Moyenne (20,6)
		2016	Très bon état (15/20)	2016	Etat moyen (12,3/20)	2014	Bonne (14,3)
Le Ruisseau des Robinets à Drain [84]	04136300	2015	Mauvais état (5/20)	2015	Etat moyen (13,3/20)	2014	Médiocre (35,79)
		2016	Etat moyen (11/20)	2016	Etat moyen (10,6/20)		
La Thou à St-Florent-le-Vieil [97]	04654000	2013	Mauvais état (5/20)	2014	Etat médiocre (8,7/20)		
		2015	Etat médiocre (7/20)	2015	Etat moyen (11,5)		
La Romme à Champtocé-sur-Loire [6]	04653000	2015	Etat moyen (12/20)	2015	Etat moyen (11,7/20)	2010	Moyenne (17,4)
		2016	Etat moyen (9/20)	2016	Etat médiocre (10,1/20)	2015	Moyenne (21,44)
Le Ruisseau des Moulins à La Pommeraye [83]	04134690	2015	Très bon état (15/20)	2015	Bon état (15/20)	2010	Mauvaise (51,05)
		2016	Très bon état (20/20)	2016	Bon état (14,5/20)	2014	Mauvaise (53,31)
Le Saint Aubin à Blaison-Gohier [121]	04587001	2016	Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (14,1/20)	2016	Médiocre (28,05)
Le Louet à Rochefort-sur-Loire	04650000	2012	Très bon état (16/20)	2012	Etat moyen (13/20)	2012	Moyenne (20,2)
L'Arceau à Montsoreau [120]	04580000	2011	Etat moyen (11/20)	2011	Bon état (15,2/20)	2011	Médiocre (35)
		2016	Etat moyen (12/20)	2016	Etat moyen (12,3/20)	2016	Médiocre (30,44)

### Évènements significatifs de l'année sur les affluents de la Loire

#### Romme :

Etude pour la création d'une structure de gestion du bassin versant de la Romme et de la boire de Champtocé.

Travaux de restauration écologique de la boire de Champtocé (continuité écologique)

Importante mortalité piscicole sur la boire de Champtocé suite à la crue du mois de juin

#### Divatte :

Réalisation de l'étude diagnostic d'assainissement de la commune déléguée Saint-Christophe-la-Couperie.

#### Robinets – Haie d'Allot :

Transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à Mauges Communauté pour l'exercice de la compétence sur le bassin versant des Robinets et de la Haie d'Allot.

Suivi des actions déjà réalisées dans le cadre du CTMA et engagement d'opérations de restauration du lit mineur sur des affluents directs de la Loire.

Réalisation de l'étude-diagnostic et du schéma directeur sur la commune déléguée de St-Laurent des Autels

Importante mortalité sur les boires de Drain suite à la crue tardive du mois de juin.

#### Thau et Ruisseaux des Moulins et St-Denis :

Validation de l'étude quantitative de la ressource en eau des bassins de l'Èvre, la Thau et le ruisseau du St-Denis en juillet.

Validation d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique pour la mise en place de MAEC sur le bassin de la Thau (printemps).

Lancement d'une étude préalable au contrat territorial pollutions diffuses des bassins de l'Èvre-Thau-St Denis, arrivée d'une animatrice de bassin versant (octobre 2016).

Finalisation du dossier de DIG de l'étude préalable à l'élaboration du CTMA des bassins Èvre-Thau-St Denis.

Lancement d'une étude préalable au contrat territorial pollutions diffuses des bassins de l'Èvre-Thau-St Denis

Importante mortalité sur la Thau suite à la crue tardive du mois de juin.

### Perspectives et enjeux sur les affluents de la Loire

Signature du contrat territorial des bassins Èvre – Thau – St Denis

#### Divatte :

Lancement d'une étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement sur la commune déléguée de Landemont.

#### Robinets – Haie d'Allot :

Poursuite des actions du CTMA Robinets et Haie d'Allot, intervention sur les ruisseaux de tête de bassin versant, pose de clôtures et remplacement d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique.

Réflexion en cours pour le rattachement des bassins versants des Robinets et de la Haie d'Allot au périmètre du Syndicat Mixte de la Divatte.

Finalisation des interventions pour la restauration écologique et sédimentaire des boires de la Varenne

Engagement d'une étude eau pluviale sur les enveloppes urbaines de la commune d'Orée d'Anjou.

Engagement d'une étude-diagnostic "eaux usées" et schéma directeur sur la commune déléguée de Bouzillé

Etude de faisabilité pour la réalisation d'une station d'épuration commune pour Drain et Liré.

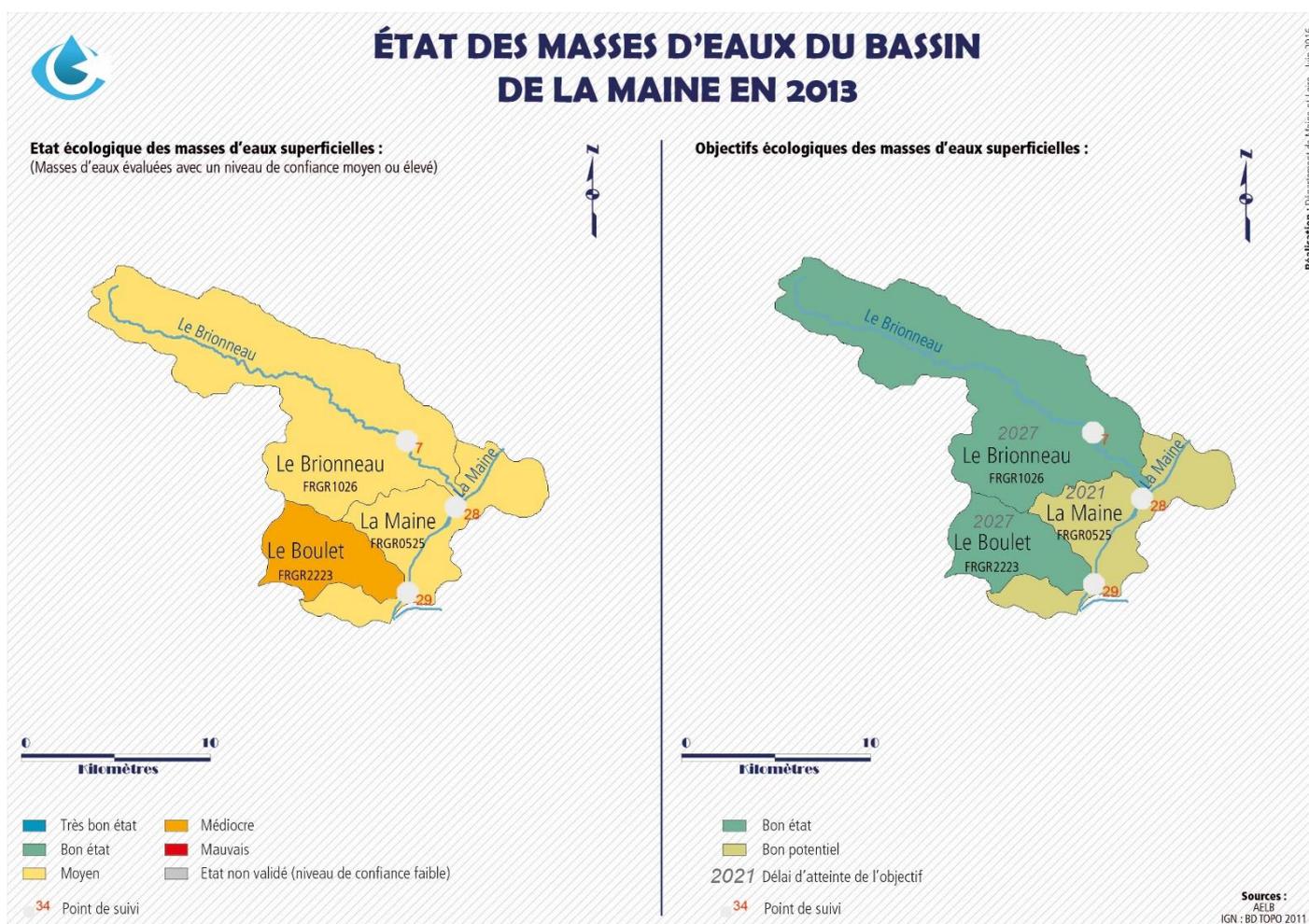
#### Romme :

Poursuite des travaux de restauration écologique de la boire de Champtocé

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>La Maine</b> ( <i>affluent rive droite de la Loire</i> )	11 km ( <i>totalité en Maine-et-Loire</i> )	22 314 km <sup>2</sup>	0,1 ‰	Pêche de loisirs importante Pêche professionnelle et amateurs aux engins Navigation, loisirs nautiques, promenade Site naturel des basses vallées angevines en amont immédiat d'Angers et en aval (prairie de la Baumette)	Rivière constituée de la confluence des rivières Sarthe, Mayenne et Loir. Domaine Public Fluvial au cours fortement urbanisé (hormis le secteur des marais de la Baumette) Seuil de Maine en aval d'Angers (maintien du niveau d'eau à l'étiage).
<b>Le Brionneau</b> ( <i>affluent rive droite de la Maine</i> )	27,5 km ( <i>totalité en Maine-et-Loire</i> )	116 km <sup>2</sup> ( <i>totalité en Maine-et-Loire</i> )		Pêche de loisirs faible Loisirs à l'étang St-Nicolas à Angers	Lit et berges uniformisés sur la majeure partie du cours d'eau Nombreux clapets à l'aval Envasement important de l'étang St-Nicolas

**Classification des masses d'eau**



Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

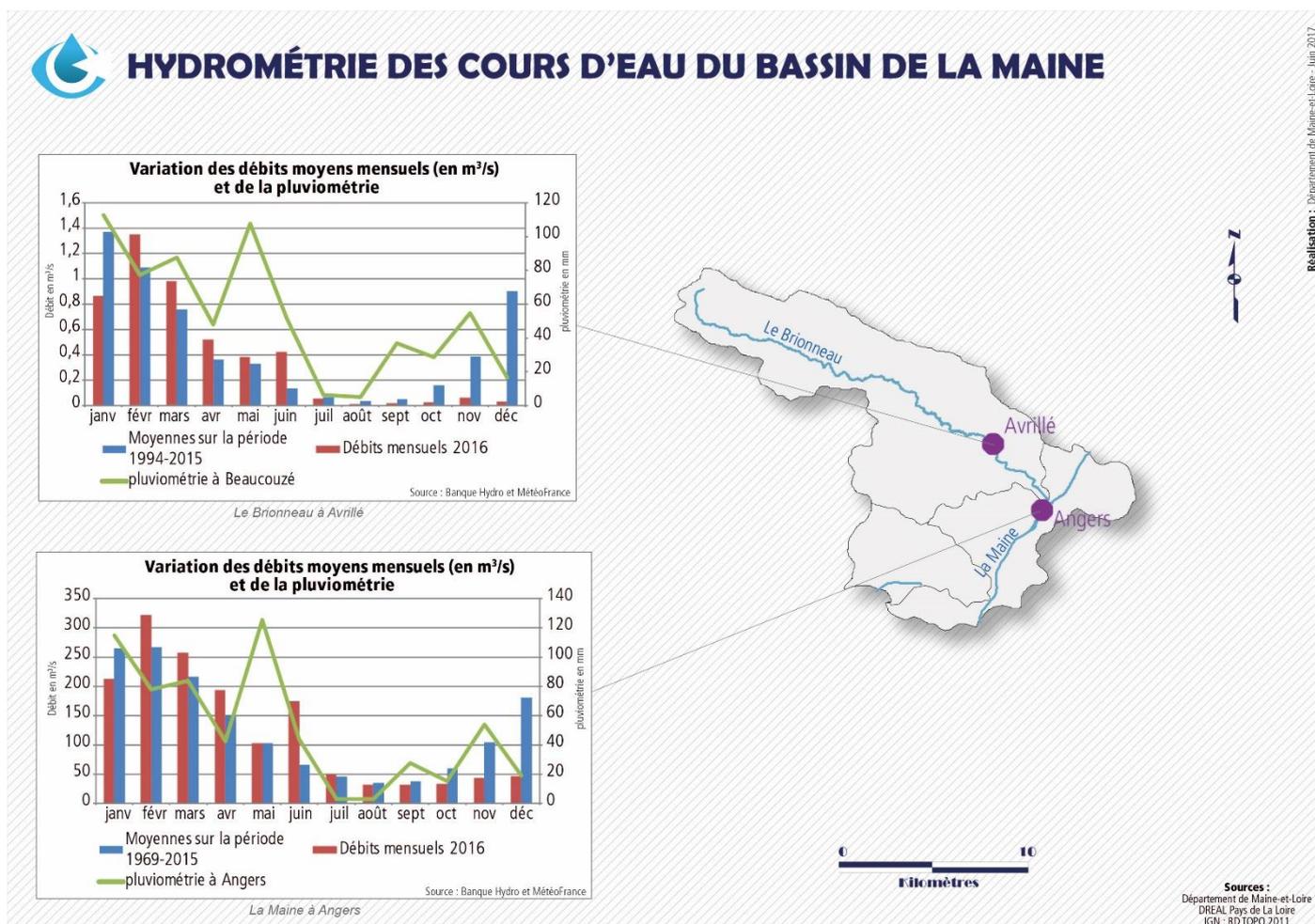
Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la Maine de la confluence avec la Mayenne et la Sarthe jusqu'à la confluence avec la Loire.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aucun SAGE.

Débit



	La Maine à Angers	Le Brionneau à Avrillé
Module interannuel en m³/s	128	0,471
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	31,7	0,012
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	322	1,35
Débit moyen de l'année en m³/s	125	0,395

### Gestion de l'étiage 2016

**Maine** : En aval du seuil de Maine, sont appliquées les mêmes dispositions que pour la Loire, soit aucune restriction en 2016.

En amont du seuil de Maine sont appliquées les mêmes dispositions que pour la Mayenne, soit en alerte du 16 au 29 août et du 20 septembre au 31 octobre et en alerte renforcée du 30 août au 19 septembre 2016.

**Brionneau** : Le bassin du Brionneau a été classé en coupure du 2 août au 31 octobre et en alerte du 19 juillet au 1er août 2016.

	Observations visuelles des étiages à Saint-Clément-de-la-Place	Nombre de jours en 2016
Alerte		14
Alerte renforcée		0
Coupure	92	

### Qualité des cours d'eau du bassin de la Maine

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Maine : « Amont seuil de Maine » à Angers (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
  2. La Maine : « Amont du pont D 112 » à Bouchemaine (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO
- Le Brionneau : « La Poêle » à Avrillé (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO  
 Le Boulet : Bouchemaine (AELB) – Station RCO

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Maine	Angers [28]	04132900	1 : Moyenne (55)	1 : Bonne (69)	1 : Médiocre (38)	1 : Bonne (64)	1 : Bonne (79)	1 : Moyenne (58)
	Bouchemaine [29]	04133000	2 : Moyenne (49)	2 : Moyenne (49)	2 : Médiocre (37)	2 : Moyenne (57)	2 : Bonne (79)	2 : pas de mesure
Le Brionneau à Avrillé [7]		04132800	Moyenne (44)	Moyenne (52)	Moyenne (41)	Moyenne (57)	Très Bonne (80)	Mauvaise (11)
Le Boulet à Bouchemaine [119]		04133010	Médiocre (39)	Moyenne (52)	Pas d'évaluation*	Mauvaise (2)	Très Bonne (87)	Médiocre (27)

\*mesures insuffisantes pour permettre l'évaluation

#### Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité	
La Maine	Angers [28]	04132900			2015	Etat moyen (12,5/20)		
					2016	Etat moyen (12,1/20)		
	Bouchemaine [29]	04133000	2013	IBGA Etat non défini* (15/20)	2015	Etat moyen (13,5/20)	2014	Mauvaise (40,93)
					2016	Etat moyen (13,5/20)	2016	Médiocre (27,03)
Le Brionneau à Avrillé [7]	04132800	2015	IBGNe Etat moyen (10/20)	2015	Etat moyen (13,7/20)	2014	Moyenne (16,75)	
		2016	IBGNe Etat moyen (9/20)	2016	Bon état (13,9/20)	2016	Moyenne (18,81)	
Le Boulet à Bouchemaine [119]	04133010	2016	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2016	Etat moyen (11,8/20)			

\*Etat non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Études préalables au franchissement de la Maine par la future 2<sup>ème</sup> ligne de tramway d'Angers via la création d'un nouveau pont en cours.

Arrêté d'Autorisation temporaire pour la construction de l'ouvrage de franchissement de la Maine (Ligne B du Tramway)

Autorisation des travaux de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines dans le cadre du Contrat Territorial des Basses Vallées Angevines.

Travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines : Boire des Bas d'Épinard

- Restauration de la végétation ;
- Aménagement d'ouvrages de franchissement.

### Perspectives et enjeux

Brionneau :

Travaux de renaturation du ruisseau de la Vilnière.

Etude diagnostic de l'assainissement sur St-Clément-de-la-Place.

Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement à La-Pouëze.

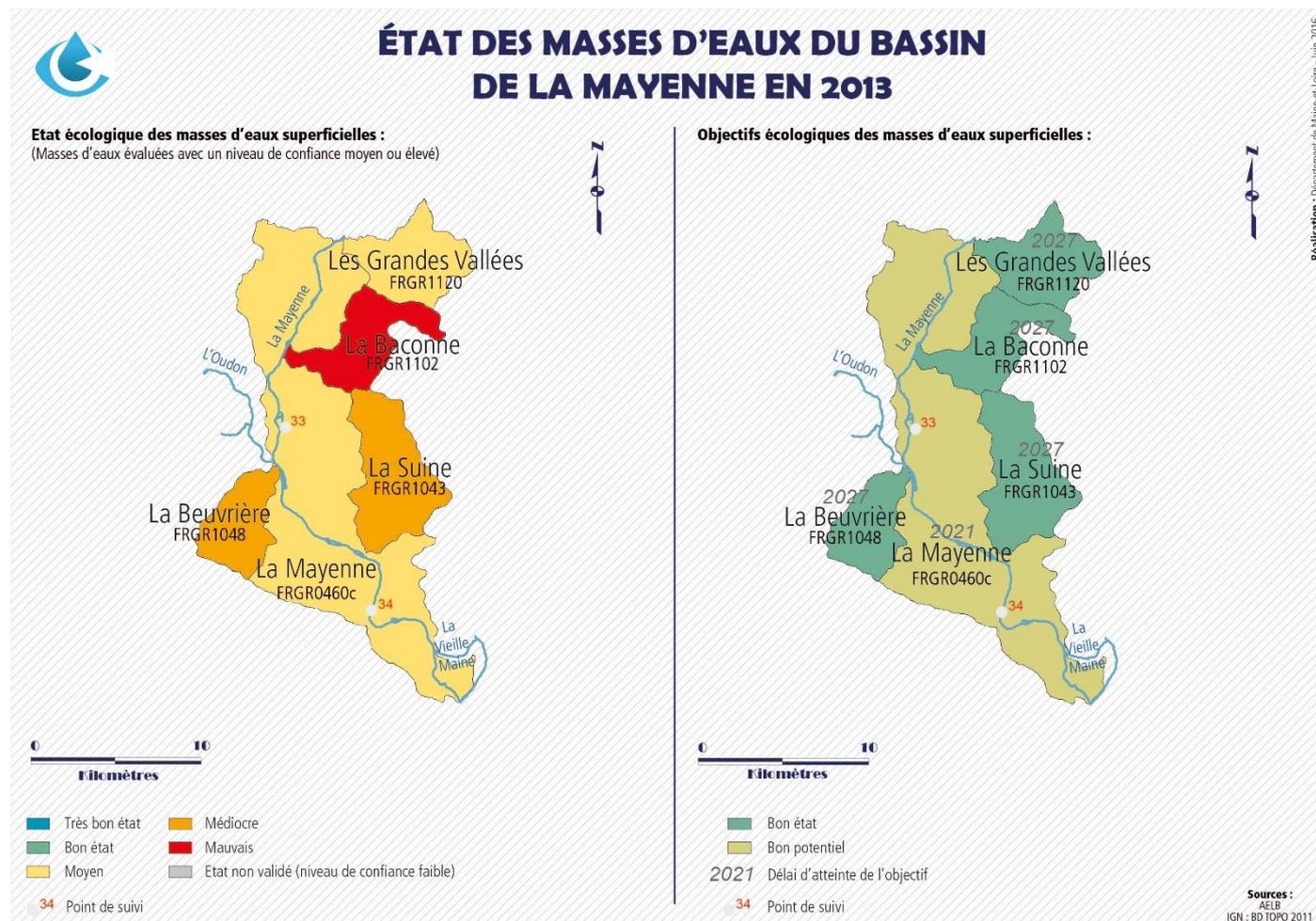
Lancement des travaux de construction du pont de franchissement de la Maine pour la future 2<sup>ème</sup> ligne de tramway d'Angers.

Réhabilitation de la station d'épuration de St-Martin-du-Fouilloux.

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>La Mayenne</b> (affluent rive droite de la Maine)	197 km (dont 37 en Maine-et-Loire)	5590 km <sup>2</sup> (dont 242 en Maine-et-Loire)	0,19 ‰	Eau potable avec une prise d'eau au Lion-d'Angers Navigation de loisirs et sport nautique (Pruillé) Pêches professionnelle et de loisirs importantes Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement pas soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5)	Berges parfois artificialisées Végétation de bordure plutôt équilibrée Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage Nombreux barrages dont 8 écluses Soutien d'étiage avec le barrage de St-Fraimbault en Mayenne à 2 m <sup>3</sup> /s. Qualité de l'eau dégradée à son entrée dans le département.
<b>La Baconne</b>	9.9 km			Prélèvements pour irrigation	Secteurs urbanisés Nombreux plans d'eau
<b>Les Grandes Vallées</b> (Affluent rive gauche de la Mayenne)	11 km	31 km <sup>2</sup>			

**Classification des masses d'eau**



**Mesures réglementaires**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l’Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zones sensibles à l’azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté de Déclaration d’Utilité Publique de détermination des périmètres de protection de la prise d’eau en Mayenne de Chauvon au Lion-d’Angers.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d’eau, tronçons de cours d’eau ou canaux classés au titre de l’article L 214-7 du code de l’environnement. Est concernée par cet arrêté la Mayenne de la limite départementale Mayenne-Maine-et-Loire jusqu’à la Maine.

**Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

SAGE Mayenne :

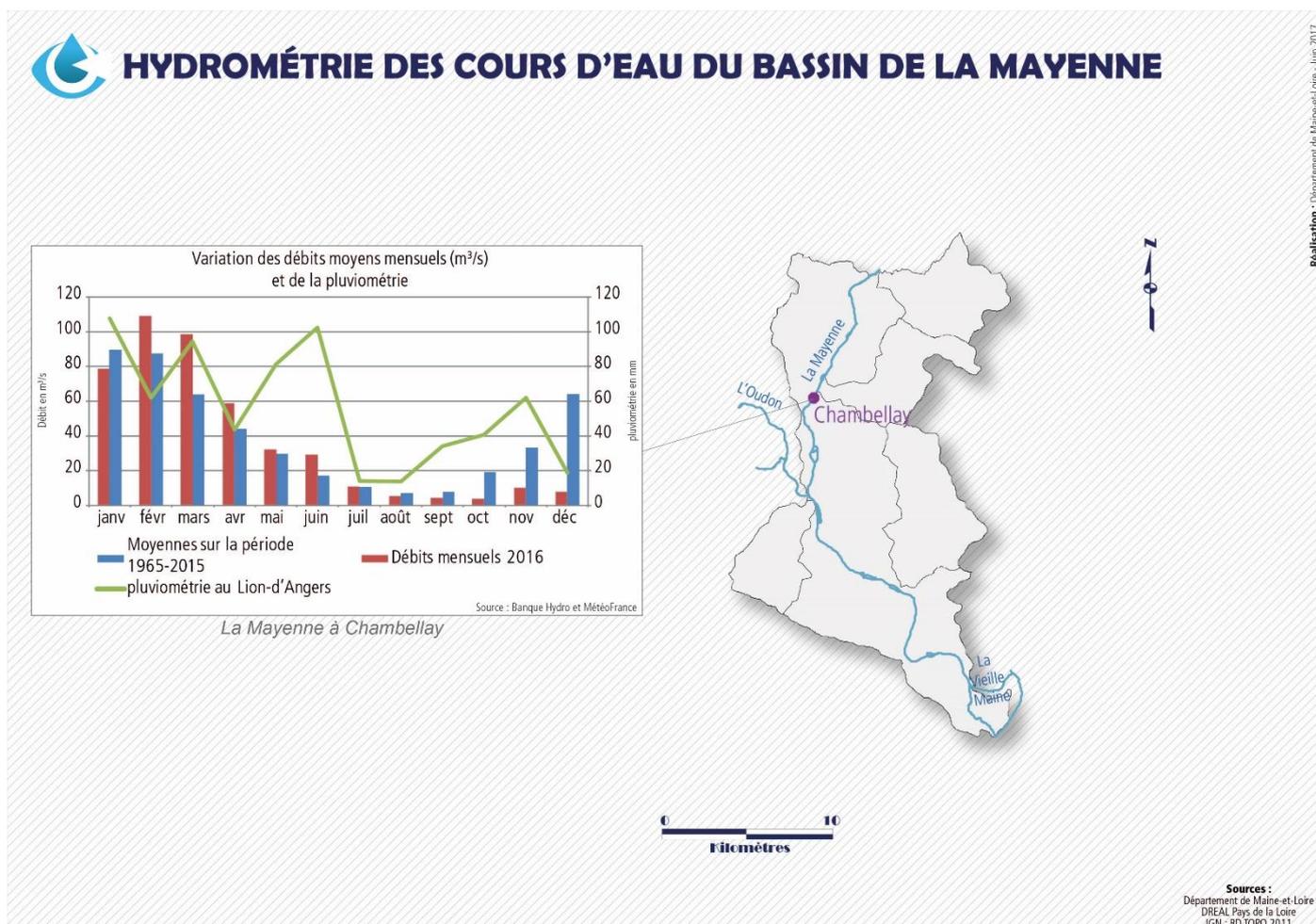
Arrêté de définition du périmètre : 06 novembre 1997

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l’Eau : 26 mai 1998

Arrêté d’approbation du SAGE : 10 décembre 2014

État d’avancement : Mise en œuvre

**Débit**



La Mayenne à Chambellay	débit en m³/s
Module interannuel	39,5
Débit du mois le plus sec de l’année	4,05
Débit du mois le plus humide de l’année	109
Débit moyen de l’année	37,5

### Gestion de l'étiage 2016

Le bassin de la Mayenne a été classé en alerte du 16 au 29 août et du 20 septembre au 31 octobre et en alerte renforcée du 30 août au 19 septembre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à Chambellay	Nombre de jours en 2016
Alerte	5	57
Alerte renforcée	4	21
Coupure	3	0
Crise	2,5	0

### Qualité des cours d'eau du bassin de la Mayenne

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Mayenne : « Prise d'eau de Chauvon » au Lion-d'Angers (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
2. La Mayenne : « Pont D 768 » à Montreuil-Juigné (AELB - MEDDE) - Station RCS

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides	
La Mayenne	Le Lion-d'Angers [33]	04636002	1 : Moyenne (58)	1 : Bonne (62)	1 : Médiocre (37)	1 : Bonne (67)	1 : Bonne (79)	1 : pas de mesure
	Montreuil-Juigné [34]	04132500	2 : Moyenne (56)	2 : Bonne (66)	2 : Médiocre (35)	2 : Bonne (73)	2 : Bonne (64)	2 : Bonne (62)

#### Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité	
La Mayenne	Le Lion d'Angers [33]	04636002			2015	Etat moyen (12,4/20)		
					2016	Etat moyen (12/20)		
	Montreuil-Juigné [34]	04132500	2012	IBGA Etat non défini* (15/20)	2015	Etat moyen (13,3/20)	2014	Médiocre (27,61)
			2013	IBGA Etat non défini*(11/20)	2016	Etat moyen (13,3/20)	2016	Médiocre (26,3)
La Baconnne à Chambellay [110]	04636005	2013	IBGNe Etat médiocre (7/20)			2013	Mauvaise (40,3)	
		2016	Etat moyen (10/20)			2016	Mauvaise (39,44)	
Les Grandes Vallées à Marigné [108]	04636003	2014	IBGNe Etat Médiocre (6/20)	2014	Bon état (14,5/20)	2014	Mauvaise (44,61)	
		2016	IBGNe Etat Médiocre (8/20)			2016	Mauvaise (45,29)	

\*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Mise en œuvre d'un marché « insertion » sur le DPF relatif à l'arrachage de Jussie, l'entretien d'embâcles, la pose de clôtures et le nettoyage de perrés. Un chantier d'insertion a réalisé 116 jours d'intervention sur l'ensemble des rivières du DPF.

Mise en place d'une prestation de compostage pour les résidus de Jussie arrachés (106 tonnes compostées).

Restauration de la boire de Ragon située dans le parc Départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers dans le cadre du CTMA BVA. Réouverture de la connexion amont, modification d'un ouvrage par un pont cadre, entretien de la végétation, enlèvement d'embâcles et arrachage de la Jussie sur l'ensemble du linéaire.

Mortalité piscicole à Cantenay-Epinard suite à la crue tardive du mois de juin.

Réalisation d'un chemin de service et de randonnée de l'écluse de Sautré au port de Pruillé sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Mise en vente de la maison éclusière de Montreuil sur Maine.

Restauration des portes aval de l'écluse de Montreuil Juigné sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Réalisation d'un quai d'accostement à Montreuil Juigné par le service des voies navigables.

Poursuite du projet de restauration du ruisseau du Plessis Macé. Reméandrage et diversification des habitats aquatiques dans le parc du château.

### Perspectives et enjeux

Projet de nouvelle station d'épuration à Feneu.

Relance de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur les 8 ouvrages présents en Maine et Loire.

Restauration des boires de Chauvon et des Varennes à Thorigné d'Anjou et au Lion d'Angers dans le cadre du CTMA BVA.

Lancement des travaux de renaturation du ruisseau du Plessis-Macé, affluent du ruisseau de Fontaine et de la Mayenne.

Aménagement du chemin de service et de randonnée pour les sections Grez Neuville-Pruillé et Sautré-Montreuil Juigné.

Lancement d'un marché à bons de commande « insertion » relatif à l'arrachage de Jussie, l'entretien d'embâcles, la pose de clôtures et le nettoyage de perrés.

Mise en place d'un plan d'intervention annuel relatif à l'entretien des ronciers présents le long du DPF Mayenne.

Programmation de travaux d'entretien de la ripisylve sur le bief Grez Neuville-la Roussière avec le service des voies navigables du département.

Régularisation des occupations illégales sur le DPF Mayenne.

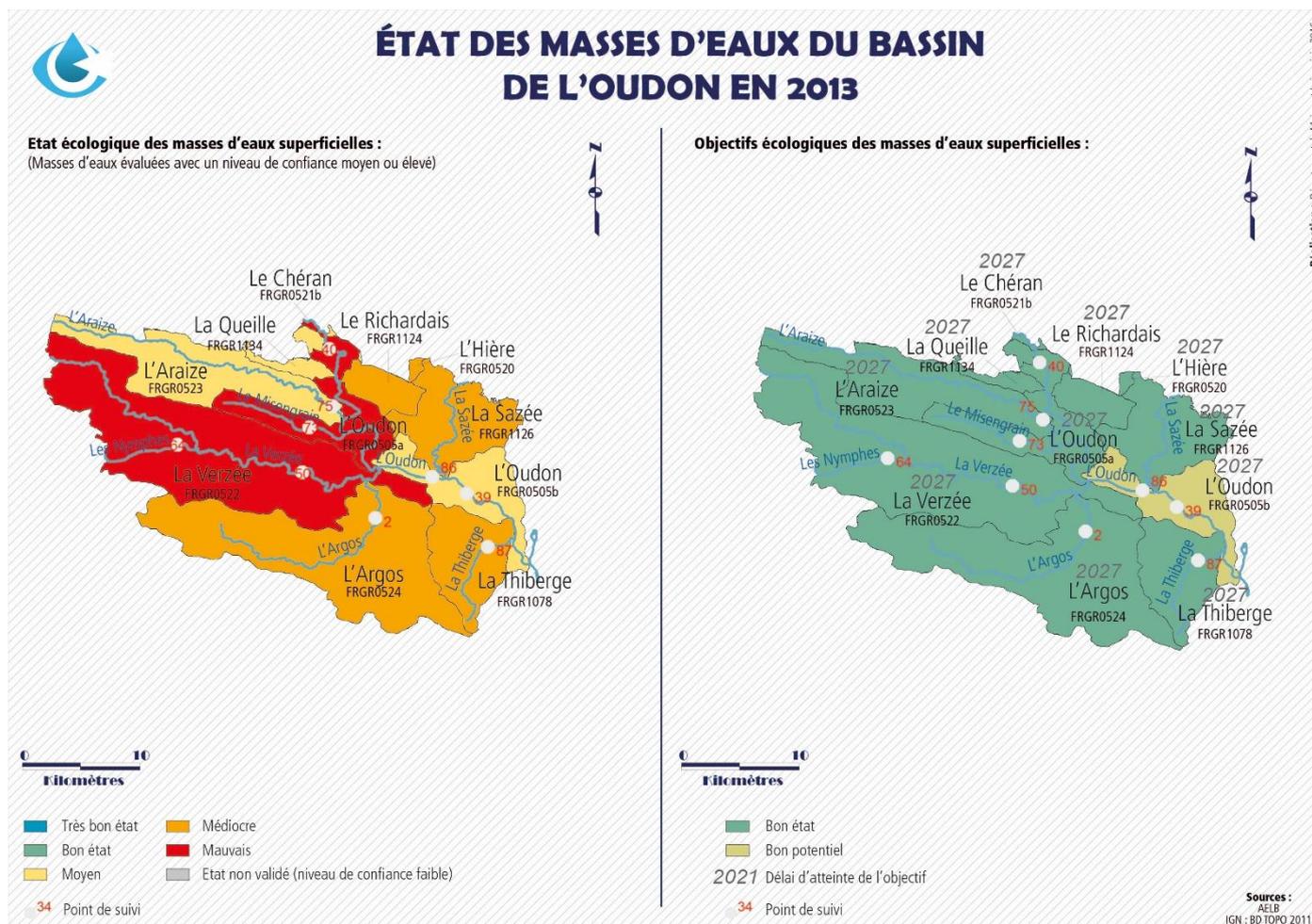


Restauration de la boire de Ragon – Le Lion d'Angers  
@CD49

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>L'Oudon</b> ( <i>affluent rive droite de la Mayenne</i> )	90 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	1487 km <sup>2</sup> (dont 692 en Maine-et-Loire)	0,3 ‰	Domaine public fluvial en aval de Segré Navigation de loisirs Prise d'eau potable à Segré Pêche de loisirs importante Abreuvement Irrigation agricole	Lit et berges uniformes 14 barrages dont 3 écluses en Maine-et-Loire Profondeur de 3 à 4,5 m Nombreux biefs eutrophisés
<b>La Thiberge</b> ( <i>affluent rive droite de l'Oudon</i> )	11 km	50 km <sup>2</sup>			
<b>La Sazée</b> ( <i>affluent rive gauche de l'Oudon</i> )	21 km	72 km <sup>2</sup>			
<b>La Verzée</b> ( <i>affluent rive droite de l'Oudon</i> )	52 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	410,3 km <sup>2</sup> (dont 203 en Maine-et-Loire)	1,3 ‰	Baignade à l'étang de Pouancé Pêche de loisirs importante à Pouancé, faible ailleurs Abreuvement	Lit et berges uniformisés 17 barrages Végétation de berge absente à éparses
<b>L'Argos</b> ( <i>affluent rive droite de la Verzée</i> )	22,5 km	163 km <sup>2</sup>	1,3 ‰	Abreuvement Pêche de loisirs faible	Lit et berges uniformisés 20 barrages Végétation de rive absente en amont du cours d'eau
<b>Les Nymphes</b> ( <i>affluent rive droite de la Verzée</i> )	11,5 km	46,7 km <sup>2</sup>	3,5 ‰	Abreuvement Pollution diffuse d'origine agricole sur le bassin versant	Potentiel salmonicole important Cours d'eau recalibré en 1991 Lit et berges uniformisés Végétation de rive éparses à l'amont Travaux de diversification des habitats en 2003 et 2004
<b>Le Misengrain</b> ( <i>affluent rive droite de l'Oudon</i> )	12 km			Baignade à l'Etang St Blaise à Noyant-la-Gravoyère Pêche de loisirs	
<b>L'Araize</b> ( <i>affluent rive droite de l'Oudon</i> )	31,5 km	90 km <sup>2</sup>	1,8 ‰	Eau potable : prélèvement pour réalimentation du forage de la Marinière à Chazé-Henry Abreuvement Pêche de loisirs faible	Cours d'eau anciennement recalibré Lit et berges uniformisés 32 clapets dont 21 récemment effacés Opérations de diversification sur 14,3 km Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage
<b>La Queille</b> ( <i>affluent rive droite de l'Oudon</i> )	9 km	12 km <sup>2</sup>			

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Arrêté du 16/09/2008 des préfetures de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine d'autorisation d'utilisation d'eau en vue de l'alimentation en eau potable et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection du captage de la Marinière et d'une prise d'eau dans l'Araize à Chazé-Henry.

Suite à l'approbation du nouveau SDAGE 2010-2015, le 18 novembre 2009, le bassin de l'Oudon est classé en Zone de Protection Renforcée à l'Etiage.

Classement du captage de Segré en captage prioritaire.

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de délimitation des périmètres de protection de la prise d'eau dans l'Oudon de Segré.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques « Inondations » de l'Oudon et de ses affluents adopté le 22 décembre 2009.

Arrêté interpréfectoral du 25 février 2010 déclarant d'utilité publique la réalisation de sites de sur-stockage pour limiter les effets des crues sur les bassins versants de l'Argos et de la Verzée.

Arrêté du 10 mai 2004 réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par les Préfets de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

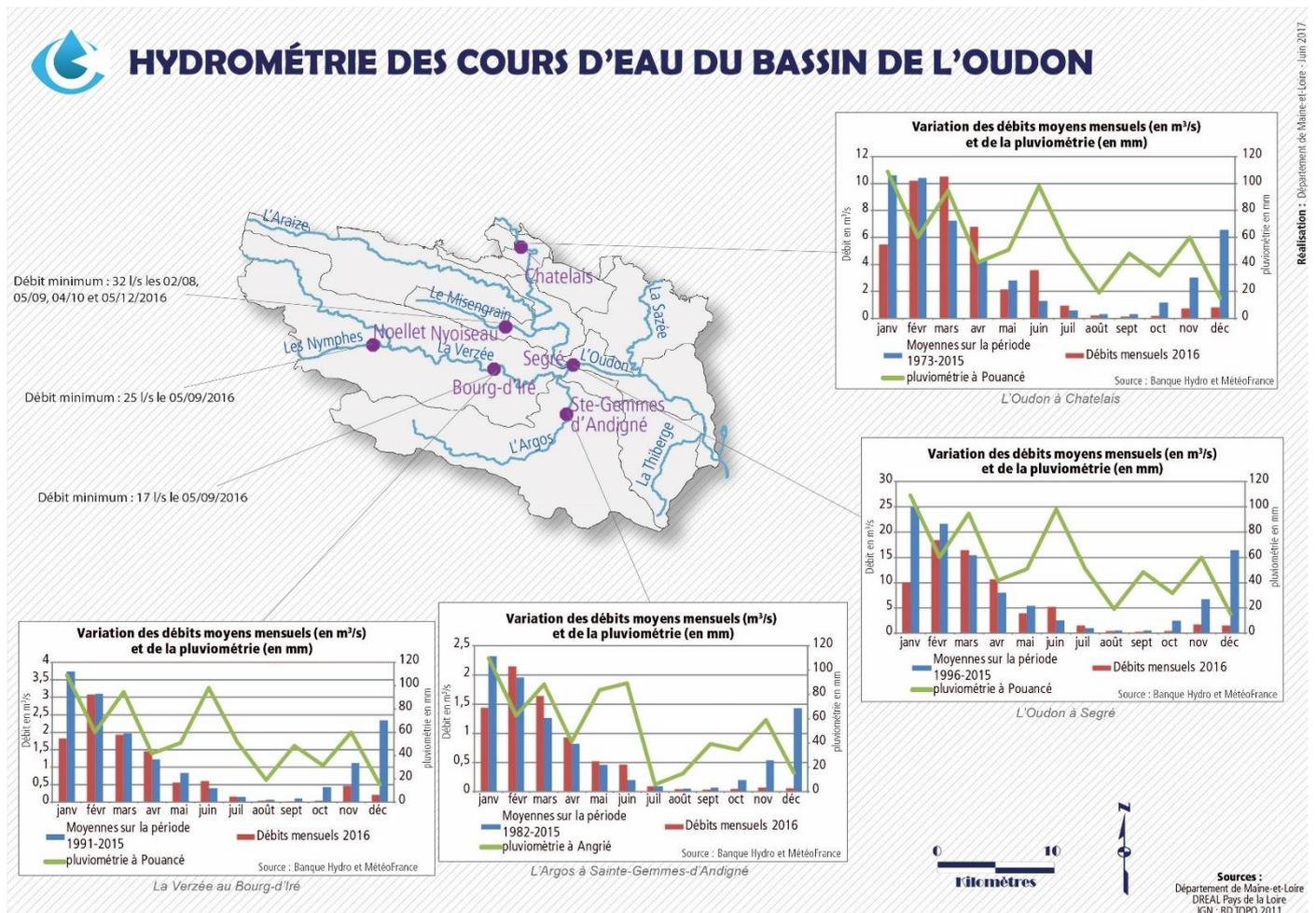
Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté l'Hière de la confluence du ruisseau de Marigné jusqu'à la confluence avec l'Oudon, l'Uzure de l'étang de la Rincerie jusqu'à la confluence avec l'Oudon et l'Oudon de la confluence avec la Mée jusqu'à la limite départementale Mayenne - Maine-et-Loire.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Oudon

Arrêté de définition du périmètre : 31 juillet 1997  
 Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 3 décembre 1997  
 Arrêté d'approbation du SAGE : 4 septembre 2003  
 Arrêté de révision et d'approbation du SAGE : 8 janvier 2014  
 Etat d'avancement : Mise en œuvre

Débit



	L'Oudon à Chatelais	L'Oudon à Segré	La Verzée au Bourg-d'Iré	L'Argos à Ste-Gemmes-d'Andigné
Module interannuel en m³/s	4,06	8,78	1,29	0,784
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	0,139	0,347	0,022	0,038
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	10,5	18,4	3,08	2,15
Débit moyen de l'année en m³/s	3,48	5,90	0,866	0,626

### Gestion de l'étiage 2016

Le bassin de l'Oudon a été classé en alerte du 9 au 22 août et en alerte renforcée du 23 août au 31 octobre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à Segré	Nombre de jours en 2016
Alerte	1	14
Alerte renforcée	0,600	71
Coupure	0,300	0
Crise	0,100	0

La partie de l'Oudon entre sa confluence avec la Mayenne et le barrage de la Himbaudière a été classé en alerte du 16 au 29 août et du 20 septembre au 31 octobre et en alerte renforcée du 30 août au 19 septembre 2016.

### Qualité des cours d'eau du bassin de l'Oudon

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Oudon : « Marcellé » à Châtellais (DÉPARTEMENT 53– AELB) – Station RCO-RD
2. L'Oudon : « Pont D 216 – la Jaillette » à Andigné (AELB – MEDDE) - Station RCS – RCO
- La Verzée : « Pont D203 » au Bourg-d'Iré (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD
- L'Argos : « Basse rivière » à Ste-Gemmes-d'Andigné (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO
- Les Nymphes : « Pont de la D 212 » à Noëllet (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
- Le Misengrain : « Le Tertre » à Nyoiseau (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
- L'Araize : « Pont de Montreuil » à Châtellais (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Oudon	Châtellais [40]	04131400	1 : Moyenne (43)	1 : Bonne (65)	1 : Médiocre (33)	1 : Moyenne (52)	1 : Bonne (74)	1 : pas de mesure
	Andigné [39]	04132000	2 : Moyenne (47)	2 : Bonne (70)	2 : Médiocre (36)	2 : Bonne (75)	2 : Moyenne (59)	2 : Bonne (66)
La Verzée à Bourg-d'Iré [50]		04131500	Moyenne (47)	Moyenne (48)	Médiocre (35)	Moyenne (51)	Bonne (73)	Bonne (74)
L'Argos à Ste-Gemmes-d'Andigné [2]		04131550	Moyenne (55)	Moyenne (41)	Médiocre (34)	Moyenne (58)	Bonne (79)	Bonne (66)
Les Nymphes à Noëllet [64]		04131470	Moyenne (57)	Bonne (60)	Médiocre (26)	Bonne (71)	Très bonne (81)	Bonne (78)
Le Misengrain à Nyoiseau [73]		04131455	Très bonne (81)	Bonne (77)	Moyenne (51)	Très bonne (85)	Très bonne (83)	Bonne (71)
L'Araize à Châtellais [75]		04131445	Médiocre (38)	Bonne (61)	Médiocre (31)	Moyenne (58)	Très bonne (80)	Bonne (76)

## Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité	
L'Oudon	Châtellais [40]	04131400	2015	IBGA Très bon état (16/20)	2015	Etat moyen (11,3/20)	2011	Mauvaise (46)	
			2016	IBGA Très bon état (16/20)	2016	Etat moyen (12,9/20)	2014	Moyenne (22,61)	
	Andigné [39]	04132000	2012	IBGA Etat non défini <sup>(1)</sup> (12/20)	2015	Etat moyen (11,4/20)	2013	Moyenne (20,8)	
			2013	IBGA Etat non défini <sup>(1)</sup> (16/20)	2016	Etat moyen (13/20)	2015	Moyenne (23,3)	
La Thiberge au Lion-d'Angers [86]					2010	Etat médiocre (10,1/20)			
			2012	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2012	Etat moyen (11,1/20)			
La Sazée à Louvaines [87]			2012	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2012	Etat médiocre (9,7/20)			
			2015	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2015	Etat médiocre (9/20)			
La Verzée à Bourg-d'Iré [50]		04131500	2015	IBGNe Etat moyen (12/20)	2015	Etat moyen (13,5/20)	2011	Mauvaise (43,3)	
			2016	IBGNe Etat moyen (11/20)	2016	Etat moyen (13,7/20)	2014	Moyenne (22,56)	
L'Argos	Ste-Gemmes- d'Andigné [2]	04131550	2015	IBGNe Bon état (14/20)	2015	Bon état (14,6/20)	2013	Moyenne (20,3)	
			2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Bon état (14,4/20)	2015	Moyenne (19,5)	
Les Nymphes	St-Michel-et- Chanveaux						2008	Bonne (10,0)	
	Noëllet [64]	04131470	2014	IBGNe Etat moyen (9/20)	2015	Etat moyen (13,6/20)			
			2016	IBGNe Bon état (13/20)	2016	Etat médiocre (7/20)			
Le Misengrain à Nyoiseau [73]		04131455	2014	IBGNe Bon état (13/20)	2015	Bon état (16,1/20)			
			2016	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2016	Bon état (15/20)			
Le Richardais à L'Hôtellerie-de-Flée		04637010	2015	IBGNe Etat moyen (9/20)	2015	Etat moyen (12,1/20)	2015	Moyenne (23,35)	
L'Araize	Châtellais [75]	04131445	2015	IBGNe Bon état (14/20)	2015	Etat moyen (12,2/20)	2011	Moyenne (23,4)	
			2016	IBGNe Bon état (14/20)	2016	Etat moyen (13,3/20)	2014	Moyenne (20,72)	
	Bouillé- Ménard					2010	Etat moyen (11,1/20)	2008 <sup>(2)</sup>	Médiocre (34,7)
									Médiocre (26,8)
La Queille à Châtellais [109]		04637001	2014	IBGNe Bon état (14/20)	2014	Etat moyen (13,9)	2014	Mauvaise (42,67)	

<sup>(1)</sup> état non défini – protocole grand cours d'eau<sup>(2)</sup> 2 pêches électriques réalisées en 2008 à 3 km d'écart

### Évènements significatifs de l'année

Etude pour l'organisation des compétences « G.E.M.A.P.I. » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon : choix d'un scénario préférentiel à l'échelle du bassin versant avec fusion des 3 syndicats de bassin existants.

Signature du 4<sup>e</sup> Contrat Régional de Bassin Versant pour la période 2016-2018.

Achèvement de la mise en œuvre du programme de sur-stockage des eaux pour limiter les effets des crues à Segré – inauguration des travaux situés en Mayenne.

Procédure de déclaration d'intérêt général du programme de travaux de restauration des milieux aquatiques du S.B.O.S. L'enquête publique s'est déroulée du 14 novembre 2016 au 14 décembre 2016.

Inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes de Pouancé-Combrée dans le cadre du S.A.G.E. et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Validation par la C.L.E. le 9 novembre 2016.

Mesure de l'impact des résidus médicamenteux et autres polluants sur l'axe thyroïdien et oestrogénique.

Mise en œuvre en concertation avec les exploitants agricoles et l'ensemble des préconisateurs agricoles du nouveau Contrat Territorial Pollutions Diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavoil (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation. 84 exploitations engagées au 31 décembre 2016 dont 32 demandes de souscription de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Réalisation d'une étude d'opportunité de développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant de l'Oudon.

Engagement des études hydrogéologiques pour les deux captages de La Plaine et des Fauvières (en 53).

Poursuite des actions de sensibilisation vers le monde non-agricole : charte « Jardiner au naturel » (32 jardineries signataires).

#### Oudon :

Phase avant-projet pour l'aménagement d'une rivière de contournement au moulin de Châtélais

Mise en œuvre d'un marché « insertion » sur le DPF relatif à l'arrachage de Jussie, l'entretien d'embâcles, la pose de clôtures et le nettoyage de perrés. Le chantier d'insertion « Promotravail » a disposé de 15 jours d'arrachage de jussie sur l'Oudon domanial.

Arrachage mécanique de la jussie sur l'Oudon domanial par le service des voies navigables.

Restauration des portes de l'écluse de la Chapelle sur Oudon.

Vente de la maison éclusière de la Himbaudière au Lion d'Angers.

Entretien de la ripisylve sur l'Oudon domanial dans le cadre du CTMA Oudon par le service des voies navigables du Département.

#### Verzée :

Phase avant-projet pour la restauration de la continuité écologique au moulin Colin (commune du Tremblay)

Travaux de restauration de la Verzée amont à Pouancé

Création d'une mare dans la prairie de l'Homme à Sainte-Gemmes-d'Andigné

Apparition de jussie terrestre en bordure de l'étang Saint Jacques à Pouancé sur la Verzée. Le S.B.O.S. est intervenu rapidement pour limiter la prolifération en réalisant un décapage de la jussie terrestre

#### Misengrain :

Suivi du plan de gestion de la vallée du Misengrain

#### Argos :

Travaux de restauration hydromorphologique de l'Hommée sur les communes d'Erdre-en-Anjou et Marans.

Travaux de restauration hydromorphologique de l'Argos à Vezeuvre (commune de Chazé sur Argos).

Achat d'une zone humide à la Bellangerie (commune de Marans) par le S.B.O.S.

#### Araize :

Poursuite de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection de Chazé-Henry (mines de fer).

Effacement du clapet de Pont Montreuil sur l'Araize à Châtélais.

### Perspectives et enjeux

Poursuite de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Mise en œuvre du scénario préférentiel d'organisation des compétences de gestion de l'eau

Réalisation d'une étude hydraulique à Chazé-Henry pour réduire la vulnérabilité aux inondations

Elaboration d'un plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant de l'Oudon suite à l'étude d'opportunité.

Poursuite de la mise en œuvre du Contrat Territorial Pollutions Diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Segré (avec des actions à l'échelle du bassin versant de l'Oudon).

Suite à l'approbation du Schéma directeur d'eau potable du SIAEP du Segréen, un point d'étape relatif à la station de production d'eau potable de Segré (abandon ou reconstruction) est prévu en 2019 - 2020.

#### Argos :

Poursuite des travaux de restauration hydromorphologique de l'Argos et l'Hommée.

Effacement de clapets sur l'Argos et l'Hommée.

#### Verzée :

Travaux de restauration de la Verzée amont.

Restauration de continuité écologique au moulin Colin.

#### Araize, Chéran, Misengrain :

Travaux de restauration du ruisseau de l'étang de Chazé.

Mise en œuvre du plan de gestion de la vallée du Misengrain.

Mise à l'enquête publique des périmètres de protection des captages des mines de fer à Chazé-Henry en 2017.

Reconstruction de l'unité de production d'eau potable de Chazé-Henry (2017-2018).

#### Sazée :

Travaux de la nouvelle station d'épuration de Saint-Martin du Bois

#### Oudon :

Réalisation de la rivière de contournement du moulin de Châtelais.

Etude préalable à la restauration de la continuité écologique au Moulin de Margerie

Restauration, dans le cadre du CTMA Oudon, de 500 ml de berges en génie végétal sur l'Oudon domanial.

Poursuite de l'entretien des berges et de la ripisylve sur l'Oudon domanial par le service des voies navigables du Département.

Lancement d'un marché à bons de commande « insertion » relatif à l'arrachage de jussie, l'entretien d'embâcles, la pose de clôtures et le nettoyage de perrés.

Régularisation des occupations illégales sur l'Oudon domanial.

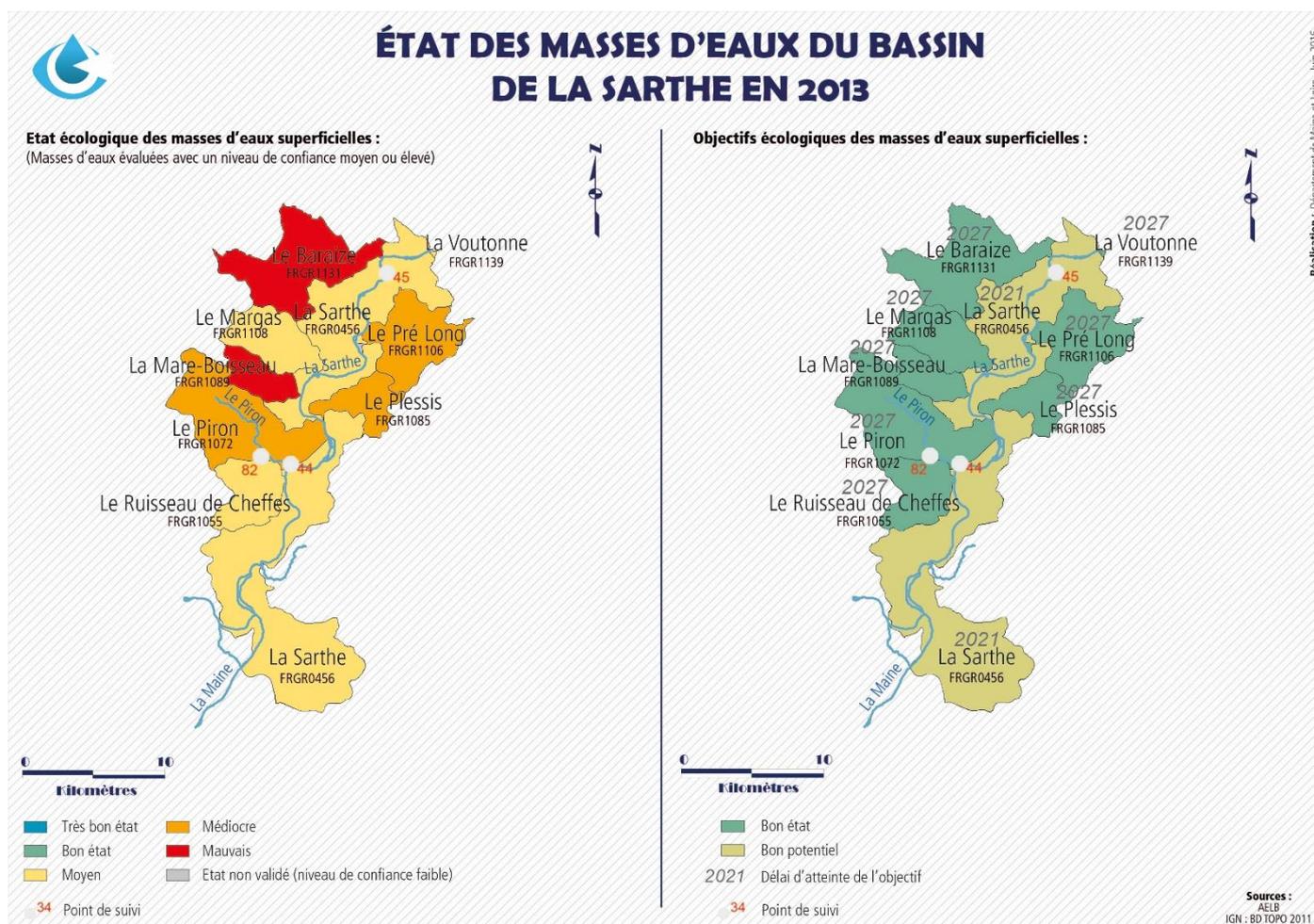


Arrachage mécanique de la Jussie – Oudon domanial  
@CD49

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>La Sarthe</b> (affluent rive gauche de la Maine)	280 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	8 490 km <sup>2</sup> (dont 293 en Maine-et-Loire)	0,1 ‰	Eau potable avec 2 prises d'eau dans la Sarthe à Morannes et Chateauneuf-sur-Sarthe Navigation de loisirs Pêche de loisirs et amateurs aux engins importante. Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement non soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence de la Sarthe (QMNA5)	Berges artificialisées Végétation de bordure plutôt équilibrée Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage 4 barrages avec écluse Largeur 70 m et profondeur 4 m en moyenne Vastes prairies et champs d'expansion de crue
<b>Le Piron</b> (affluent rive droite de la Sarthe)	12 km	45 km <sup>2</sup>			
<b>Le Plessis</b> (affluent rive gauche de la Sarthe)	7 km	14 km <sup>2</sup>			

**Classification des masses d'eau**



### Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée de la Sarthe (arrêté préfectoral D3-2006 n°212 du 20 avril 2006).

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déterminant les périmètres de protection des prises d'eau dans la Sarthe à Morannes et à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la totalité de la Sarthe en Maine-et-Loire.

### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Sarthe aval :

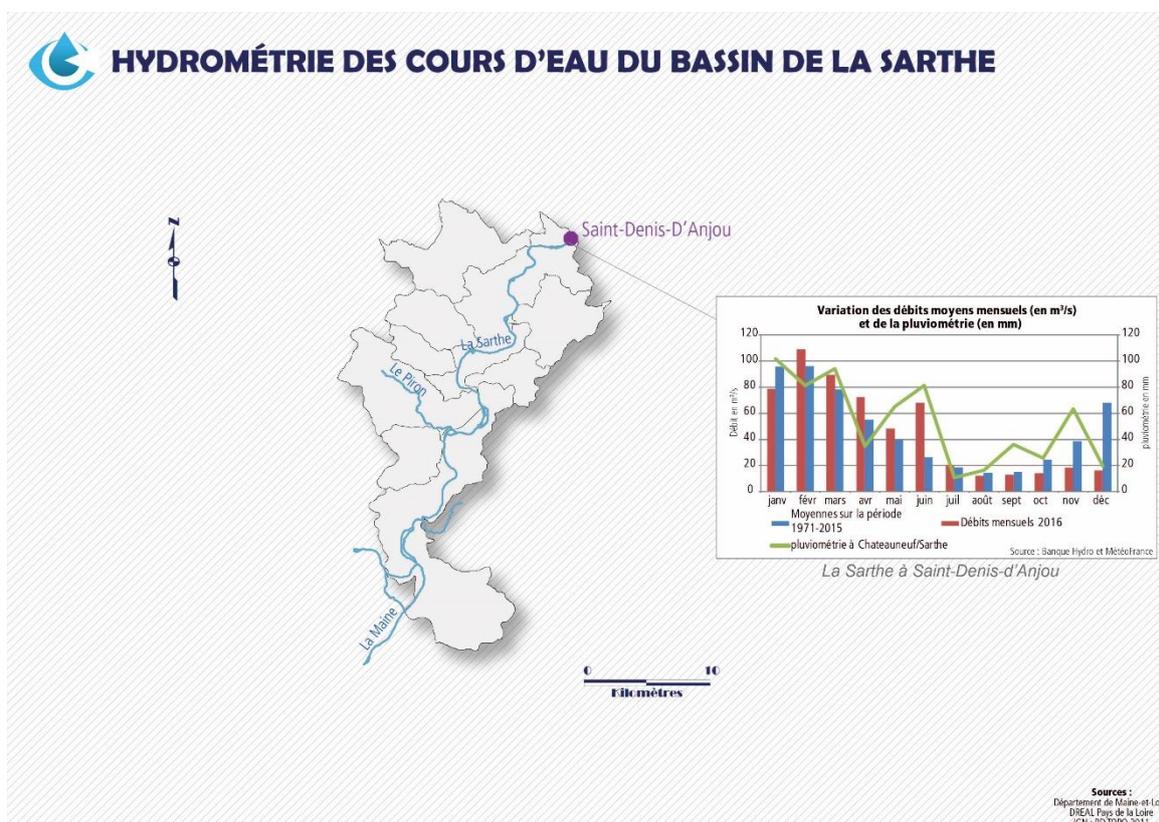
Arrêté de définition du périmètre : 16 juillet 2009

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 19 octobre 2010

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : État des lieux, diagnostic, tendances, scenarii et stratégie validés.

### Débit



La Sarthe à St-Denis-d'Anjou	débit en m³/s
Module interannuel	47,5
Débit du mois le plus sec de l'année	12,2
Débit du mois le plus humide de l'année	109
Débit moyen de l'année	46,7

### Gestion de l'étiage 2016

Le bassin versant de la Sarthe a été classé en alerte du 30 août au 19 septembre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à Beffes	Nombre de jours en 2016
Alerte	9	21
Alerte renforcée	7	0
Coupure	5,5	0
Crise	5	0

### Qualité des cours d'eau du bassin de la Sarthe

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Sarthe : « Pont sur la D 26 » à Morannes (DÉPARTEMENT 49) – Station RD
  2. La Sarthe : « Pont D 74 » à Cheffes-sur-Sarthe (AELB - MEDDE) - Station RCS – RCO
- L'Ecorse : à Morannes (AELB) – Station RCO  
 Le Ruisseau du Margas : « Station d'épuration aval D108 » à Châteauneuf-sur-Sarthe (AELB) – Station RCO

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Sarthe	Morannes [45]	04122100	1 : Moyenne (57)	1 : Moyenne (53)	1 : Moyenne (44)	1 : Bonne (67)	1 : Bonne (79)	1 : pas de mesure
	Cheffes [44]	04123000	2 : Moyenne (52)	2 : Moyenne (59)	2 : Médiocre (38)	2 : Bonne (71)	2 : Bonne (79)	2 : Médiocre (39)
L'Ecorse à Morannes [118]		04122120	Médiocre (37)	Médiocre (39)	Pas d'évaluation	Moyenne (57)	Très bon (80)	Pas de mesure
Le Ruisseau du Margas à Châteauneuf-sur-Sarthe		04607004	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure	Mauvaise (2)

#### Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune [repère cartographique]	Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)		
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité	
La Sarthe	Morannes [45]	04122100			2015	Etat moyen (11,1/20)		
					2016	Etat moyen (12,5/20)		
	Cheffes [44]	04123000	2012	IBGA Etat non défini* (17/20)	2015	Bon état (15,2/20)	2013	Médiocre (26,8)
			2013	IBGA Etat non défini* (14/20)	2016	Etat moyen (13,9/20)	2015	Médiocre (28,26)
Le Piron à Cheffes-sur-Sarthe [82]	04122990	2012	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2012	Bon état (14,7/20)			
		2015	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2015	Bon état (14,2/20)			
Le Plessis à Etriché [119]	04607003	2012	IBGNe Etat médiocre (6/20)			2013	Médiocre (30,1)	
		2014	IBGNe Etat médiocre (6/20)			2014	Mauvaise (59,97)	
Le Ruisseau du Margas à Châteauneuf/Sarthe	04607004	2015	IBGNe Mauvais état (5/20)			2015	Mauvaise (47,33)	
L'Ecorse à Morannes [118]	04122120	2016	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2016	Etat moyen (13/20)			

\*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Élaboration du SAGE :

- Scénarios tendanciels et alternatifs contrastés et choix de la stratégie : la stratégie collective a été validée par la CLE le 5 juillet 2016.
- Étude « gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables » : cette étude a commencé en février. Les objectifs sont les suivants :
  - améliorer les connaissances sur l'état quantitatif de la ressource en eau ;
  - doter le territoire de valeurs de référence pour améliorer la gestion quantitative ;
  - Proposer une stratégie pour préserver l'équilibre quantitatif existant ou résorber les déficits.

Transformation de la structure porteuse du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) :

Un syndicat mixte dérivé de l'IIBS doit être créé pour le 1er janvier 2018, puisque les départements membres de l'IIBS (72, 61, 28) se désengagent au 31 décembre 2017. La recherche de nouveaux adhérents a consisté à rencontrer les communautés de communes, ainsi que les syndicats de rivières.

Etude pour la mise à jour des taux d'étagement des cours d'eau du bassin de la Sarthe.

Étude de restauration de la continuité écologique sur la Sarthe à Cheffes, en lien avec le projet de production hydro-écologique du Moulin Gabet en cours. Projet de création d'une rivière de contournement de l'ouvrage situé sur la Boire de la Vidange et aménagement d'un dispositif piscicole sur l'ouvrage du bras principal.

Lancement d'une étude de restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages de Châteauneuf-sur-Sarthe, Villechien et Pendu sur la Sarthe.

Autorisation, par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°474, des travaux de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines dans le cadre du Contrat Territorial des Basses Vallées Angevines.

Travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines : Boire des Coutances

- Restauration de la végétation ;
- Aménagement d'ouvrages de franchissement ;

Réalisation des travaux de modernisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de Morannes (SIAEP de la Sarthe Angevine).

Mortalité piscicole à Tiercé suite à la crue tardive du mois de juin.

### Perspectives et enjeux

Elaboration du SAGE :

- Lancement de la rédaction des documents du SAGE

- Poursuite et fin de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables.

Transformation de la structure porteuse du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) : poursuite de la recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS à l'aide d'une assistance juridique (définition de la gouvernance, des missions, etc).

Finalisation du projet de production d'hydro-électricité au Moulin Gabet et études pour la restauration de la continuité écologique du cours d'eau principal et de la boire de la Vidange au droit des barrages associés.

Finalisation de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur les barrages de Châteauneuf-sur-Sarthe, des lieux-dits « Le Gravier » à Brissarthe et « Pendu » à Morannes.

Etude relative à la remise en service du moulin de Pendu à Morannes.

Lancement d'un projet d'itinérance sur la servitude de halage entre les communes de Cheffes et de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray.

Poursuite de l'étude de restauration de la continuité écologique sur la Sarthe à Cheffes et définition de l'avant-projet détaillé relatif à la création d'une rivière de contournement de l'ouvrage situé sur la Boire de la Vidange.

Poursuite de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages de Châteauneuf-sur-Sarthe, Villechien et Pendu et validation du scénario retenu pour chaque site.

Travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines : Boire de la Vidange

- Restauration de la végétation ;

Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs pour limiter l'impact de l'abreuvement

Achèvement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration à Briollay.

Projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Morannes.

Réalisation de la mise à jour de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de Juvardeil.



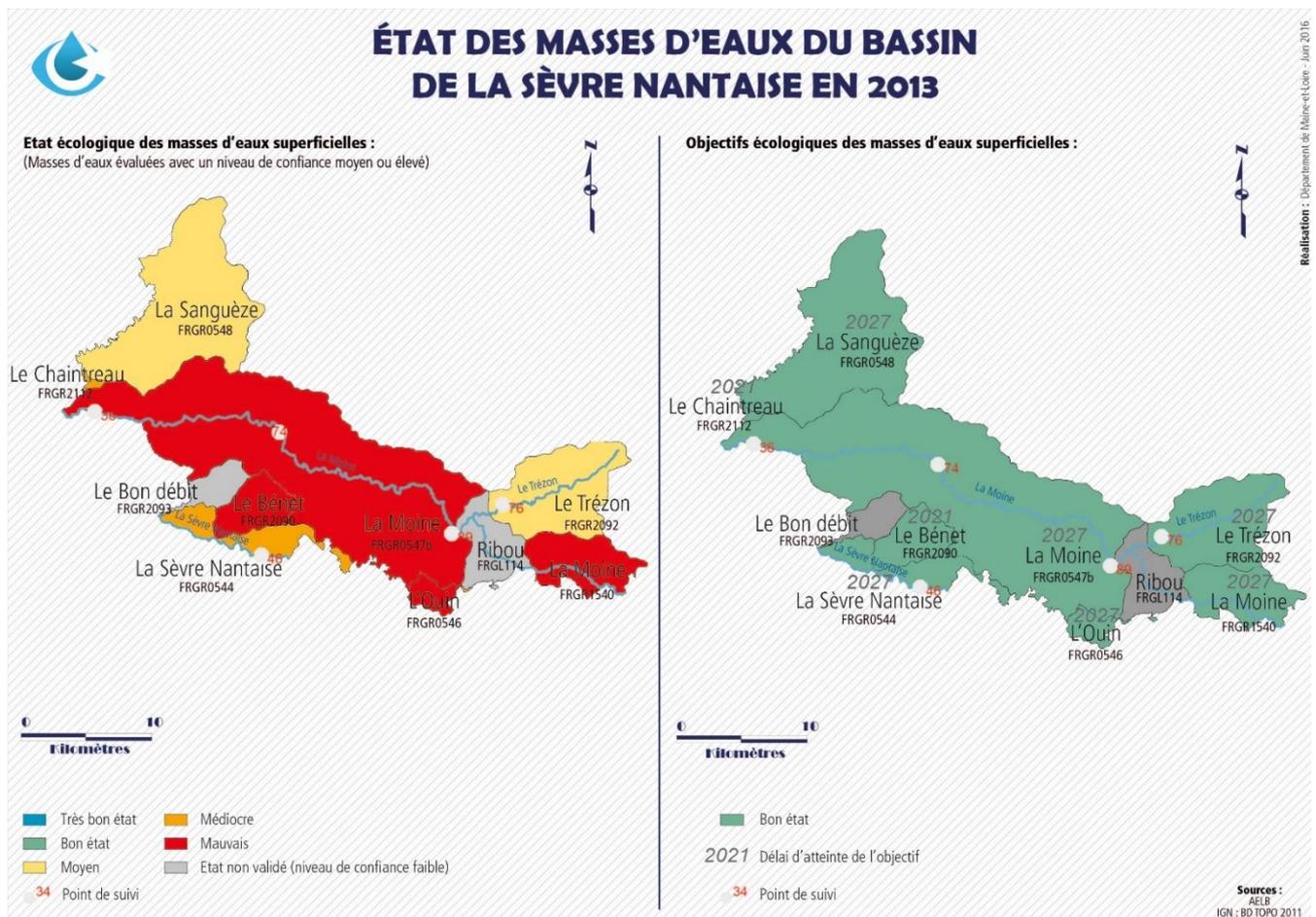
@Maëva FORTIN

Barrage de Pendu à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface en km <sup>2</sup>	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
<b>La Sèvre Nantaise</b> <i>(affluent rive gauche de la Loire)</i>	136 km <i>(dont 13 en Maine-et-Loire)</i>	2370 km <sup>2</sup> <i>(dont 474 en Maine-et-Loire)</i>	1,3 ‰	Prise d'eau potable au Longeron Pêche de loisirs moyenne Irrigation (6 déclarations de prélèvements d'eau directs)	Lit et berges préservés Végétation de bordure équilibrée 10 chaussées d'anciens moulins Pollution agricole et domestique à l'amont
<b>Le Benêt</b> <i>(affluent rive droite de la Sèvre)</i>					
<b>La Moine</b> <i>(affluent rive droite de la Sèvre)</i>	66 km <i>(dont 30,5 en Maine-et-Loire)</i>	382 km <sup>2</sup> <i>(dont 323 en Maine-et-Loire)</i>	1,8 ‰	Prise d'eau potable dans le lac de Ribou Loisirs nautiques sur le lac de Ribou Pêche de loisirs importante Forte irrigation agricole	Lit et berges retouchés irrégulièrement Uniformisation du cours avec 25 chaussées Végétation de bordure équilibrée Soutien d'étiage moyen (200 l/s à partir du lac de Ribou)
<b>Le Trézon</b> <i>(affluent rive droite de la Moine)</i>	14 km	37 km <sup>2</sup>			

Classification des masses d'eau



### Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Autorisation exceptionnelle par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006 d'utilisation du barrage du Ribou pour la production d'eau potable après avis du ministère de la santé. Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection du 8 août 2006.

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de détermination des périmètres de protection de la prise d'eau en Sèvre Nantaise au Longeron.

Arrêté cadre regroupant les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine (arrêté préfectoral du 26 juin 2006).

Classement en Captages Prioritaires du barrage de Ribou à Cholet, de la prise d'eau du Longeron et du champ captant de la Rucette au Puy-St-Bonnet. Arrêté interpréfectoral du 13 décembre 2011 portant délimitation d'une zone de protection du champ captant de Rucette au Puy-St-Bonnet.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernées la Sèvre Nantaise de la Moine jusqu'à la confluence avec la Loire, la Moine du Clapet de la Chaloire (inclus) jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise.

Arrêté inter-préfectoral n°2015-DDT49-79-SEEF/PPE-01 du 5 juin 2015 définissant le programme d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau du captage de Ribou à Cholet.

### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Sèvre Nantaise :

Arrêté de définition du périmètre : 24 janvier 1996

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 08 juillet 1997

Arrêté d'approbation du SAGE : 7 avril 2015

État d'avancement : Mise en œuvre



### Qualité des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

**La Sèvre Nantaise : « Barrage des Rivières » au Longeron (DÉPARTEMENT 49) – Station RD**

**1. La Moine : « Le Pont Bertrand » à Cholet (DÉPARTEMENT 49) – Station RD**

**2. La Moine : « Gai Vallon » à Roussay (DÉPARTEMENT 49 - AELB) - Station RCO-RD**

**3. La Moine : « Moulin de Fromont » à St Crespin-sur-Moine (AELB-MEDDE) – Station RCS**

**Le Trézon : « La Pétonnière » à Mazières-en-Mauges (AELB - DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides	
La Sèvre Nantaise au Longeron [46]	04671001	Moyenne (52)	Bonne (60)	Moyenne (43)	Bonne (62)	Bonne (79)	Pas de mesure	
La Moine	Cholet [89]	04672001	1 : Moyenne (50)	1 : Moyenne (55)	1 : Moyenne (53)	1 : Bonne (71)	1 : Bonne (68)	1 : pas de mesure
	Roussay [74]	04142300	2 : Moyenne (50)	2 : Moyenne (52)	2 : Moyenne (47)	2 : Bonne (63)	2 : Bonne (79)	2 : pas de mesure
	St-Crespin-sur-Moine [36]	04143000	3 : Moyenne (45)	3 : Bonne (68)	3 : Moyenne (43)	3 : Bonne (63)	3 : Bonne (79)	3 : pas de mesure
Le Trézon à Mazières-en-Mauges [76]	04141295	Moyenne (41)	Bonne (65)	Moyenne (47)	Bonne (62)	Bonne (76)	Pas de mesure	

#### Qualité métaux

Cours d'eau <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
La Moine à Roussay [74]		2015	Médiocre (26)
		2016	Moyenne (40)
Le Trézon à Mazières [76]		2014	Médiocre (23)
		2015	Moyenne (50)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Sèvre Nantaise au Longeron [46]		04671001			2015	Etat moyen (11/20)		
					2016	Etat moyen (12,4/20)		
La Moine	Maulévrier	04140700	2015	Etat moyen (10/20)	2015	Etat moyen (11,5/20)	2015	Mauvaise (43,92)
	Cholet [89]	04672001	2014	Bon état (13/20)	2015	Bon état (14,2/20)	2009	Médiocre (29)
			2015	Etat moyen (11/20)	2016	Etat moyen (13,3/20)	2014	Mauvaise (42,15)
	Roussay [74]	04142300	2015	Etat moyen (10/20)	2015	Etat moyen (11,7/20)	2011	Mauvaise (42,3)
			2016	Etat moyen (11/20)	2016	Etat moyen (10,8/20)	2014	Mauvaise (37,37)
	St-Crespin-sur-Moine [36]	04143000	2015	Très bon état (15/20)	2015	Etat moyen (12,3/20)	2009	Médiocre (26,4)
			2016	Très bon état (16/20)	2016	Etat moyen (13/20)	2011	Moyenne (21,49)
Gétigné						2013	Moyenne (18,1)	
Le Trézon à Mazières [76]		04141295	2012	Bon état (13/20)	2015	Etat moyen (13,6/20)		
			2016	Très bon état (17/20)	2016	Bon état (13,8/20)		
Le Ruisseau du Benêt à Torfou [112]		06711003	2013	Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (13,7/20)	2013	Mauvaise (47,81)
			2015	Etat moyen (12/20)	2015	Etat moyen (11,1/20)	2014	Mauvaise (48,63)

### Évènements significatifs de l'année

Approbation du SAGE révisé par arrêté inter-préfectoral du 7 avril 2015 et préparation d'un nouveau programme d'actions pour la mise en œuvre du SAGE dont la structure porteuse est l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Engagement du nouveau programme d'actions du SAGE Sèvre Nantaise dans le cadre d'un nouveau contrat régional de bassin versant pour les années 2015-2017.

Mise en œuvre d'un plan d'actions de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole, communication et sensibilisation sur cet enjeu.

Lancement de la mise en œuvre de chartes de réduction de l'usage des pesticides non agricoles (charte habitant et charte jardinerie) par l'EPTB Sèvre Nantaise.

Poursuite du plan de communication du bassin de la Sèvre Nantaise (édition de fiches retours d'expériences, panneaux d'information et sensibilisation...).

Signature des contrats territoriaux, Moine et Sanguèze, Longeron le 04 juillet 2016.

Eutrophisation toujours observée du lac de Ribou (Moine) à Cholet :

Pic mesuré en cyanobactéries le 08/08/2016 = 94 485 cellules par millilitre

Pic mesuré en toxines d'algues le 12/09/2016 = 0,39 µg/L

Concernant la Sèvre Nantaise au barrage du Longeron, l'eutrophisation a été moins importante en 2016 (pic mesuré en cyanobactéries le 29/08/2016 = 12 340 cellules par millilitre – absence de toxines d'algues).

#### Sèvre Nantaise :

Poursuite des actions vis-à-vis des pollutions diffuses dans le cadre du Contrat Territorial de la prise d'eau du Longeron (captage Grenelle). Déploiement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) enjeu Eau (système polyculture élevage maintien et évolution – céréales évolution) et enjeu biodiversité (entretien des prairies humides) sur le bassin versant du captage du Longeron.

Report des travaux de démantèlement de la chaussée de Vieux Rouet (Torfou) initialement prévus en 2015.

Exemples de travaux d'entretien du cours d'eau réalisés sur la Sèvre Nantaise : enlèvement d'embâcles, gestion de plantes envahissantes (renouées)

#### Sanguèze :

Lancement de la charte Jardiner au Naturel, ça coule de source ! avec 8 enseignes du bassin versant.

Prolongement du CTMA pour la Sanguèze et la Moine. Exemples de travaux portés par le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze : restauration de la continuité au pont gallo-roman de Mouzillon ; actions de restauration de la ripisylve sur plusieurs cours d'eau (la Sanguèze à Mouzillon, la Débaudière et le ruisseau de la Digue et de la Gravelière)

Bilan d'un suivi complémentaire de la qualité de l'eau de la Sanguèze et de ses affluents concernant les pics de contamination par l'AMPA, réalisé par l'EPTB Sèvre Nantaise

#### Moine :

Prolongement du CTMA pour la Sanguèze et la Moine. Exemples de travaux portés par le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze : étude pour la restauration de la continuité écologique de trois ouvrages de la Moine : la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné, le Moulin Cassé à Gétigné et St-Crespin-sur-Moine et le Pont de Moine à Montfaucon-Montigné ; actions de restauration de la ripisylve sur plusieurs cours d'eau (la Moine à La Séguinière - Cholet, la Fardellerie, le Carteron à Cholet, Haie de Rezé et La Guichardière à Maulévrier) ; actions de protection des berges et du lit contre le piétinement du bétail (clôtures, abreuvoirs).

Signature en 2016 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, d'un avenant au contrat pour la reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou et d'un contrat de veille pour la protection du captage de La Rucette au Puy-Saint-Bonnet.

Lancement de nouvelles actions (démarche par sous bassin versant...) sur le captage de Ribou à Cholet.

Finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur l'Agglomération du Choletais.

Mise en service de la station d'épuration à Yzernay

### Perspectives et enjeux

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Engagement des actions de restauration de cours d'eau dans le cadre des contrats territoriaux (notamment Moine, Sanguèze, Longeron, Aval Sèvre) : nouvelles études ouvrages (et travaux à suivre), actions sur de nouveaux cours d'eau.

#### Sèvre Nantaise :

Poursuite des actions inscrites au contrat territorial du Longeron (volets milieux aquatiques et pollutions diffuses).

Poursuite de déploiement des MAEC sur le bassin du Longeron

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du CTMA Aval Sèvre.

Elaboration du volet pollutions diffuses agricoles sur le bassin Aval Sèvre (du captage du Longeron jusqu'à la confluence avec la Loire)

Finalisation de l'étude-diagnostic et du schéma directeur sur la commune déléguée de Torfou

#### Sanguèze :

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du CTMA.

Elaboration du volet pollutions diffuses agricoles sur le bassin de la Sanguèze en vue d'un avenant au contrat territorial en 2017

Projet de travaux sur les réseaux d'assainissement et de construction de nouvelles stations d'épuration sur le bourg de Tillières et au Puset-Doré.

#### Moine :

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du CTMA.

Renouvellement du CTMA Moine et Sanguèze

Travaux de restauration écologique sur Moulin Cassé

Finalisation de l'étude de schéma directeur d'assainissement à Maulévrier.

Lancement de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de la commune nouvelle Sèvremoine.

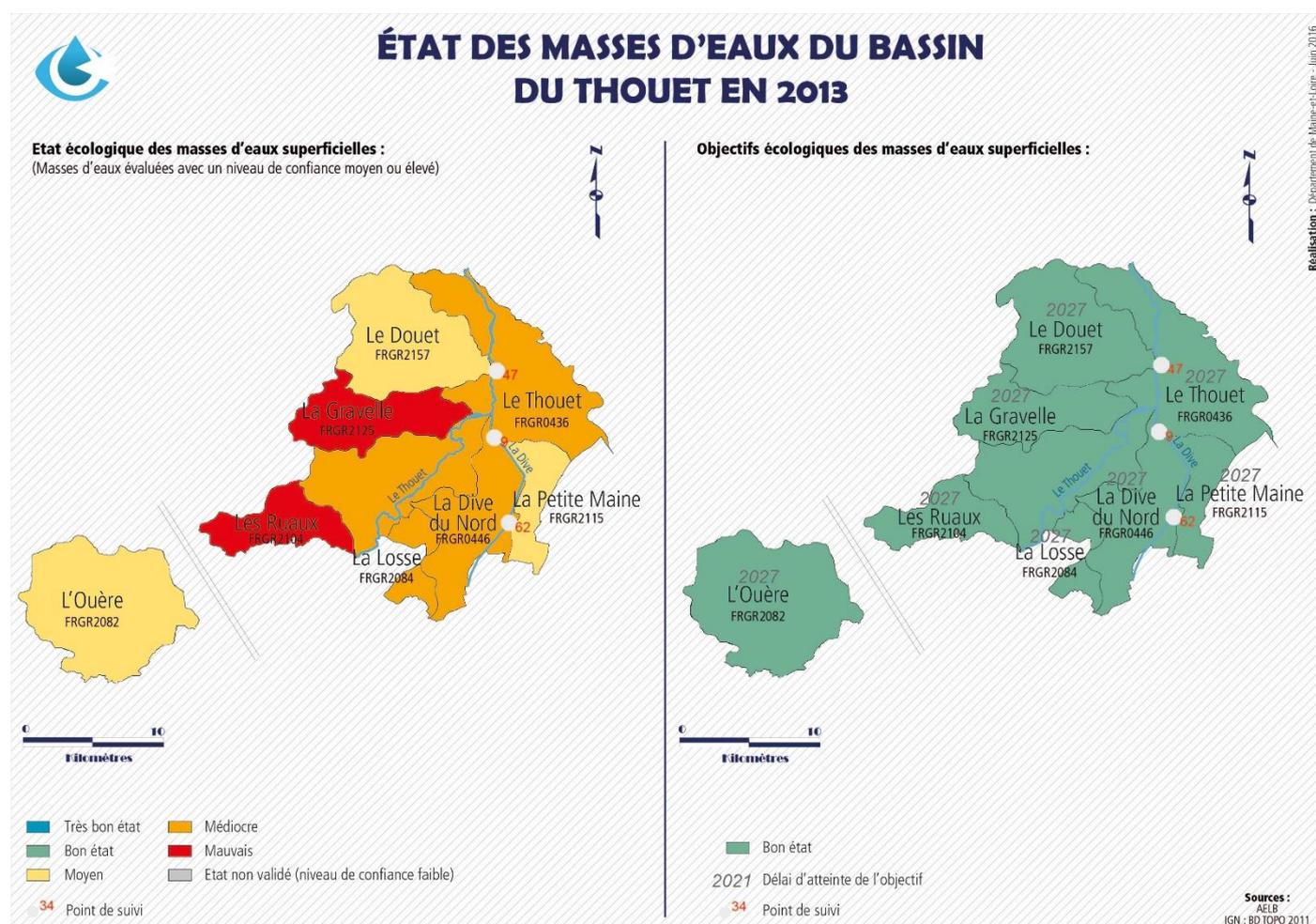
Réalisation de travaux d'assainissement à Tillières.

Lancement de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales au Puy-St-Bonnet, La Tessoualle et La Romagne.

**Caractéristiques des principaux cours d'eau**

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie – Qualité
<b>Le Thouet</b> (affluent rive gauche de la Loire)	152 km (dont 32 en Maine-et-Loire)	3396 km <sup>2</sup> (dont 450 en Maine-et-Loire)	0,3 ‰	Pêche de loisirs Irrigation agricole	Lit et berges préservés Végétation de bordure équilibrée Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables 9 barrages (en mauvais état) Largeur de 50 m et profondeur de 2 à 3 m Rivière dégradée dès son entrée dans le département (activités industrielles et urbaines en amont)
<b>La Dive</b> (affluent rive droite du Thouet)	65 km (dont 11,5 en Maine-et-Loire)	958 km <sup>2</sup> (dont 70 en Maine-et-Loire)	0,7 ‰	Pêche de loisirs importante 6 pompages autorisés pour l'irrigation agricole (2 dans la Vienne et 2 en Maine-et-Loire)	Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables Rivière canalisée tronçonnée par 4 barrages dans le département Lit et berges uniformes Qualité nitrates préoccupante
<b>L'Ouère</b> (affluent de l'Argenton, lui-même affluent rive gauche du Thouet dans les Deux-Sèvres)	26.5 km				Impact de plusieurs chaussées sur la qualité du cours d'eau Rejet station d'épuration impactant sur la commune de Somloire

**Classification des masses d'eau**



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

### SAGE Thouet :

Arrêté de définition du périmètre : 20 décembre 2010

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 14 octobre 2011

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : État des lieux validé

## Mesures réglementaires

Police et gestion des eaux sur le bassin de la Dive du Nord et de la Petite Maine attribuées au Service Départemental de Police de l'Eau de Maine-et-Loire (arrêté inter-préfectoral n°DAPI-BCC-2007-665 du 26 octobre 2007).

Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Désignation comme organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau de la chambre régionale de l'agriculture de Poitou-Charentes pour l'irrigation du bassin du Thouet-Thouret-Argenton (TTA) par arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013.

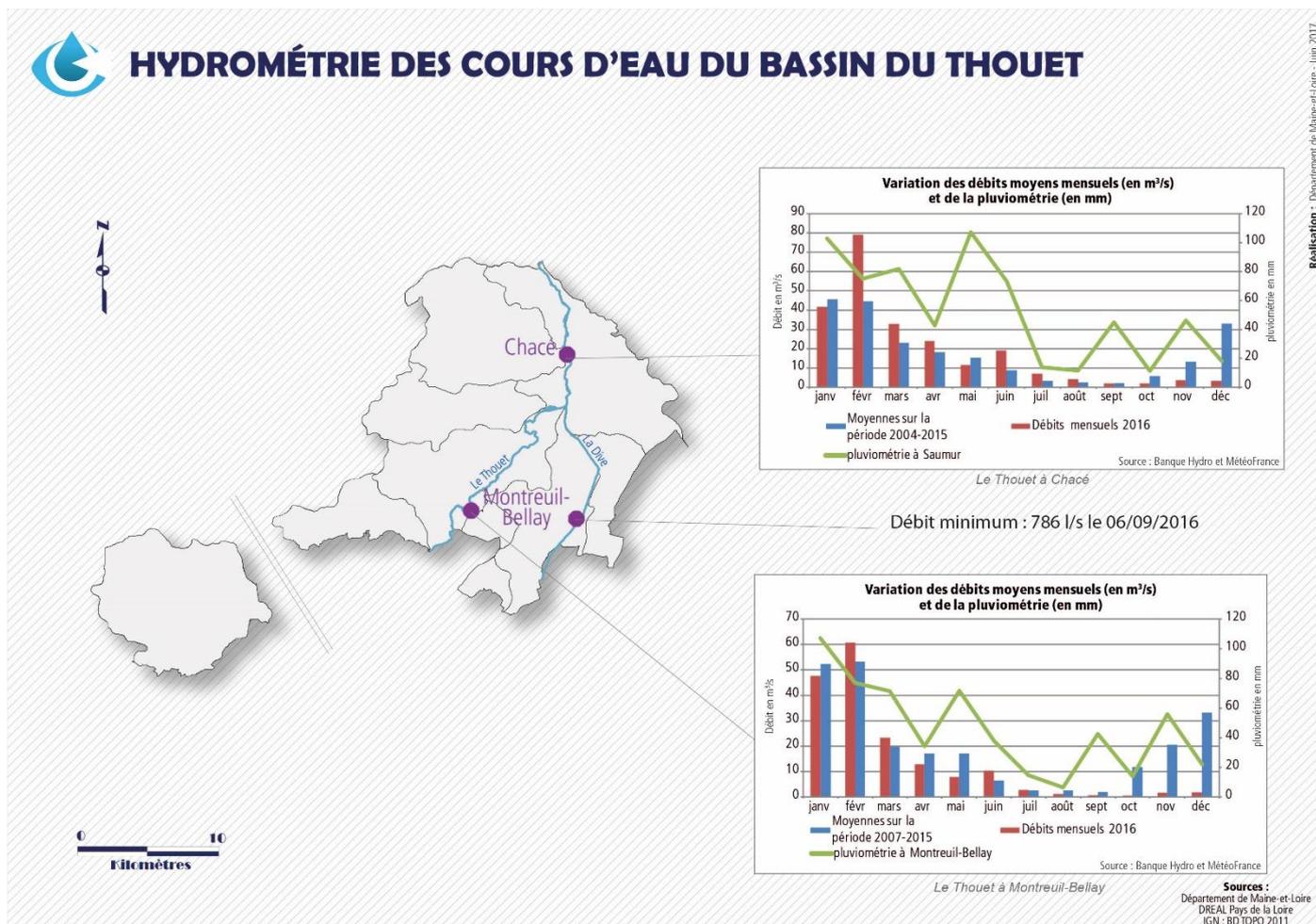
Notification du 16 mai 2012 des volumes prélevables par le Préfet coordinateur de Bassin.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Classement en captage prioritaire du captage Fontaine-Bourreau situé à Montreuil-Bellay. Arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Montreuil-Bellay.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés le Thouet de la vallée de St Hilaire (commune de Taizé) jusqu'à la confluence avec la Loire, la Dive du Nord de l'aval du seuil de la Motte Bourbon jusqu'à la confluence avec la Loire.

Débit



	Le Thouet à Montreuil-Bellay	Le Thouet à Chacé
Module interannuel en m <sup>3</sup> /s	19,9	18,0
Débit du mois le plus sec de l'année en m <sup>3</sup> /s	0,570	2,02
Débit du mois le plus humide de l'année en m <sup>3</sup> /s	60,8	79,2
Débit moyen de l'année en m <sup>3</sup> /s	14,3	19,3

Gestion de l'étiage 2016

Le bassin du Thouet a été classé en alerte renforcée du 30 août au 31 octobre 2016.

	Seuil en m <sup>3</sup> /s à Montreuil-Bellay	Nombre de jours en 2016
Alerte	1	0
Alerte renforcée	0,6	64
Coupure	0,3	0
Crise	0,2	0

### Qualité des cours d'eau du bassin du Thouet

#### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

**Le Thouet : « Pont D 205 » à Chacé (AELB-MEDDE) – Station RCS - RCO**

**1. La Dive : « Moulin de Douvy » à Montreuil-Bellay (DÉPARTEMENT 49) – Station RD**

**2. La Dive : « Pont de St Just – D 162 » à Brézé (AELB-MEDDE) - Station RCS-RCO**

**Le Douet : à Distré (AELB) – Station RCO**

**La Gravelle : « en amont du lieu-dit La Motte-Les Prés Rateaux » au Coudray-Macouard (AELB) – Station RCO**

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Code SANDRE	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Thouet à Chacé [47]		04102500	Moyenne (52)	Bonne (76)	Médiocre (30)	Bonne (72)	Très bonne (80)	Bonne (66)
La Dive	Montreuil-Bellay [62]	04102350	1 : Moyenne (53)	1 : Moyenne (59)	1 : Mauvaise (13)	1 : Bonne (73)	1 : Bonne (77)	1 : Bonne (66)
	Brézé [9]	04102400	2 : Bonne (70)	2 : Bonne (76)	2 : Mauvaise (15)	2 : Bonne (78)	2 : Très bonne (80)	2 : Bonne (63)
Le Douet à Distré [113]		04102550	Bonne (62)	Bonne (62)	Pas d'évaluation	Bonne (79)	Très bonne (80)	Moyenne (55)
La Gravelle au Coudray- Macouard [115]		04584000	Moyenne (50)	Mauvaise (9)	Mauvaise (18)	Médiocre (31)	Moyenne (57)	Moyenne (49)

#### Qualité métaux

Cours d'eau <i>[repère cartographique]</i>	Code SANDRE	Métaux sur Bryophytes	
		Année de mesure	Qualité
La Dive à Montreuil-Bellay [62]	04102350	2014	Très bonne (84)
		2015	Moyenne (59)
		2016	Médiocre (26)

## Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Code SANDRE	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
			Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Thouet	Chacé [47]	04102500	2015	IBGNe Très bon état (17/20)	2015	Etat moyen (13,4/20)	2015	Médiocre (26,31)
			2016	IBGNe Très bon état (18/20)	2016	Etat moyen (13,5/20)	2016	Moyenne (18,23)
	Arthannes-sur-Thouet						2010	Médiocre (25,4)
							2011	Médiocre (29,8)
La Dive	Montreuil-Bellay [62]	04102350	2014	IBGNe Bon état (13/20)	2015	Bon état (16/20)		
			2016	IBGNe Très bon état (15/20)	2016	Bon état (15,5/20)		
	Brézé [9]	04102400	2015	IBGNe Très bon état (14/20)	2015	Bon état (14,7/20)	2013	Mauvaise (39,9)
			2016	IBGNe Très bon état (15/20)	2016	Bon état (15,6/20)	2015	Mauvaise (46,8)
La Gravelle au Coudray-Macouard [115]		04548000	2015	IBGNe Bon état (15/20)	2016	Etat moyen (13,8/20)	2016	Médiocre (30,52)
			2016	IBGNe Etat moyen (10/20)				
Le Douet à Distré [113]		04102550	2014	IBGNe Etat moyen (12/20)	2014	Bon état (15,3/20)	2014	Moyenne (23,13)
			2016	IBGNe Etat moyen (12/20)	2016	Etat moyen (13,4/20)		

\*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

### Évènements significatifs de l'année

Élaboration du SAGE : poursuite de l'élaboration du diagnostic du SAGE début 2016 et Validation lors de la CLE du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Lancement d'une étude de Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet suite aux sollicitations de plusieurs collectivités du bassin.

Validation du diagnostic du SAGE Thouet (Juin 2016) et poursuite de l'élaboration du SAGE (tendances et scénarios).

Réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune des Cerqueux.

### Perspectives et enjeux

Poursuite de l'élaboration du SAGE : lancement de l'étude « Tendances et scénarios » fin 2017

Poursuite de l'étude GEMAPI : validation d'un scénario d'organisation à l'échelle du bassin ?

Validation du nouveau CTMA Thouet 2017-2021 (porté par la CA Saumur Val de Loire et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet)

Réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour les agglomérations de Somloire et La Plaine.

Réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur la commune des Cerqueux.

# LE SEQ-EAU : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour évaluer la **qualité de l'eau** et savoir si elle est altérée, de nombreux paramètres sont mesurés.

Le **SEQ-eau** introduit la notion d'**altération** de la qualité de l'eau comme regroupement de paramètres de même nature ou de même effet. Le **SEQ-Eau fournit des évaluations concernant :**

- ⇒ **L'aptitude de l'eau à satisfaire les usages (cinq classes)**
- ⇒ **La description de la qualité de l'eau pour chaque altération**

## La qualité de l'eau

Pour chaque altération, la qualité est mesurée par un indice variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de très mauvaise qualité). Enfin, pour des facilités cartographiques, l'indice de qualité est découpé en **5 classes de qualité**. Les **classes de qualité sont construites à partir de l'aptitude de l'eau à satisfaire la biologie et les usages liés à la santé (production d'eau potable et pratique de loisirs et sports aquatiques)**.

### Les Altérations

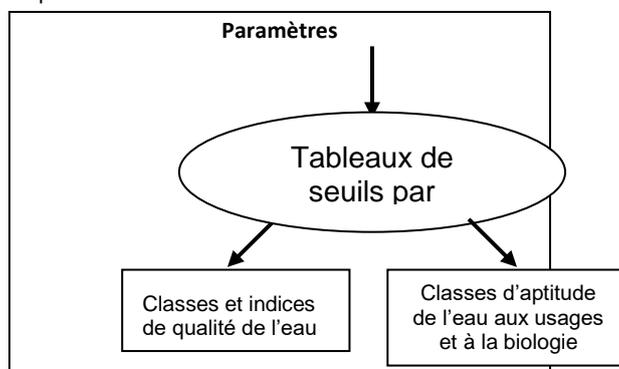
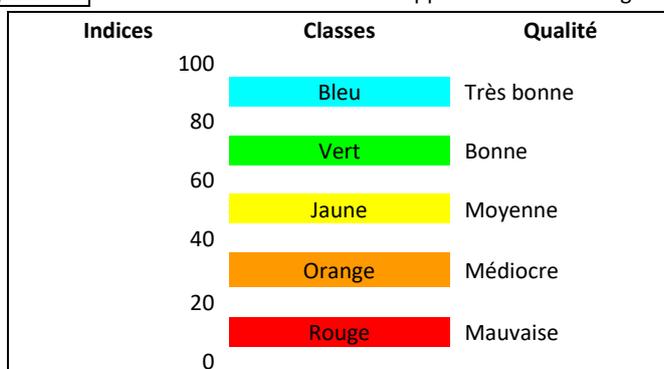
**Matières Organiques et Oxydables** déterminée à partir de huit paramètres, cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière.

**Matières azotées hors nitrates** déterminée à partir de trois paramètres, cette altération caractérise la présence de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons.

**Nitrates** cette altération présente la teneur en nitrates qui sont à la fois des nutriments pour les végétaux et des éléments indésirables pour la fabrication d'eau potable.

**Matières phosphorées** cette altération est déterminée à partir de la mesure du phosphore, principal facteur influant sur le développement excessif d'algues microscopiques (eutrophisation).

**Phytoplancton** cette altération illustre le développement de micro-algues en suspension dans l'eau.



La classe "bleu" de référence, permet la production d'eau potable après une simple désinfection et la pratique de loisirs et sports aquatiques. Lorsque la qualité est mauvaise (classe "rouge"), cela signifie qu'au moins l'un de ces deux usages est rendu impossible et/ou que les potentialités biologiques de l'eau sont très mauvaises.

### La Qualité Métaux

Les teneurs en métaux sont mesurées sur les bryophytes (mousses et sphaignes). Lorsque des bryophytes sont présentes sur le site de mesures, un prélèvement est effectué et des analyses des principaux métaux lourds sont réalisées (Arsenic, Cadmium, Chrome total, Mercure, Nickel, Plomb, Cuivre et Zinc). Pour chaque paramètre, des valeurs seuils sont déterminées permettant ensuite un classement en 5 classes de qualité. Pour interpréter les résultats il faut tenir compte de la nature géomorphologique des sols et avoir une bonne connaissance des anciens sites industriels.

### L'Hydrobiologie

La qualité biologique est également mesurée. Elle est estimée à partir des indices suivants :

**IBGN** : l'« **I**ndice **B**io**G**lobal **N**ormalisé » est estimé à partir du dénombrement des peuplements de *macro-invertébrés* benthiques. Les peuplements reflètent les modifications de la qualité de l'eau mais également la qualité de l'habitat. L'IBGN est donc un indice synthétisant l'ensemble des facteurs écologiques influençant le milieu.

**IBGNe** : l'« **I**ndice **B**io**G**lobal **N**ormalisé équivalent » est calculé depuis 2008 à partir d'une circulaire et de nouvelles normes (cf. ci-dessus).

**IBGA** : l'« **I**ndice **B**io**G**lobal **A**dapté » est estimé selon un protocole adapté aux grands cours d'eau.

**IBD** : l'« **I**ndice **B**io**G**lobal **D**iatomées » est basé sur l'analyse du peuplement de *diatomées* (algues brunes microscopiques). Ces algues sont sensibles aux polluants, peu sensibles aux facteurs étrangers à la pollution tel que le type de substrat et possèdent une capacité d'intégration des facteurs environnementaux à moyen terme.

En complément à ces indices, on y intègre l'indice Poisson :

**IPR** : l'« **I**ndice **P**oissons **R**ivière » est calculé à partir de l'échantillonnage du peuplement piscicole par pêche électrique. Les poissons étant d'excellents intégrateurs de l'état des cours d'eau, cet indice permet de mettre en évidence les différentes sources de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats (pollution, travaux hydrauliques, etc.).

**Depuis 2008, afin de tenir compte de la DCE, les résultats relatifs aux indices *macro-invertébrés* et *diatomées* sont exprimés selon les classes figurant dans le Guide Technique sur « l'Evaluation de l'Etat des Eaux douces superficielles ». Ces nouvelles règles sont conformes d'une part, au protocole (circulaire DCE 2007-22) rédigé pour les invertébrés (prélèvements et traitement des échantillons) et, d'autre part, à une nouvelle version de la norme (NFT 90-354 - décembre 2007) applicable pour les diatomées.**

# LA GESTION DES ÉTIAGES

Certains cours d'eau de Maine-et-Loire sont peu sensibles aux périodes de sécheresse, mais la majorité connaît de sérieux étiages. Dès 1998, un dispositif a été mis en place dans le département pour protéger les milieux aquatiques en répartissant au mieux la ressource en eau entre les différents usages : agriculture, tourisme, pêche, industrie,....

Un arrêté cadre, approuvé en 2014, a pour objet la définition de zones d'alerte sur lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de gestion, des plans d'alerte comprenant les seuils de référence en-dessous desquels ces mesures s'appliquent et la définition de ces mesures de gestion.

3 types de prélèvements sont considérés : les prélèvements directs en eaux superficielles, les prélèvements directs en eaux souterraines et les prélèvements à partir du réseau d'eau potable.

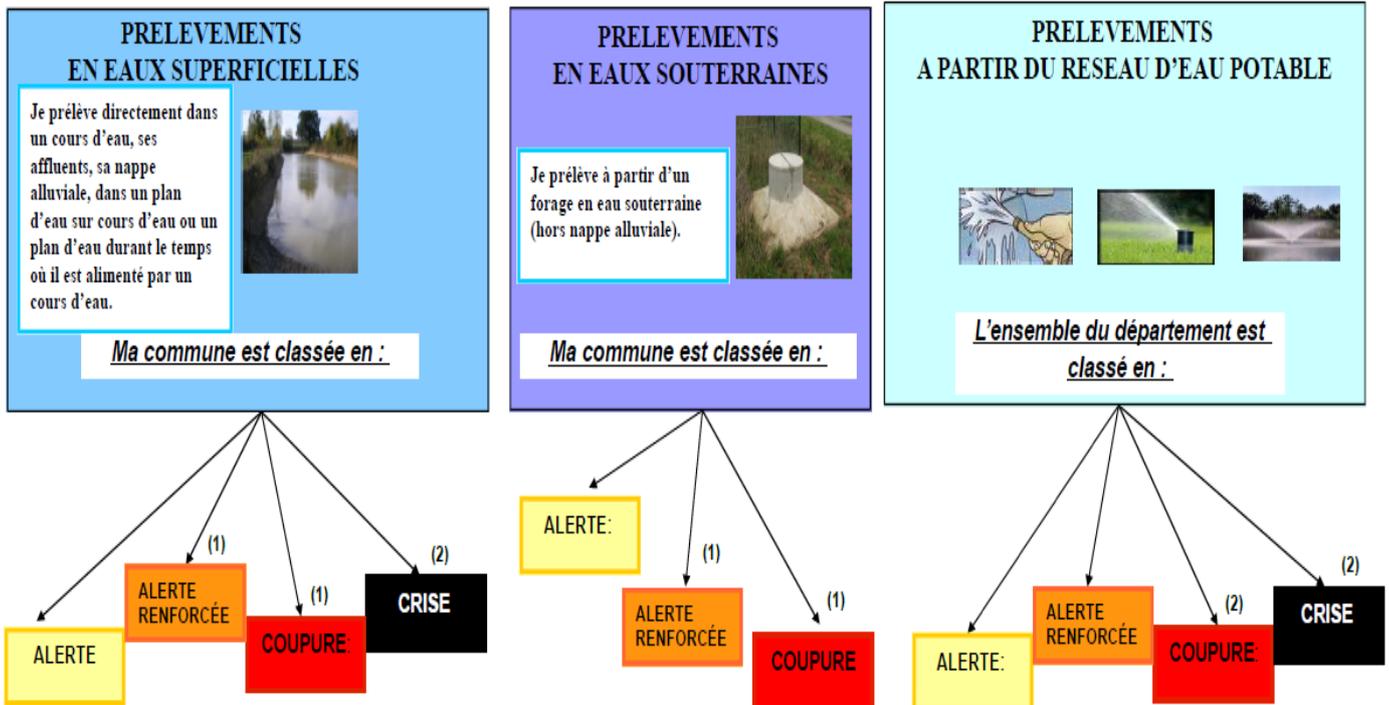


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature de Maine-et-Loire

## Guide pratique des mesures préfectorales en période de sécheresse. Extrait des dispositions de l'arrêté cadre préservant la ressource en période d'étiage du 19 mai 2014.

Information disponible dans chacune des mairies du département et sur le site internet de la préfecture ([www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)).

MAI 2014



**ALERTE:** je dois être économe. **ALERTE RENFORCÉE:** il est interdit de prélever de 10h à 20h  
**COUPURE:** il est strictement interdit de prélever **CRISE:** il est strictement interdit de prélever

(1) à l'exception des usages vitaux et prioritaires.  
(2) à l'exception des usages vitaux

Nota : Pour ce qui concerne la manœuvre des ouvrages se reporter à l'arrêté cadre (articles 6, 7 et 8).

### DÉFINITION DES USAGES

**Usages VITAUX :** eau potable, protection civile et militaire, défense incendie, abreuvement des animaux.

**Usages PRIORITAIRES :** arrosage des plantes sous serres et des plantes en containers, irrigation au goutte-à-goutte, le bassinage des semis et arrosage des jeunes plants, arrosage des rosiers et du tabac.

**Usages SECONDAIRES :** arrosage des potagers et jardinières privés, arrosage du terrain de sport principal et des jardinières publiques.

**Usages PARTICULIERS :** lavage du véhicule hors des stations professionnelles et hors objectif sanitaire et de sécurité, remplissage des piscines à usage privé (hors chantier en cours et hors contraintes de maintenance, lavage des bâtiments ou des voiries (hors objectif sanitaire et de sécurité et hors chantiers en cours), arrosage des espaces verts privés ou publics (pelouses, massifs, terrains de sport), alimentation des fontaines ou des jets d'eau en l'absence d'un dispositif de recyclage d'eau.

Référence : arrêté du xx/05/2014 portant préservation de la ressource en période d'étiage

Pour tout renseignement : Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature DDT de Maine et Loire 15, bis rue Dupetit-Thouars 49 047 - Angers Cedex 01 - Tél : 02.41.86.66.43. Mail : [dtt-secher-pe@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:dtt-secher-pe@maine-et-loire.gouv.fr)



# L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'utilisation des produits phytosanitaires en Maine-et-Loire est encadré par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2010 complétant l'arrêté national du 12 septembre 2006 dit arrêté ZNT (Zone de Non Traitement).



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2010 – 239 du 15 juin 2010  
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur <http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr/>

Plus de 20 substances chimiques (herbicides, insecticides, fongicides) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes



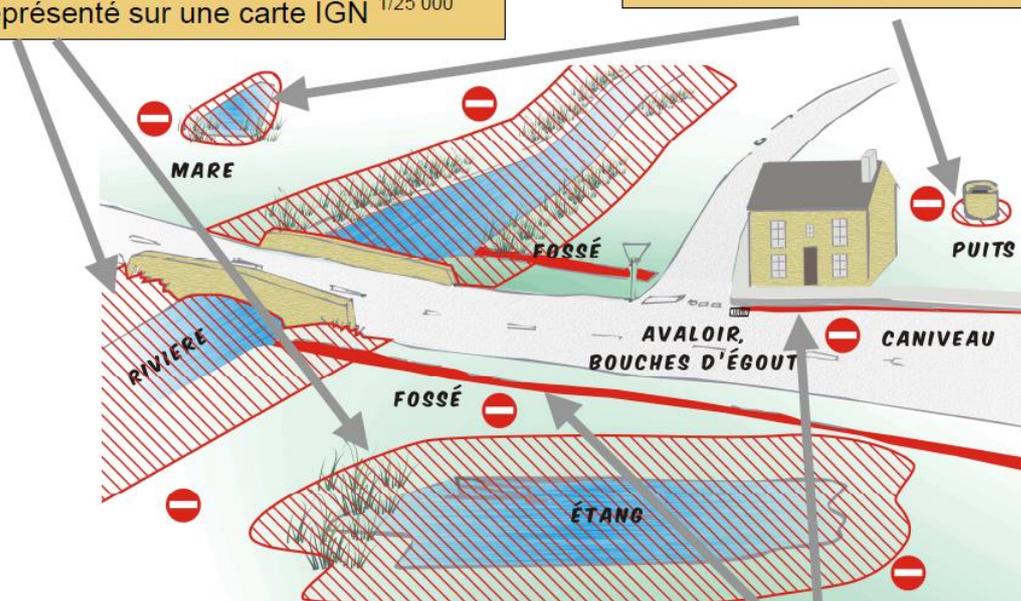
Protégeons notre santé et l'environnement !

**NE TRAITÉZ PAS A PROXIMITÉ DE L'EAU !**

L'application des produits phytosanitaires (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES) y est interdite :

à moins de 5 mètres (\*) (\*\*)  
d'un cours d'eau ou d'un point d'eau (fleuves, rivières, ruisseau, étang ...) représenté sur une carte IGN 1/25 000

à moins d'1 mètre (\*)  
des autres points d'eau (mares, sources, puits et forages)



(\*) Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traiter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.

(\*\*) Cette distance est de 6 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

## Aucune application

sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec,

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

**Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs**

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

# GLOSSAIRE

## Hydrologie

- *Boire* : annexe hydraulique du cours d'eau (généralement correspondant à un ancien bras fonctionnel avant l'endiguement du lit). Le contour de ces milieux aquatiques est souvent imprécis du fait de l'extension et de la faible pente de leurs rives.
- *Clapet* : ouvrage hydraulique sur un cours d'eau destiné à assurer une régulation de la ligne d'eau, en particulier en période d'étiage.
- *Continuité écologique* : libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau.
- *Étiage* : niveau de l'eau le plus bas de l'année d'un cours d'eau.
- *Masse d'Eau* : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière aux caractéristiques homogènes. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau.
- *Débit moyen ou module de l'année* : moyenne des débits du cours d'eau calculée sur une année.
- *Module interannuel* : débit moyen sur plusieurs années, au moins 10 ans.
- *Moine* : système de vidange d'un plan d'eau permettant l'évacuation des eaux du fond.
- *Morphodynamisme* : ensemble des paramètres physiques des rivières et de leurs annexes hydrauliques (variations de profondeur, de courant, de structure et substrat du lit, de structure de la rive, pente, sinuosité du lit...).
- *QMNA5* : débit moyen mensuel minimal de période de retour 5 ans.

## Qualité

- *Glyphosate (et AMPA)* : composé chimique de la famille des amino-phosphonates, désherbant total utilisé par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs. Sa dégradation entraîne la formation de sous-produits dont l'AMPA.
- *Diuron* : composé chimique de la famille des urées substituées, désherbant total à usage agricole et non agricole. Son utilisation est interdite en préparation seule depuis le 30 juin 2003.
- *Isoproturon* : composé chimique de la famille des urées substituées, désherbant des céréales.
- *Métolachlore* : composé chimique, herbicide servant à détruire les graminées qui s'attaquent à la culture du maïs.
- *Imidaclopride* : composé chimique de la famille néonicotinoïdes, insecticide systémique (qui se diffuse dans tout l'organisme de la plante).
- *Métaldéhyde* : pesticide ayant un effet molluscicide, notamment employé pour détruire les limaces ou autres gastéropodes.

## Assainissement

- *Agglomération d'assainissement* : terme utilisé par la directive européenne désignant une zone de population et d'activités déjà raccordée à un système d'assainissement (réseau et traitement).
- *Assainissement non collectif* : dispositif d'épuration avec une maîtrise d'ouvrage privé.
- *Dénitrification* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en azote rejetée dans le milieu naturel.
- *Déphosphatation* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en phosphore rejetée dans le milieu naturel.
- *Étude diagnostic d'assainissement* : étude destinée à apprécier l'efficacité d'un réseau d'assainissement et de sa station d'épuration pour assurer la collecte et l'élimination de la pollution.
- *Schéma directeur d'assainissement* : identification des travaux à réaliser tant en matière de réseau de collecte que de station d'épuration, en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Zonage d'assainissement* : étude destinée à cartographier dans une commune les secteurs assainis de manière collective (tout à l'égout) ou non collective.

## Eutrophisation

Phénomène d'évolution anormale de la qualité des eaux induit par l'enrichissement en matières organiques et nutritives. Cette situation est le résultat d'un apport dans le milieu d'éléments fertilisants (azote et phosphore), du ralentissement des écoulements et d'une surexposition à la lumière. Elle se traduit le plus souvent par un développement anarchique d'algues vertes ou toxiques (cyanobactéries), d'un déficit en oxygène et d'une augmentation du pH.

## Mesures financières

- *MAEC* : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, mesures financières en partie européennes qui ont pour objectif de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- *CT* : Contrat Territorial de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Multithématiques (exemple pour les Milieux Aquatiques CTMA ou Captages Prioritaires CTCP...)
- *CRBV* : Contrat Régional de Bassin Versant, outil de financement de la région des Pays de la Loire pour la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

**AELB** : Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
**AEP** : Alimentation en Eau Potable  
**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité  
**ANC** : Assainissement Non Collectif  
**ARS – DT 49** : Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de Maine-et-Loire  
**ASTER** : Animation et Suivi des Travaux En Rivière  
**BCAE** : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales  
**BRGM** : Bureau de Recherche Géologique et Minière  
**CG** : Conseil général devenu Département  
**CLE** : Commission Locale de l'Eau  
**CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques  
**CRBV** : Contrat Régional de Bassin Versant  
**CRE** : Contrat Restauration Entretien  
**CT** : Contrat Territorial  
**CTMA** : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (ex CRE)  
**CREPEPP** : Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires  
**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
**DPF** : Domaine Public Fluvial  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DIG** : Déclaration d'Intérêt Général  
**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique  
**EH** : Équivalents-habitants  
**EIABA** : Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du Bassin de l'Authion  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations  
**IBD** : Indice Biologique Diatomées  
**IBGN** : Indice Biologique Global Normalisé  
**IBGNe** : Indice Biologique Global Normalisé équivalent  
**IBGA** : Indice Biologique Global Adapté (protocole adapté aux grands cours d'eau)  
**IPR** : Indice Poisson Rivière  
**LEMA** : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques  
**MAEC** : Mesures Agro Environnementales Climatiques  
**ME** : Masse d'Eau  
**MEDDE** : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
**MISE** : Mission Inter-Services de l'Eau  
**MISEN** : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature  
**NO<sub>3</sub>** : Nitrate  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**ONDE** : Observatoire National Des Etiages (fourni par l'ONEMA)  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**PGSSE** : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux  
**PPE** : Protection et Police de l'Eau  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation  
**PRSE 3** : 3<sup>ème</sup> [Plan Régional en Santé Environnement](#)  
**Pt** : Phosphore total  
**RCA** : Réseau Complémentaire Agence  
**RCS** : Réseau de Contrôle de Surveillance  
**RCO** : Réseau de Contrôle Opérationnel  
**RD** : Réseau Départemental  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SATEA** : Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement  
**SDCI** : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
**SIMAEP** : Syndicat Intercommunal Mixte d'Alimentation en Eau Potable  
**SLGRI** : Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation  
**SMBAA** : Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents  
**SMBL** : Syndicat Mixte du Bassin du Layon  
**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
**TPCE** : Très Petit Cours d'Eau  
**ZNT** : Zone de Non Traitement  
**ZRE** : Zone de Répartition des Eaux

# COORDONNÉES DES ACTEURS DES RÉSEAUX

## DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

*Direction Générale Adjointe Territoires – Direction de l’environnement et du cadre de vie*

Service de l’Eau : Hôtel du Département – CS 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 81 41 36

SATEA : Hôtel du Département – CS 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 22 68 46 - E-mail : [d.delforge@maine-et-loire.fr](mailto:d.delforge@maine-et-loire.fr)

Site internet : <http://www.maine-et-loire.fr> et site de l’observatoire de l’eau : <http://www.eau-anjou.fr>

## AGENCE DE L’EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue Buffon - BP 6339 45063 ORLEANS Cedex 02

Téléphone : 02 38 51 73 73

Site internet : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

## DIRECTION RÉGIONALE DE L’ENVIRONNEMENT, DE L’AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES PAYS DE LA LOIRE

Cellule qualité des eaux – 5 rue Françoise Giroud – CS 16326 – 44 263 NANTES Cedex 2

Téléphone : 02 72 74 76 02

E-mail : [denis.barbe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denis.barbe@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : <http://www.pays-de-loire.developpement-durable.gouv.fr>

## DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L’AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Département Sécurité Sanitaire des Personnes et de l’Environnement

26 ter rue de Brissac – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 49 10 48 25 - E-mail : [ars-dt49-sspe@ars.sante.fr](mailto:ars-dt49-sspe@ars.sante.fr)

Site internet : <http://pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Service Eau Environnement Forêt – unité Protection et Police de l’Eau

Cité Administrative - 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 86 66 48 - E-Mail : [ddt-sefaer-pe@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-sefaer-pe@maine-et-loire.gouv.fr)

Site internet : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr>

## AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Service Départemental de Maine-et-Loire

Cité Administrative bâtiment M – 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 39 85 31

E-mail : [sd49@onema.fr](mailto:sd49@onema.fr)

Site internet : <http://www.onema.fr>

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PECHE

Montayer

49320 BRISSAC-QUINCE

Téléphone : 02 41 87 57 09

E-mail : [secretariat@fedepeche49.fr](mailto:secretariat@fedepeche49.fr)

Site internet : <http://www.fedepeche49.fr>

Ce document doit être référencé :

Anonyme, 2017. Rivières du département, qualité 2016 : Constats et perspectives. Préfecture de Maine-et-Loire – Département de Maine-et-Loire, 109 pages.

## Les acteurs des réseaux



PRÉFET DE  
MAINE-ET-LOIRE



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



Document consultable sur le site : [www.eau-anjou.fr](http://www.eau-anjou.fr)